

XVIII^e SIÈCLE À SAINT-MALO LES ROBERT DE LA MENNAIS

SIMPLES RECHERCHES

Par F. Albert MÉTAYER

ÉVOCATION, (après-midi de congé en 1792)

Louis a 16 ans, Jean 12, Féli 10, Marie 8, Gratien 7.

Là-bas, au point le plus éloigné de la propriété, au ras de la falaise, se dressait — et se dresse toujours — une petite construction qui fut sans doute, à l'origine, un abri de guetteurs comme il y en avait tout le long de la côte. Féli aimait s'y isoler pour lire quand, par exception, l'oncle des Saudrais avait permis la sortie d'un livre de la bibliothèque, plus souvent, il y venait pour rêver, en contemplant le fleuve avec l'incessant mouvement des bateaux ; les canots des pêcheurs à leur besogne, ou les grands voiliers qui remontaient la Rance pour trouver un abri, ou pour faire réparer leurs avaries dans les criques de Quelmer, de la Ville-es-Nonnais, au petit port de Montmarin là-bas sur l'autre rive, ou même pour mourir, échoués sur un fond de vase dans un fjord tranquille... L'intriguaient encore plus, les lourdes gabares qui descendaient vers Port-St-Père, chargées de montagnes de fagots pour les boulangers des deux villes, ou de billes de bois pour les scieurs de long qui, avec leur échafaudage étrange, étaient installés sur le glacis du Fort de la Cité d'Aleth. Des heures passaient en la seule compagnie des mouettes rieuses et des goélands gris et blanc. Il en oubliait parfois l'heure du goûter, au désespoir de la bonne Villemain qui appelait du perron lointain.

Il en revenait la tête pleine de questions : Pourquoi les gabariers portent-ils tous de larges culottes en toile blanche ? Pourquoi les goélands s'entêtaient-ils aujourd'hui à escalader le ciel en larges spirales ? Pourquoi la marée, et pourquoi le vent ? Et, encore, que deviennent les gabares qu'on manoeuvre avec de si longues perches ? peuvent-elles remonter le fleuve ? peut-être un peu avec la marée montante, en choisissant leur heure, mais,

après, là-haut en amont ? ou meurent-elles en arrivant à la mer ?

Les autres garçons, Louis et Jean — et même parfois le benjamin Gratien qu'on aidait alors dans les endroits périlleux — plus actifs, plus audacieux — descendaient les rochers pour sentir, de plus près, la mer, ses goémons et s'intéresser à la faune diverse et merveilleuse, que la marée apportait sur la grève. Ils remontaient toujours avec quelque trésor...

Et Marie ? Oh ! Marie est déjà une personne sage de huit ans ! Elle tient compagnie à la tante Félicité qui brode, ou aide à nourrir les bêtes. Elle n'a pas peur des grandes vaches laitières ; elle se méfie seulement des balancements de leurs longues queues qui peuvent fouetter si fort ! Ou bien encore... Marie reçoit !...

AVERTISSEMENT

Je n'ai pas l'ambition d'écrire une oeuvre sur la Jeunesse des LA MENNAIS, mais, retraits près des lieux, j'ai eu la possibilité — surtout par la consultation des Archives¹ — d'approfondir un peu ce que je croyais savoir sur la ville de St-Malo et sur les La Mennais dont j'avais lu avec intérêt et attention les diverses biographies, spécialement celle de « Jean-Marie de La Mennais » par Mgr Laveille qui reste la mieux documentée sur les écrits et les oeuvres. Cependant des chercheurs, et tout spécialement le sérieux et méticuleux Henri Rulon, ont soulevé et précisé bien des points sur le temps de la jeunesse de Jean-Marie et de Félicité. Les circonstances n'ont pas permis à Rulon de produire l'oeuvre dont il rêvait et à laquelle il s'était consacré. Nous lui devons cependant de précieux articles historiques qui éclairent ceux qui ont pu les lire. Il faut cependant reconnaître que même chez les « Mennaisiens » et chez les membres des familles religieuses fondées par Jean-Marie de La Mennais, persistent bien des inexactitudes, des on-dit, des à-peu-près sur cette époque².

Mes recherches ont précisé, souvent rectifié mes propres connaissances : il faut s'incliner devant des documents précis !

En essayant, à la demande du Directeur des « ÉTUDES MENNAISIENNES » de présenter une partie des fiches que j'ai déposées aux Archives des Frères pour les chercheurs intéressés, je n'ai d'autre ambition que d'aider peut-être un plus grand nombre à mieux préciser les choses.

Pour les gens pressés qui se contentent d'un bref coup d'oeil sur l'ensemble de la revue, en s'arrêtant un peu sur les pages illustrées — je les comprends, tant de choses sont plus importantes dans nos vies laborieuses ! — que je leur recommande de prendre peut-être quand même quelques minutes pour lire la page « Conclusions », dans laquelle je condenserai ce que je considère comme l'essentiel des originalités de mon travail. Et, peut-être, ces gens pressés sentiront-ils, alors, le besoin de consulter la table des matières pour rechercher précision et documentation...

Pour moi, je serai flatté, de toutes les remarques, précisions, discussions, critiques et démentis, qu'on voudra bien me faire parvenir, pour que je puisse enrichir rectifier, mes fiches déposées aux Archives.

Décembre 1999

¹ Que soient remerciées les Archivistes de St-Malo qui, toujours avec le sourire, ont satisfait à mes demandes de documents, et parfois m'ont orienté vers des pistes que je ne soupçonnais pas

² Je n'ai signalé que Rulon, mais je pense aussi aux Potier, Cueff, Friot, autrement qualifiés que moi. Ils n'ont malheureusement pas eu le loisir de consacrer plusieurs années de retraite pour fouiller les Archives de St-Malo..

SAINT-MALO au TEMPS des LA MENNAIS

Au XVIII^e siècle, Saint-Malo était une petite cité enserrée bien à l'étroit dans ses formidables remparts. Une vaste baie, envahie par les marées, l'isolait sur son rocher. Seul lien avec la terre : un sillon que la mer avait construit au cours des âges.

La baie s'étendait à l'emplacement actuel du St-Malo Extra-Muros, jusqu'aux falaises de Paramé, jusqu'à la Montagne St-Joseph. Sa surface était quinze fois celle de la ville fortifiée elle-même. Les marées, dont l'amplitude sur cette côte est exceptionnelle, puisqu'elle peut dépasser 14 mètres, l'emplissaient complètement. A marée haute, seuls émergeaient les îlots des Talards. A marée basse, des grèves et des plages apparaissaient sur ses bords, l'intérieur restait au moins vaseux, parcouru par des rivières. Pourtant, alors, si on ne craignait pas de trop se salir, et à condition de connaître les passages, il était possible, à pied ou en charrette, de traverser vers St-Servan. A marée haute, les familles aisées pouvaient utiliser leur bateau. En tout temps, on préférait souvent, malgré la distance, parcourir le tour de la baie en voiture hippomobile.

Le recensement de 1790 donne 11 600 comme chiffre des habitants vivant à l'intérieur des remparts, en énumérant les nombres respectifs d'hommes, de femmes et d'enfants³. Un tel nombre donne à penser quant à la difficulté du ravitaillement de cette ville.

L'eau potable, par exemple, était extrêmement insuffisante : la source St-Aaron bien que très abondante et les quelques puits ne pouvaient suffire, même avec l'apport de la conduite d'eau qui arrivait de St-Servan, à travers la vase de la baie. Aussi à peu près tous les immeubles avaient une citerne récoltant l'eau de pluie. L'hygiène la plus sommaire n'y trouvait pas son compte.

L'approvisionnement en matériel et en denrées se faisait par la mer et la voie empruntant le Sillon. Les bateaux amenaient le poisson, les matériaux de construction, le bois, la pierre, et aussi des denrées diverses, comme des cargaisons de blé des divers pays du nord de l'Europe ou même d'Amérique, le vin rouge de Gascogne, le vin blanc d'Espagne...

De nombreuses gabares descendaient le fleuve apportant des billes de bois ou des montagnes de fagots, seul moyen de chauffage pour les boulangers

³ Affiche du Conseil permanent du 30.01.90, signée par le maire et le curé, nombre répété par « Tableau des Citoyens actifs » de février 1790. Tous les recensements suivants donneront des nombres inférieurs ; en 1795 : 9 222 et en 1799 : 9 059. (Source : Catalogue des Archives.)

comme pour les familles. Mais pour les légumes, le lait, les oeufs, la viande, il ne fallait compter que sur les arrivées par le Sillon.

De la campagne de Paramé, deux voies rejoignaient le Sillon. Un simple sentier, tracé par les multiples passages, se faufilait entre les dunes du rivage, de la campagne de St-Ideuc, par Rochebonne et les Nielles, jusqu'à la tête du Sillon. Il était parcouru journallement par les bourricots chevauchés par les paysannes portant beurre et lait pour les vendre en ville, ou par les meuniers et leurs sacs de farine. Les moulins ne chômaient pas ! Leur rendement n'ayant rien de comparable avec les minoteries modernes, il avait fallu les multiplier. Il existait quelques moulins à marée et de très nombreux à vent. On trouvait ces derniers sur tous les points exposés au vent : près d'une dizaine sur le Sillon, d'autres sur toutes les hauteurs de St-Servan, de Paramé et des campagnes environnantes. Il y en avait même, dans la ville sur l'Esplanade de la «Hollande », prenant le vent par-dessus les remparts. Pour le ravitaillement plus lourd par la terre, une seule voie carrossable prolongeait le Sillon vers Paramé, Cancale et le reste du monde. Mais diligences, cabriolets ou lourds charrois devaient gravir l'épouvantable côte escaladant la falaise. Souvent les attelages s'arrêtaient au bas, attendant le renfort des chevaux que louaient certains riverains et sans lesquels ils n'auraient pu vaincre la rude montée.

Même les familles qui arrivaient dans leurs voitures hippomobiles devaient mettre pied à terre, pour soulager le cheval. Aucun travail n'avait été fait dans le rocher avant 1762. Cette année-là, les paysans des environs furent réquisitionnés suivant l'usage du temps, en guise d'impôt, avec leurs outils et leurs charrettes, pour attaquer la roche, y creuser un passage, trop peu profond encore, mais ce fut une première amélioration⁴.

AGRANDISSEMENTS au début du XVIIIe siècle

Ce qui précède fait penser que la vie à St-Malo fut assez confortable... Le confort ne s'améliora guère au cours du siècle...

Cependant le commerce maritime florissant et l'activité des Corsaires vont permettre d'entreprendre d'immenses travaux pour améliorer la situation. Ce sera d'abord des agrandissements de la ville même, en gagnant sur la mer. En 1701, Vauban avait projeté et dessiné un premier accroissement. Il fut entrepris, en 1708, sous la direction de l'ingénieur Garangeau. Le port de Mer-Bonne fut comblé, les remparts déplacés et le

⁴ 2). Documentation sur Sillon, routes et chemins : André Pincemin dans « Pays Malouin ».

quartier St-Vincent créé par la construction d'immeubles. Celui bâti par Guillaume ÉON porte aujourd'hui la plaque rappelant les LA MENNAIS. En effet, dès sa construction sans doute, quelques-uns de ses locaux furent loués par Louis ROBERT de La Mennais leur grand-père pour y établir les bureaux de la Compagnie commerciale. Les fils poursuivront cette location et y établiront leurs familles dans l'une des ailes, mais ils n'en furent jamais propriétaires. Guillaume ÉON fut le principal associé des La Mennais. D'après une pièce d'archives (le «Tableau des Citoyens actifs» de 1790), il habitait lui-même cette même rue St-Vincent, donc sans aucun doute une autre partie de l'immeuble.

Le succès de ce premier agrandissement en entraîna un deuxième, puis un troisième, encore plus audacieux, gagnant un espace trois fois plus grand, en déplaçant d'autres remparts, du Bastion de la Hollande à la Grande Porte. Il y fut bâti, pour les riches capitaines, de magnifiques demeures dominant les remparts.

Ces grands travaux, menés rapidement, sont vraiment admirables, surtout quand on pense aux moyens d'alors. On ne possédait aucun de nos engins modernes qui permettent les terrassements et les constructions rapides. C'est pourtant dans les mêmes temps que fut décidé et poursuivi pendant des années le travail gigantesque de l'assèchement de la baie. La construction de jetées successives, munies de doubles portes⁵, se poursuivra tout au cours du siècle et même au-delà.

Peu à peu, ainsi, entre St-Mato et St-Servan les échanges devinrent plus faciles. A marée basse, les passages des charrettes n'étaient plus rares, des diligences pour Rennes, elles-mêmes, s'y aventuraient pour gagner plus rapidement la route directe ; ce n'était pas sans risque : en 1789, l'une de ces dernières s'y embourba et dut être abandonnée à la marée montante.

Des parties entières de la baie s'asséchaient, se transformaient en marais, puis en prairie, avant de pouvoir être cultivées. On commença même bientôt à y bâtir.

⁵ 3). Double porte pour l'évacuation, à marée basse, des eaux douces des rivières.

AUJOURD'HUI

Déjà, à la fin du xvill' siècle, un vrai quartier s'y était créé aux environs des Talards, avec sa chapelle et son cimetièr⁶. Mais la construction, sur ces immenses terrains gagnés sur la mer, fut extrêmement rapide au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale : la ville détruite étant inhabitable. Aujourd'hui, l'ancienne baie est devenue ce qu'on appelle « St-Malo ExtraMuros » quinze fois plus étendu que « St-Malo Intra-Muros ».

Dans les années récentes, la fusion entre St-Malo d'hier, St-Servan et Paramé, a constitué l'actuel St-Malo, le «Grand-St-halo» comme on dit parfois.

(Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, pour les jeunes générations, qu'en ce temps-là, l'électricité et les moteurs étaient inconnus : pas de chemin de fer; pas d'automobiles, même pas de bicyclettes. Les bateaux étaient tous à voiles ou à rames. La seule force motrice, avec celle des vents et des cours d'eau, était celle de la traction animale ou humaine.)

⁶ Premier dans ce cimetière :

« Ici, commencent les inhumations hors de la ville.

Jean-Claude Contremort cordonnier de 43 ans, décédé le 24 septembre 1779, inhumé à la Croix de la mission le 25 en conséquence de l'arrest du Parlment de Bretagne en date du 24 présent mois. « (Registre paroissial de St-Malo)

FAMILLE ROBERT

Vieille famille de la bourgeoisie malouine, les ROBERT ajoutaient à leur nom un complément comme le voulait l'usage du temps. En suivant leur généalogie nous trouvons ainsi, de père en fils :

— Pierre ROBERT de la Ville Dorée, François ROBERT de la Tourelle, François ROBERT des Saudrais père d'un autre François ROBERT des Saudrais, lui-même père de Louis-François ROBERT de La Mennais le grand-père de Jean et de Féli, puis leur père Pierre-Louis ROBERT de la Mennais...

Le nom de la famille est bien ROBERT.

Onze personnes en tout porteront ce titre : «... de la Mennais » :

1. Louis François ROBERT de la Mennais
fils de François Robert des Saudrais et de Marie YVER des Rivières est le premier à porter la notation « La Mennais ». Il signe : Mennais Robert.
2. Sa première épouse : Marie Thérèse PADET du Dréneuf : épouse ROBERT de la Mennais
3. Sa deuxième épouse : Jeanne Roberde BRIAND de la Feuillée, qui signe : Briand de la Mennais.
4. Louis François et Marie Thérèse Padet ont eu deux fils, l'aîné seul prend le nom de La Mennais : Pierre ROBERT de la Mennais.
5. Son épouse : Gratiennne LORIN, dame ROBERT de la Mennais.
6. — Leurs enfants :
6 Louis, 7 Pierre, 8 Jean-Marie, 9 Félicité, 10 Marie, 11 Gratien.
Seule Marie a eu des enfants qui portent le nom BLAIZE de leur père, le terme de LA MENNAIS s'éteint.

Généalogie ROBERT

François ROBERT de la Villedorée et Perrine LEROY (mariage en 1609), né le 8 février 1573, décédé en 1633 à Ceuta (Maroc), prisonnier des Barbaresques.

Pierre — *Henry*
— *Jeanne* — FRANÇOIS, 5 août 1624
— *Jean* — *Charles*
— *Guillemette* — *Michel*
— *Josseline*

François ROBERT de la Tourelle (5/8/1624-11/10/1671) et Josseline MICHELOT des Saudrais, mariés le 16/11/1656 à St-Malo.

— *Louis, 17 octobre 1660 à St-Malo*
Bernard, 11 octobre 1663 à St-Malo
— FRANÇOIS, 17 octobre 1664 à St-Malo (il hérite de sa mère le titre des Saudrais)
— *Julienne Anne, 13 octobre 1665.*

François ROBERT des Saudrais, mort à St-Domingue en 1694 et Marie Guyonne PRAIRIER, née en 1665, mariage le 8/8/1690 à St-Malo.

— FRANÇOIS, 18 mai 1691 à St-Malo
— *Jean-Bernard, né le 1^{er} février 1694, nommé le 8 novembre*
(Marie Prairier se remarie avec Denis BAUDOIN de la Villeanne dont elle aura plusieurs enfants, avec lesquels seront élevés les jeunes ROBERT.)

François ROBERT des Saudrais, armateur, capitaine de la milice, décédé le 19/9/1742 chez un ami à St-Marc en Haïti, marié à Marie YVER des Rivières, née le 21/5/1691, celle-ci est décédée à St-Servan le 22/5/1717 quelques jours après la naissance de leur fils :

— LOUIS FRANÇOIS ROBERT de la Mennais, né le 8 mai 1717.

Le père remarié le 9/11/1717 à St-Servan, avec Julienne PATIN, née le 28/07/1700.

- Marie Laurence, 28 janvier 1719, mariée le 11/2/1744 à Me Charles PITOT, morte le 29/8/1758
— Perrine Laurence (17/11/1731-10/01/1732).

Louis-François ROBERT de la Mennais, 1717-1804, épouse à St-Servan, en 1742, Marie-Thérèse PADET du Dréneuf (1717-20/5/1744) décédée à St-Servan.

— Pierre Louis ROBERT de la Mennais, né le 10 juin 1743 à St-Servan

— Denis ROBERT des Saudrais, né en 1744 et marié à Félicité LORIN, le 5/7/1775, à St-Malo, ce ménage n'aura pas d'enfant.

Louis-François épouse en secondes noces Jeanne BRIAND de la Feuillée le 11/4/1752 à St-Malo, le ménage n'aura pas d'enfant, mais l'épouse jouera son rôle de belle-mère et de « grand-mère » : sa signature se trouve dans tous les actes, mariages, baptêmes jusqu'en 1782. Elle est décédée le 20 juin 1804.

Louis-François ROBERT meurt, à St-Malo, le 7 mai 1804, mais est inhumé à St-Méloir

Pierre Louis ROBERT de la Mennais (1743-1828) épouse à St-Malo le 5/7/1775 Gratiennne LORIN de la Brousse (née à St-Malo 1750-décédée le 22/9/1787 à St-Malo) ; ils ont 6 enfants :

Louis-Marie, 1776-1805 Pierre Jean, 1778-1784
Jean-Marie, 1780-1860 Félicité, 1782-1854
Marie-Joseph, 1784-1851 Gratien, 1785-1818
(tous baptisés à St-Malo)

Marie-Joseph épouse Louis BLAIZE de Maisonneuve, leurs enfants porteront le nom BLAIZE, et donc, avec la mort de Félicité et de Jean-Marie, s'éteindra le nom LA MENNAIS.

Réf. Travail de Paul Cueff complété par mes recherches personnelles (*en italique les noms ajoutés*).

ANCÊTRES

Parmi les quatre premiers ancêtres donnés par les pages 9 et 10, trois meurent loin du pays et de leurs familles. Cela montre la vie dangereuse de ces coureurs des mers. Ils étaient, en même temps, souvent : négociants, capitaines, corsaires, colons. Cela dit aventure et audace.

François ROBERT de la Villedorée se fait prendre par les pirates africains, « les Barbaresques », et meurt, prisonnier à La Ceuta, port du Maroc espagnol, sur le détroit de Gibraltar. Il laisse, au soin de son épouse, ses 9 enfants.

Son fils François, dont les aînés ont sans doute hérité, au moins l'un ou l'autre, du titre «de la Villedorée », sera connu comme François ROBERT de la Tourelle. Plus prudent ou plus chanceux, il est le seul à mourir à StMalo, d'où l'acte suivant aux Archives :

« François ROBERT de la Tourelle, âgé de quarante-cinq ans, mary de Josseline MICHELOT, fut inhumé dans l'église cathédrale et paroissiale de St-Malo, l'onzième jour d'octobre 1671 par moy soussigné chanoine et vicaire de la dite église, et ont signé témoins présents : Alexandre Tranchant sr du Moulin Neuf et Jas Girard sr de l'isle far :

Jas Girard, A. Tranchant, L. Desnos ch. vic. ppp de St-Malo. »

Son épouse Josseline MICHELOT des Saudrais légua à leur troisième fils, 7 ans à la mort du père, le complément de son nom : il s'appellera François ROBERT des Saudrais. Déjà il rêve mer et combat. Bientôt jeune capitaine, en effet, déjà couvert de gloire, il épouse la fille d'un autre capitaine fameux : Jean PRAIRIER.

Jean PRAIRIER et son épouse Guyonne LEMAISTRE sont donc aussi des ancêtres de la famille ROBERT. On le dit armateur, mais il est de ces tempéraments qui ne peuvent rester tranquilles dans leur foyer, à administrer leur entreprise ; il lui faut la mer, la bataille. Il commande donc un de ses bateaux « armés au commerce et à la bataille ». Il est un de ces fameux corsaires dont l'histoire de St-Malo raconte les exploits. Armateur, corsaire, il est aussi colon ; il possède une «plantation » à St-Domingue, où il se trouve au moment de la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

Il se retrouve dans la bataille. Il y est tué en 1691.

Son beau-fils, François ROBERT des Saudrais est-il entré dans la bataille lui aussi ? Les renseignements s'accordent mal. Il est dit décédé soit à St-Domingue même en 1694, soit en mer en tentant de rentrer vers St-Malo, en 1695. Il laisse sa jeune veuve, Marie Guyonne PRAIRIER avec

deux enfants en bas âge : François et Jean-Bernard. Elle ne tardera pas à se remarier avec BAUDOIN de la Villeanne, personnage très estimé, capitaine de la milice de St-Servan. Les fils ROBERT et les enfants Baudoin seront élevés ensemble.

Ainsi un nouveau François ROBERT des Saudrais, 4 ou 5 ans à la mort de son père, (même nom, même prénom) devient servannais. Il se mariera successivement avec deux Servannaises. La première, Marie YVER des Rivières, décédera quelques jours après lui avoir donné un fils. Celui-ci sera le premier à adopter le nom de LA MENNAIS : Louis-François ROBERT de la Mennais, c'est le grand-père de ceux que l'histoire appelle les «LA MEN-NAIS ».

Son père, remarié à Julienne PATIN, aura deux filles, l'une ne vivra guère, mais l'aînée, Marie Laurence ROBERT des Saudrais, grandira avec Louis-François et ils resteront toujours très unis. Elle deviendra madame PITOT, d'où les « cousins PITOT » dont parlent plusieurs biographes.

Ainsi, pendant quelques années, accidentellement peut-on dire, les ROBERT se sont trouvés servannais : par le remariage de Marie PRAIRIER veuve ROBERT, puis les deux mariages de son fils.

Mais Louis-François va de nouveau s'ancrer solidement à St-Malo.

Je n'ai pu contrôler les faits autour de St-Domingue. J'ai par contre relevé la presque totalité des actes qui seront cités dans ce travail, comme ici : Bapt. : Louis ROBERT 17.10.1660 ; Bernard ROBERT 11.10.63 ; François 17.10.64 ; Julienne 13.10.65 ; Louis-François 9.5.1717. Décès : François 11.10.1671 ; Marie YVER 22.5.1717 ; mariage ROBERT-PRAIRIER 8.8.1690.

Le grand-père paternel LOUIS-FRANÇOIS ROBERT

Baptême : en 1717, à St-Servan ; Louis-François ROBERT fils de François sieur des Saudrais et dame Marie Yver son épouse né le huit may a été baptisé par moy curé de cette paroisse le neuf du dit mois, ont été parrain et marraine Louis YVER sieur des Rivières et delle Marie PRAIRIER dame de Villeanne BAUDOUIN. Signatures : Yver L., Saudrais Robert, La Fosse Duhamel, Lucité Létras ?, Nicolas Tangnesse ?, Perrine Prairier, François Le Gouverneur, (deux autres illisibles), et du Douër curé.

Ces signatures sont : le grand-père Yver, Marie Prairier Baudouin la grand-mère paternelle remariée, le père, Duhamel et son épouse Marie Prairier soeur de la marraine, la grand-mère maternelle (Léturas, Létras ou Létuvas).

Jusqu'ici, les ROBERT comme les PRAIRIER ont été surtout de grands marins. Certes quelques-uns sont dits déjà «armateurs », mais cela voudrait dire sans doute, qu'ils étaient capitaines assez riches pour prendre eux-mêmes la responsabilité de leur propre bateau, peut-être d'un couple d'autres, dont ils laissaient le soin à des «commis ». Maintenant, les ROBERT vont abandonner la fièvre de l'aventure, des hauts combats, des lointains horizons, pour constituer une véritable Compagnie commerciale. Les « Mennais Robert» seront désormais des «négociants» comme le stipulent tous les documents de l'époque, plus que des « armateurs » contrairement à ce qu'on a pris l'habitude d'écrire. Mais ils arment des bateaux pour les besoins de leur commerce.

C'est une profession bien particulière que celle d'armateur. Il faut posséder des bateaux, les armer en leur fournissant tout le matériel, toutes les provisions nécessaires, parfois même quelques canons, choisir un capitaine valable et audacieux qui sache à son tour recruter un solide équipage ; il faut décider de l'action à accomplir, fonder et entretenir des comptoirs dans les ports étrangers... Le risque est de partout, et il faut, là aussi, de l'audace et souvent de la témérité.

« On ne risque plus sa vie, mais, à chaque départ, dans des entreprises d'autant plus fructueuses qu'elles auront été plus hardies, et mieux combinées, tout son bien. » (Marechal, Famille La Mennais, p. 19.)

« Nous avons — avouera plus tard son fils Pierre-Louis ROBERT — tellement multiplié nos achats que le capital des membres dont l'administration nous a été confiée, se trouverait insuffisant pour couvrir les pertes. » (Lettre inédite du 12 juin 1790.)

Louis-François, le premier à porter le nom de La Mennais, sera le fondateur de la « Compagnie commerciale et maritime ». Le capital est constitué de sa fortune personnelle et d'apports assez nombreux, on dirait aujourd'hui d'« actionnaires », mais les vrais « associés » seront toujours rares. Jean-François est un homme posé, sérieux, habile, peut-être un peu coriace. Il sait s'entourer de fortes amitiés qui ne lui manqueront jamais. Au départ, il aura Guillaume ÉON. Celui-ci vient de bâtir, rue St-Vincent à St-Malo, un grand immeuble, dont quelques appartements seront loués pour l'administration de la Compagnie. ÉON sera, sans doute longtemps, le seul véritable « associé », non seulement par le capital mais aussi dans la gestion, comme l'indique en plusieurs occasions la correspondance de Louis-François ROBERT.

Pierre LORIN, le juriste intègre et avisé, est le conseiller et l'ami dès les débuts. Plus tard, ses deux filles se marieront avec les deux garçons de ROBERT, ce qui ne fera que fortifier et l'aide et l'amitié. LORIN et ROBERT seront inséparables jusque dans leur vieillesse, heureux en plus de vivre voisins de la même rue St-Vincent...

MARIAGE ROBERT-PADET

Le mariage de Louis-François ROBERT de la Mennais avec la fille d'un autre négociant de St-Malo, Pierre PADET du Dréneuf, est prometteur. On sent le bonheur des nouveaux époux, de Marie-Thérèse PADET surtout. Elle choisit pour la cérémonie la grande et neuve chapelle du petit séminaire tout voisin de la maison de campagne de ses parents à St-Servan. Le ban et l'arrière-ban de la famille et des amis ont toute facilité pour faire la fête dans cette petite malouinière et sur le terrain qui donne sur la falaise à quelques pas.

Une seule ombre : le père du fiancé ne sera pas là : depuis des années, ayant eu des revers de fortune, il s'est exilé en Amérique, loin de sa deuxième épouse et de ses enfants. Sa lettre d'approbation au mariage arrivera, écrite de « *Louisbourg (Isle Royale) en Acadie, de François ROBERT sieur Dessaudray à Louis ROBERT sieur de Laménay* » (*sic*). Elle sera aussi un adieu : François Robert Des Saudrais, bourlingueur exilé depuis des années, décédera cette même année 1742, « *chez un ami de St-Marc, en Haïti* » (documents AFIC, Rome, 3.14.001).

ST-SERVAN : Mariage : Noble homme Louis François ROBERT sieur de la Mennais, fils de noble homme Louis François ROBERT des Saudrais et de dame Marie YVER de cette paroisse, et demoiselle Thérèse PADET fille de noble homme Pierre PADET et de dame Gilette BRÉVILLE, sieur et

dame de Dréneuf, aussy de cette paroisse, les deux âgés de 24 ans ou environ, le dit MENAIS (sic) muni du consentement de sieur Saudrais, son père en date du présente année ont épousé dans la chapelle du Séminaire de cette paroisse, le septième jour d'avril mille (sic) sept cent quarante deux, après deux publications canoniques et dispense de la troisième, le tout sans opposition, la bénédiction nuptiale leur a été administrée par moy soussigné recteur en présence des signataires : Marie PADET, Mennais Robert, Marie Prairier de Villanne, Pierre Padet, Guillaume Baudouin, Gillette Bréville, Marie Uguet de l'Aumone, Du Dréneuf, Marie Robert des Saudrais, Pierre Padet, etc.

(Dans l'ordre : la mariée, le marié, grand-mère du marié, père de la mariée, mari de la grand-mère du marié, mère de la mariée, demi-soeur du père de la mariée, demi-soeur du marié, frère de la mariée.)

Rapidement les enfants désirés vont venir. Ils naissent à St-Servan, l'aîné Pierre en juin 1743, et le deuxième Denis l'année suivante.

Son deuxième fils vient au monde le 14 mai 1744, c'est la joie ! Hélas ! malgré l'attention de sa mère, les soins des soeurs infirmières voisines⁷, l'intervention du médecin de l'hôpital du Rosais tout proche aussi, la jeune maman — si heureuse de ses deux garçons — meurt le 20 mai suivant.

Le coup est dur pour Louis-François, son mari. Il va s'absorber davantage encore dans son travail de négociant et d'armateur. Il ne délaissera pas pour autant ses deux garçons, confiés le plus souvent à leur grand-mère PADET ou à leur tante Marie Laurence ROBERT, épouse PITOT. Il aura le souci de leur faire donner une instruction soignée.

Ils auront 9 et 8 ans quand il décidera de se remarier avec une riche cousine : Jeanne Roberde BRIAND, héritière des BRIAND de la Feuillée et des DUHAMEL de la Fosse. Elle possède deux maisons rue St-Vincent, dès le mariage sans doute, en tout cas lorsque Louis ROBERT laissera la direction de son entreprise, ils habiteront l'une d'elles, me St-Vincent⁸.

Lui et son épouse ont mis leurs biens respectifs « en communauté », aussi le directeur de la Compagnie commerciale et maritime, maintenant en plein essor, pourra se transformer aussi en régisseur de terres. Il peut parler comme les autres gros bourgeois de St-Malo, de « nos terres ».

⁷ Filles de la Croix », Chemin de la Vigne au Chapt

⁸ Preuves : description acte notarial Archives des FF 3.23.001 et «Liste Citoyens actifs» de 1790, dressée par rue. (Henri RULON parle aussi d'une intervention d'huissier le 7.01.1763 et de la vente de cette maison à Lothon en 1816.)

Il y a la « Métairie des Chesnaies », en St-Méloir, qui a appartenu aux DUHAMEL, (et qu'il ne faut pas confondre avec LA CHESNAIE des LORIN en St-Pierre-de-Plesguen) celle de la « Lande-Boulou », en Lanvallais, et deux autres gagnées en partie sur les marais par l'assèchement de la baie, celle du Gué et celle de la Guimauvière⁹. Une partie de ces biens sont indivis entre Jeanne BRIAND et son demi-frère CHAMPY¹⁰ A part leur demeure, tous ces biens sont loués et Louis-François les gère avec attention.

Il les défendra au besoin : les Archives des Frères de Ploërmel conservent une de ses lettres du 17 mai 1791, « à MM. les Maires, les Officiers Municipaux, les Notables de la paroisse ». Il leur fait remarquer qu'ils doivent ordonner aux riverains (dont il donne la liste), de réparer le côté du chemin en bordure de leurs terres, comme lui, Sr de la Mennais, en fait entretenir le côté qui le concerne. Il consentira même «quant à présent et pour cette fois seulement» qu'il soit tiré de la pierre de la carrière de sa métairie, pour faciliter la réparation demandée, mais, en revanche, il sera interdit aux conducteurs de charrettes, à peine de poursuites, de passer sur ses terres, comme ils l'ont fait jusqu'ici, au grand dommage du fermier¹¹.

Dès le début de son deuxième mariage, il a cherché à acquérir une maison de campagne. On pense de suite à la propriété de St-Servan, mais elle n'appartient pas encore à ses fils. (Pierre Padet — qui avait fini par gagner un long procès contre son voisin — est décédé un an après sa fille Marie-Thérèse, mais sa veuve lui survivra jusqu'en 1758¹². Il n'y aura un premier partage des revenus que cette année-là et un deuxième — de la propriété cette fois — après le décès du fils Pierre en 1774.) Louis-François conduit encore, de temps à autre, ses deux garçons dans cette propriété où ils ont passé une grande partie de leur enfance.

Mais il désire, comme tous les autres bourgeois aisés qui se sentent vraiment à l'étroit entre leurs hauts remparts, une propriété dans laquelle il serait bien chez lui et où ses grands garçons pourraient prendre leurs congés, car ils sont maintenant internes au collège de Caen¹³. Ce sera, d'accord avec son épouse, l'achat, en 1759, de la maison de maître du Val-Ernoul et de sa métairie, en St-Méloir-des-Ondes.

⁹ Une rue porte le nom de cette propriété, quartier de la Découverte

¹⁰ Acte 3.23.001, AFIC

¹¹ Archives des FF. 109

¹² Actes de décès aux archives de St-Malo

¹³ D'après n le frère Julien Potier. LL 21. et suivants... Archives de St-Malo

Aussitôt que ses fils ont été capables de l'assumer, il leur a cédé l'administration de la Compagnie. Toujours prêt à leur rendre service, on le voit à plusieurs reprises les représenter dans certaines démarches.

Il a subi les durs temps des années révolutionnaires sans se compromettre sans doute mais sans enthousiasme non plus, c'est le moins qu'on puisse écrire. Il fut élu dans les premières élections de 1790¹⁴, parmi les «notables», ce qui ne donnait ni pouvoir, ni responsabilité. Le 20 novembre 1790, on lui demanda d'être assesseur du juge de paix, bien avant l'arrivée des commissaires du gouvernement, les Carrier et les Carpentier qui déclencheront la Terreur à St-Malo.

Il aura bientôt sur sa cheminée le buste de Bonaparte¹⁵... Il verra partir ses vieux amis, les LORIN, Pierre décède en 1799, Servanne Roce en 1803 et son associé et ami Guillaume ÉON en 1800. Il meurt à son tour le 7 mai 1804 « dans sa demeure » de St-Malo. On sait par l'acte notarial de « liquidation des droits de sa veuve » du 16 prairial an 12¹⁶, qu'à sa demande, son corps fut transporté «*par Paramé et St-Ydeuc, à l'église de St-Méloir où il fut inhumé*».

Ce dernier fait pose la question des tombeaux de la famille. C'est la seule mention que nous ayons et toutes les recherches demeurent vaines. L'église de St-Méloir de l'époque n'existe plus, le cimetière a été déplacé... Un historique de la paroisse de St-Méloir parle d'un «enfeu» dans l'église, dont auraient joui les « Seigneurs du Val-Ernoul ».

L'existence des habitations des grands-parents LORIN¹⁷ et du ménage Louis-François ROBERT et dame Jeanne BRIAND, dans la même rue que l'immeuble ÉON, était une chance certainement appréciée par les enfants qui pouvaient courir des uns chez les autres, et peut-être avec prédilection chez celui qu'ils appelaient «papa Mennais».

St-Malo, décès : « Dix-septième jour du mois de floréal, an douze, décède Louis-François ROBERT Mennais décédé à St-Malo ce jour 11 h 45, 88 ans, né à St-Servan, profession propriétaire, époux de Jeanne Roberde Perrine

¹⁴ LL 21 et suivants ... Archives de Saint Malo.

¹⁵ D'une lettre de Louis-Marie en voyage à Paris à son frère Jean. Il dit le buste ressemblant au personnage qu'il a vu.

¹⁶ Acte notarial 3.23.001 (Arch. FIC Rome).

¹⁷ Voir plus loin chapitre sur Pierre LORIN

BRIAND, demeurant à St-Malo, fils de François ROBERT Dessaudrai¹⁸ et de Marie YVER son épouse .»

signé : DEBRECEY, maire.

Décès de son épouse, à St-Malo, un mois après lui : « Jeanne Roberte Perrine BRIAND, décédée à 73 ans, mois de Messidor, an douze, (dans la marge 20 juin 1804)... témoins Thomas Gilbert commis, Houduce concierge, qui ont signé avec le maire DEBRECEY... »

¹⁸ On remarquera que le père du défunt est bien appelé dans cet acte, et dans l'acte de mariage ROBERT/PADET, comme dans sa lettre citée ailleurs et d'autres actes : «Robert Des Saudrais ». Ce qui dément formellement les affirmations de quelques auteurs qui ont écrit que c'était lui qui avait opté pour La Mennais. Non ! c'est celui dont parlent les pages précédentes, son fils. Au hameau de La Mennais en Trigavou, Louis YVER avait acquis (pièces notariales de 1709, 1714 et autres, AFIC Rome) une métairie. Celle-ci constitua la dot de Marie YVER, mère de Louis-François qui en héritera.

Pierre LORIN (1119-1799)

Le grand-père du côté maternel, Pierre LORIN est un Normand, né en 1719 dans la paroisse N.-D. des Champs, aujourd'hui intégrée à la ville d'Avranches. Son père François LORIN était conseiller du Roi et lieutenant général de la Vicomté de St-James. Sa mère, Marie COUILLARD, était originaire d'Avranches. Père et mère étaient décédés lorsque Pierre LORIN se marie le 16 janvier 1749¹⁹.

Pierre LORIN est dit, dans l'acte de mariage, « avocat au Parlement de Paris », aux mariages de ses filles en 1775, « Sénéchal des Juridictions de St-Malo », c'est-à-dire représentant du pouvoir royal pour le district de St-Malo. Ce poste important lui donnera de multiples occasions de servir les habitants de ce district qui correspondait à ce qui est aujourd'hui sept cantons soit une trentaine de « paroisses ». En feuilletant, plus loin, sa correspondance d'alors, avec son supérieur direct, l'Intendant de Bretagne, collectée aux Archives de Rennes et de Paris par Ch. Marechal, il nous sera possible de saisir, non seulement une partie de son activité, mais surtout sa forte personnalité, intègre, désintéressée et son souci des gens, des pauvres surtout.

Son épouse est Bertranne Marie ROCE, fille de Nicolas ROCE, sieur de la Cité, constructeur de vaisseaux, et de Jeanne ALLAIN de la Hulotais en St-Servan. Curieusement, les ALLAIN sont aussi originaires d'Avranches, et il existe un certain degré de parenté avec lui²⁰.

Bertranne a été baptisée à St-Malo le 14 septembre 1716, le jour de sa naissance dans cette ville. L'acte de mariage la dit habitante de St-Malo, ses quatre enfants y sont baptisés, les actes de mariage de ses deux filles les déclarent tous de « cette ville ». Elle décédera de même à St-Malo comme l'atteste son acte de décès de 1803. Elle est une vraie Malouine, contrairement à ce qui a été dit et écrit. Il faut en conclure que la vaste maison qui a appartenu aux Lorin à St-Servan et qui fut connue, par la suite, sous le nom de « Maison verte » ne fut par conséquent pour eux, tout au plus, qu'une maison secondaire. L'acte après leurs décès, préparant l'héritage²¹, la dit « louée à FEAT ».

¹⁹ Acte de mariage LORIN-ROCE, 1749, St-Malo.

²⁰ Actes de mariage et de baptême, St-Malo

²¹ Archives FIC Rome 3.24.001

La soeur aînée de Mme LORIN, Jeanne-Françoise, mariée d'abord à Gratiem VATRY, se remariera, après le décès de ce dernier, avec Gilles SÉBIRE. VATRY sera le parrain de Gratiemne Lorin. Gilles SÉBIRE, docteur. en médecine, et son fils Gilles François, notaire, seront toujours de fidèles amis de la famille, le père est parrain de Marie de la Mennais.

Pierre LORIN et Bertranne ROCE auront quatre enfants :

- Gratiemne Jeanne, née et baptisée à St-Malo le 10 septembre 1750 ;
- Jean-François, né à St-Malo en 1752, mort jeune ;
- Félicité Simone Jeanne, née le 19 octobre 1753 à St-Malo ;
- Pierre-Jean-Baptiste (1757-1781).

Les certificats correspondants ont été relevés, on en trouverait copie, et parfois photocopie, dans les fiches déposées aux Archives FIC.

Les deux soeurs, Gratiemne et Félicité, se marieront le même jour, le 5 septembre 1775, à St-Malo, avec les deux ROBERT : Pierre-Louis ROBERT de la Mennais et Denis ROBERT des Saudrais. Elles sont donc la mère et la tante des six enfants LA MENNAIS.

Elles avaient reçu une éducation soignée et une instruction excellente par leur mère et les personnes choisies par celle-ci. Elles ont pu suivre aussi peut-être les cours de l'école tenue par les Ursulines ; ces enseignantes et éducatrices parmi les plus réputées de l'époque, avaient une école dans leur couvent construit aux premières années du xv^e siècle, dans les jardins de l' évêché.

Cette école put poursuivre son enseignement jusqu'en juillet 1792. A cette date, les religieuses ayant définitivement refusé le « serment » d'adhésion à l'organisation civile du clergé et de la religion, le couvent et l'école furent « vidés de leurs hôtes » (Archives St-Malo, LL 25 D5).

La maman et la tante des La Mennais pourront, à leur tour, diriger — et souvent assurer par elles-mêmes — l'éducation bien sûr, mais aussi l'instruction des enfants.

L'acte notarial préparant l'héritage, après les décès de M. LORIN, en 1799 et de Mme LORIN en 1803, nous est malheureusement parvenu amputé des premières pages, on y trouve l'énumération de la plus grande partie de leurs biens ; mais il manque les précisions sur leur demeure à St-Malo. D'autres sources qui se recoupent prouvent que cette demeure était située, elle aussi, rue St-Vincent.

Spécialement, le « Tableau des Citoyens actifs » de St-Malo établi en février 1790, par rue, prouve absolument que dans cette rue St-Vincent se trouvaient l'habitation des LOPIN et celle de Louis-François ROBERT et de sa deuxième épouse Jeanne BRIAND. Il semble qu'on peut même en déduire que ces demeures se trouvaient dans la deuxième partie de la rue, au-delà de la rue Ste-Barbe. D'autre part, l'acte de décès de Pierre LOPIN est formel : « décédé en son domicile, rue St-Vincent ».

Les LORIN possédaient deux autres maisons à St-Malo : l'une à l'angle des rues de La Crosse et des Bés : «un embas, et trois étages plus un appentis où se trouvait un petit four ; l'autre, cour de la Houssaie : cave, un en-bas, deux étages et une mansarde »... Elles existent toujours, ayant, par leur position sans doute, été assez bien préservées des incendies de 1944.

A St-Servan, ils possédaient — « aux Corbières » précise l'acte — une grande maison avec cour et jardin (la «Maison-Verte ») le tout loué à Féat et plusieurs autres locaux loués par pièces à divers.

Enfin, et surtout, LA CHESNAIE, la maison principale avec les bois et les étangs qui étaient réservés à leur usage et les métairies qui en dépendaient louées chacune à un fermier nommé dans l'acte. *(Cet acte prouve aussi l'erreur des premiers biographes de Jean-Marie de La Mennais qui attribuaient la propriété de la Chesnaie aux La Mennais, dès 1790 !... lors de la prétendue «fuite» de l'évêque...)*

LORIN « Subdélégué »

On disait souvent à St-Malo « Sénéchal » mais « Subdélégué » était le mot juste. Le délégué du pouvoir royal pour la Bretagne, ayant sa résidence à Rennes, était aussi désigné comme « Surintendant Général de la Bretagne ». Pierre LORIN sera ainsi pendant une dizaine d'années le représentant du pouvoir royal pour le « District » de St-Malo. Dans son ouvrage « Famille de LA MENNAIS », Christian Marechal accumule de longues citations de la correspondance échangée entre le Surintendant et Pierre LORIN. Il lui consacre une vingtaine de pages.

Retenons quelques traits caractéristiques de ce grand monsieur : spontanéité, manières vives et nettes, intelligence en éveil, un homme de coeur. Sa correspondance montre un ton direct qui ne connaît pas de circonlocutions. Il refuse quand il le faut de s'occuper de ce qui ne correspond pas à sa compétence. Ainsi pour la construction de baraques

militaires sur le fort de Châteauneuf :

« Monsieur, je ne perds pas un instant pour répondre à votre courrier de ce jour. Je n'ai pas les connaissances nécessaires, encore moins la possibilité de résider sur place là-bas comme ce serait nécessaire. Je me dois à l'exercice de ma profession à St-Malo... Il m'est impossible de me charger d'une pareille commission... » (lettre du 17 mars 1777 au Surintendant de Bretagne).

En fait, les responsables de ces travaux seront Jacques Jean MICHEL de la Morvonnais, procureur de Châteauneuf, aidé peut-être — non comme je l'ai lu, par Jacques-François, son fils, qui ne naîtra qu'en 1780 —, mais par son frère François-Julien MICHEL, avocat, futur procureur de St-Malo et père du poète Hippolyte MICHEL de la Morvonnais (recherches personnelles inédites sur familles MICHEL de la Morvonnais et MACÉ de la Villéon, faites aux Archives de Pleudihen).

Pierre LORIN ne se désintéresse pas de l'oeuvre pourtant, il écrit le 17 mars suivant :

«... J'ai avancé au fournisseur de bois pour les travaux du fort 1 000 livres de plus que je suis autorisé, car je veux qu'il n'ait aucune raison, excuse, ni pour différer ou suspendre les travaux... Je veux que les affaires dont je me mêle soient nettes, et qu'il n'y ait jamais ni SI, ni CAR, ni MAIS... »

C'est le ton d'un homme libre. Pierre LORIN n'est pas un fonctionnaire. Il occupe un poste de confiance où il se sait utile. Un poste qui lui prend beaucoup de temps et par là, nuit à l'exercice de sa profession, sans lui apporter des compensations financières.

Il a un grand sens social et oeuvre de tout son pouvoir contre la souffrance et la pauvreté qui étaient grandes surtout dans les campagnes. Il prône l'établissement, dans chaque paroisse, d'un bureau de charité. Il développe longuement le plan qu'il propose dans sa correspondance avec les autorités. Il existait déjà dans certaines paroisses un « bureau de charité », vivant des aumônes des fidèles. Mais il veut un peu autre chose, organisé d'une façon plus précise, et obligatoire dans toutes les paroisses. Il prévoit un financement par subventions précises — volontaires non obligatoires — de façon à savoir ce dont on peut disposer. L'oeuvre serait sous la responsabilité du «général» de la paroisse, ou «par défaut» du prêtre responsable... Le projet n'était pas sans un peu d'utopie sans doute mais révèle le coeur de cet homme à l'aspect assez austère. La même idée sera reprise par son gendre qui lui succédera : Pierre Louis ROBERT...

En 1781, Pierre LORIN a 62 ans, sa santé est moins bonne, il vient

d'acquérir La Chesnaie²² en y consacrant toute sa fortune disponible et il compte s'en occuper sérieusement. Il a déjà demandé au Surintendant de pourvoir à son remplacement mais celui-ci fait la sourde oreille. Voici qu'il lui demande même de prendre la responsabilité de l'amélioration du chemin reliant Paramé à Cancale ! Il faut le réparer, l'élargir et le redresser : il y avait fort à faire ! L'autorité militaire exigeait ce travail pour faciliter les transports d'artillerie.

« Il faudrait, écrit-il, s'occuper de l'extraction et du charroi de la pierre, s'occuper des outils, des brouettes nécessaires, des dépenses, des avances d'argent, des écritures... Il m'est impossible, Mgr, de me charger de ces travaux. Ma santé ne me le permet pas. Ce travail exigerait une résidence à St-Malo, or, je vous l'ai déjà marqué, mes propres affaires m'obligent à passer l'été dans ma terre et je compte partir, avec ma femme, dans les quinze jours. Je ne peux faire aucune avance d'argent, ma terre m'a réduit à l'emprunt, je dois encore près de 6 000 livres. Tout cela m'oblige à vous prier instamment de ne plus différer de me donner un successeur. Il y a trois mois que je vous en ai présenté un, parce que vous l'aviez exigé de moi... »

D'autre part, j'apprends une singularité à laquelle je ne pouvais m'attendre. Des gens ont imaginé que je suis intéressé aux travaux dont je suis chargé comme subdélégué. Je ne puis digérer de pareils soupçons. Grâce au ciel, on ne m'a jamais accusé ni de prévarication, ni de bassesse... Si ma santé, si mes intérêts ont souffert par mes travaux au service du Roy, sauvons du moins l'honneur et la réputation... » (St-Malo 29 may 1781).

On finit par lui accorder un successeur, l'avocat Gautier. Celui-ci donnera sa démission au bout d'un an. C'était un homme pratique et il avait rapidement jugé que si le poste apportait un peu d'honneur, il n'était nullement lucratif, on avait même de la misère à se faire rembourser de ses avances et les fréquents dérangements nuisaient grandement à l'exercice de sa profession d'avocat²³. Et il faudra pour trouver un nouveau subdélégué, que le Surintendant recoure encore à Pierre Lorin qui proposera son gendre : le négociant Pierre Louis Robert dont les pages qui suivent parleront longuement.

Pierre Lorin, lui, se consacre à l'exercice de sa profession de légiste qu'il n'a jamais abandonnée et s'échappe parfois avec son épouse vers La Chesnaie. Il a dû abandonner le vieux manoir délabré et bâtir à la place la maison bourgeoise qui existe toujours. Emmena-t-il parfois ses petits-enfants La Mennais ? Peut-être, mais c'était toute une aventure : en

²² L'achat de La Chesnaie est de 1778, mais il avait fallu reconstruire l'habitation

²³ D'après les propres termes de la lettre de démission de Gautier, publiée par Christian Marecha

voiture hippomobile par Paramé, la Montagne St-Joseph, Frotu, Château-Malo, Châteauneuf, St-Pierre-de-Plesguen... Il faut aujourd'hui, en automobile, moins d'une demi-heure, il fallait dans leur temps, de longues heures par des chemins cahoteux !... Et on ne pouvait pas entasser tout ce petit monde dans la voiture, il restait plus facile pour les enfants de gagner le Val-Ernoul de St-Méloir chez « papa Mennais », ou leur campagne de St-Servan ! ...

Pendant la Révolution, Pierre LORIN sera élu un moment parmi les «notables» qui n'avaient aucun rôle actif réel, un moment on lui demandera d'assister le juge de paix, rôle honorifique sans importance. On aimerait savoir son jugement d'homme éclairé et sans parti pris sur les terribles bouleversements de cette époque, dans sa bonne ville de St-Malo et dans le district dont il avait eu la responsabilité : il est décédé après le plus fort de la tourmente, mais avant l'apaisement total : il n'a sans doute laissé aucun document.

En 1794, à la mort de Mme Des Saudrais, Marie de la Mennais, âgée de dix ans, est confiée à ses grands-parents LORIN. Ceux-ci se seraient, à la même époque, retirés à Avranches, si on en croit Ange Blaize, fils de la même Marie de la Mennais. La Terreur qui sévit alors à St-Malo rend le fait vraisemblable et il est possible aussi qu'Avranches offrait de meilleures possibilités pour l'instruction et l'éducation de l'enfant, puis de la jeune fille... (à St-Malo, la Révolution avait détruit tout ce qui avait été valable en fait d'instruction).

LAVEILLE — sans doute en lisant vite le passage de Blaize qui, en effet, prête à la confusion, affirme même que les LORIN sont décédés à Avranches, mais c'est une erreur ; ils sont décédés, tous les deux, à St-Malo, comme le prouvent les actes de décès suivants :

« Le vingt messidor l'an sept de la République... Pierre LORIN, âgé de quatre-vingts ans, natif de Notre-Dame des Champs, département de la Manche, fils de feu Louis de la Brousse et de Marie Couillard, époux de Bertranne ROCE, est décédé en son domicile rue St-Vincent ce jour »...

(8 juillet 1799) (acte de décès signé : Denis François ROBERT, Th. Gilbert, témoins ; Lecouturier officier état-civil.)

Nous retrouvons, dans cet acte officiel, la confirmation du domicile rue St-Vincent des Lorin²⁴.

Son épouse décédera le 15 août 1803 ' « St-Malo 27 thermidor an onze, Bertranne ROCE décédée ce jour, sans profession, âgée de 85 ans, née à StMalo, demeurant à St-Malo, veuve de Pierre LORIN, fille de Nicolas ROCE et de Jeanne Michelle ALAIN ont signé les témoins :

Thomas Gilbert commis et ami, et Charles Biarrote, négociant, De Brecey maire.

La gifle donnée à « M. le docteur », pour une affaire de bal (Laveille p. 24), prouverait la présence, à St-Malo, de Marie et donc des LORIN à qui elle était confiée. Il est vrai que si le mobile principal du séjour à Avranches fut l'instruction de l'enfant, le fait a pu se produire pendant un congé...

²⁴ La maison natale de Mme LORIN, celle de sa famille ROCE, semble avoir été la maison (trois étages alors, elle en a quatre aujourd'hui) à l'angle des rues des Bés et de la Crosse. Son mariage, en tout cas, fut célébré à deux pas de là, dans la chapelle de «Notre-Dame de Toute-Puissance », vénérée des marins, qui occupait le même carrefour, angle des rues des Bés et de Ste-Anne, chapelle démolie vers 1791. (Acte de mariage au dossier paroissial.)

LE PÈRE Pierre-Louis ROBERT

Pierre-Louis ROBERT hérite de son père du « La Mennais », tandis que son frère, « l'oncle Denis » reste comme le grand-père un « des Saudrais ».

Inséparables dans la vie comme dans la profession — et leurs biens restant indivis — ils vont remplacer par leur tandem, leur père Louis-François.

En 1775, ils se marient avec les deux filles de Pierre Lorin :

Monsieur Pierre Louis ROBERT sieur de la Mennais, négociant, âgé de trente deux ans, fils de Monsieur Louis François ROBERT sieur de La Mennais et de feu dame Marie Thérèse PADET, originaire de la paroisse de St-Servan en ce diocèse ; et Demoiselle Gratienne LORIN, âgée de vingt cinq ans moins six jours, fille de Monsieur Pierre LORIN, Sénéchal des juridictions de cette ville et de Dame Bertranne ROCE, originaire de cette ville, les deux y domiciliés, ont reçu la bénédiction nuptiale par Moy soussigné, Messire Joseph Guillaume Morin, chanoine de l'église cathédrale de St-Malo, le cinquième septembre Mil sept cent septante cinq, en conséquence d'une bannie faite au prône de la messe paroissiale de cette ville sans opposition, de la dispense des deux autres bans duement insinuée et contrôlée, accordée par Messire François Marie Thomas Dufresne vicaire général de Monseigneur l'Evêque. La présente cérémonie faite dans l'église cathédrale et paroissiale du consentement de Mon dit sieur Dufresne curé de cette ville et paroisse. En présence et consentement des pères et mères des époux comme aussi en présence de Monsieur Pierre BRIAND sieur de la Feuillée, de Monsieur Gilles SEBIRE, sieur de Bellenoë, docteur en médecine, oncle d'alliance de l'épouse, de Monsieur Pierre Louis Jean Baptiste LOPIN, frère de l'épouse, et de dame Jeanne Roberde Perrine BRIAND, dame de La Mennais, belle-mère de l'époux, qui demeurent à St-Malo, lesquels ont attesté le domicile et la liberté des parties et ont signé avec les époux, les pères et mères des époux. Signatures : Gratienne Jeanne Lorin, Pierre Louis Robert de la Mennais fils, Lorin, Mennais Robert Pierre, Sébire de Bellenoë, Briand de la Feuillée, B. Roce Lorin, Briand de la Mennais, Pierre Louis Lorin, Eon, Duparc Louvel, Morin chan²⁵.

Les nouveaux ménages s'installent dans l'aile de l'immeuble louée à Guillaume ÉON. L'administration de la Société «Mennais ROBERT Frères et Cie » doit occuper le rez-de-chaussée. Deux employés, des « commis » : Thomas GILBERT et Charles BIARROTE, spécialisés dans le travail de

²⁵ Le texte pour le mariage, le même jour, de Denis et Félicité Lorin est, sauf les noms des mariés, absolument semblable

l'armement et de l'organisation des marchés, ont déjà travaillé avec le père, ils resteront fidèles et dévoués jusqu'au bout. On retrouve encore BIARROTE après même la fin d'activité de la Compagnie, continuant à son compte une activité maritime, dans l'assurance de navires ; il y intéresse Féli Lamennais lui-même, par exemple pour assurer «La Louise» dans un voyage vers les Iles²⁶.

Leur père habite une maison voisine, dans la même rue, qui appartient à sa deuxième épouse Jeanne Roberde BRIAND²⁷. Il a su s'effacer peu à peu de façon que la transmission des responsabilités se fasse en souplesse. Mais toujours prêt à aider au besoin, on le voit représenter les nouveaux directeurs en quelques occasions. La succession a été aisée car préparée depuis longtemps ; dès leur adolescence et toute leur jeunesse, après des études très sérieuses, les fils ont activement participé à l'entreprise, prenant de plus en plus à charge l'organisation et les risques du métier.

Ils gardent les mêmes actionnaires assez nombreux ; mais il semble, d'après une lettre de Pierre ROBERT, que la Société commerciale ne comptait réellement que trois vrais associés : lui-même, son frère Denis et Guillaume ÉON, il écrit, en effet, à l'intendant de Bretagne :

« Je ne pouvais faire cette opération, sans l'agrément de mes DEUX associés. L'un est M ÉON, beau-frère de MAGON de la Ballue, l'autre mon frère. Ils s'y sont refusés et voici leurs raisons... » (18 avril 1786).

ÉON, à peu près du même âge que le grand-père Louis-François, est un des riches bourgeois de St-Malo, associé, depuis les débuts, avec Louis-François ROBERT, il le restera avec les fils.

Mais il n'a pas la vocation de renoncer aux revenus normaux de ses capitaux. Il désire que ses biens soient bien gérés et lui rapportent d'honnêtes revenus²⁸.

2. ²⁶ Correspondance de Féli.

Ce même Biarrote annoncera encore la mort de Mlle Villemain à Pierre Louis retiré à Rennes ; dans la correspondance de celui-ci on trouve en effet : « Biarrote m'annonce la mort de la pauvre Villemain. Je serais bien ingrat, si j'avais perdu le souvenir de tous les services qu'elle a rendus à ma famille, et si je ne la regrettais pas... » (lettre du 25.11.1817).

2. ²⁷ Maison décrite dans « Liquidation des droits de Jeanne BRIAND », Archives FIC Rome n° 3.23.001

²⁸ . Guillaume ÉON et son épouse Hélène MAGON de la Balue avaient eu 12 enfants (nés entre 1741 et 1763). On connaît aussi les « ÉON de Carman », de célèbres corsaires, dont l'un est le découvreur des îles Malouines. Mais aucun acte d'état civil ne donne ce titre à Guillaume ÉON, les écrivains qui le lui accolent ont donc tort sans doute...

La Société Commerciale possède plusieurs bateaux : pour la grande pêche sur les bancs de Terre-Neuve, pour le commerce suivant les besoins, avec la Russie, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Espagne, les États-Unis et les Iles et à l'occasion peut-être quelques corsaires pour satisfaire des capitaines audacieux qui ne rêvent que bataille et gros profits, mais cela est moins sûr²⁹. Les ROBERT sont donc, par là, aussi des armateurs, mais ils sont, plus encore, des « négociants », c'est le titre que leur donnent tous les écrits du temps.

« Je suis à la tête d'une maison de commerce dont les affaires sont aussi multipliées qu'intéressantes, mes occupations sont immenses... Cependant je ferai en sorte de ne pas négliger les besoins de la subdélégation », écrit Pierre-Louis ROBERT au Surintendant de Bretagne en août 1782.

Par cette même correspondance en tant que « subdélégué » avec le Surintendant, nous apprenons qu'il achète, dans toute la région environnante, « dans un rayon de plus de quinze lieues » : froment, seigle, sarrasin, lin, chanvre, de même que les trois quarts de ce qui s'y fabrique en étoffe de lin comme ces chemises qu'il exporte, en grosse quantité, vers Cadix en Espagne. De même il achète la marchandise que ses bateaux transportent, ou que lui amènent les bateaux étrangers, il doit la stocker et la revendre. Cela ajoute un travail considérable. En ce temps-là, le port ne possédait aucune des commodités d'aujourd'hui. Il faut embarquer ou débarquer les marchandises alors qu'il n'y a ni vrai quai, ni grue. Tout se fait par de la main-d'oeuvre. Aussitôt qu'un arrivage de bateau est signalé, les habitués de ces travaux arrivent de partout, espérant être engagés ; certains, ayant gagné la confiance des armateurs, vont constituer leur

²⁹ BATEAUX : Pierre Louis ROBERT, dans sa correspondance au sujet de sa lutte contre les disettes, celle des textiles ou celles des grains, n'annonce souvent que 2 des bateaux de son armement alors qu'il ajoute plusieurs bateaux étrangers (anglais, hollandais, danois...) qui lui amènent de la marchandise. C'est encore le cas dans sa lettre du 12 juin 1790 (dossier LL72 cas Le Même) mais cette fois il précise leurs noms : « Le St-Joseph » et « La Poste » qui vont lui arriver de Baltimore avec du blé.

Un état du bureau de la Marine pour les années 1783 à 1790, sur une moyenne annuelle de 150 bateaux partis pour la Grande Pêche à la morue, en cite 3 de l'Armement Mennais frères en 1783 : le René-Marie, la Ste-Anne et la Françoise ; pour 1784, deux : la Ste-Anne (115 hommes) et la Modelle (35 hommes) ; et pour les années suivantes, presque toujours les deux mêmes : la Ste-Anne et le St-André avec une centaine d'hommes chacun. (État du 1^{er} juin 1790, Arch. de St-M. LL70.)

Cette importante activité de la Grande Pêche qui mobilisait, pour St-Malo et St-Servan, chaque année, jusqu'à 3 000 hommes, fut totalement interrompue à partir de 1793 pendant une dizaine d'années à cause de l'état de guerre avec l'Angleterre, jetant ainsi autant de familles dans la misère... Toute l'activité maritime, à part quelques corsaires, fut de même arrêtée pendant le même temps ; ce qui n'arrangea pas les affaires des armateurs

équipe. Aussitôt l'abordage — ou plutôt l'échouage ! — soit aux abords de St Malo même, ou au plus près des Talards, ou dans un des ports de St-Servan, car on s'est approché au maximum des lieux de stockage, le travail commence. Il nous faut faire effort, aujourd'hui, pour imaginer les difficultés de cette époque : par exemple, sortir des cales profondes du blé en vrac, avec ensachage dans la poussière et l'air confiné, montée des échelles, passage sur un pont accusant une gîte sérieuse, charger les charrettes dans la boue...

Les ROBERT ont dû trouver des «magasins»³⁰, un peu partout, sous les Remparts St-Vincent, aux Talards, à St-Servan : « Un magasin et deux greniers loués à Mennais Robert Frères, à St-Servan », lit-on dans la note de notaire préparatoire à l'héritage LORIN. (3.23.001, Archives FIC Rome.)

« Deux magasins aux Talards, affirmés oralement aux dits Mennais Robert Frères sur le pied de cent cinquante livres par an. » (*a Liquidation des droits de Jeanne BRIAND*)... (3.24.001, Archives FIC Rome.)

Il est bon que ce travail soit fait sous l'oeil du négociant, car une mauvaise manutention, un stockage sans soin, peuvent produire des pertes énormes. Et ce n'est pas le moment de se présenter pour cela «en habit à la française» dont certains écrivains affublent en permanence Denis des Saudrais !

SUBDÉLÉGUÉ

En 1782, nous savons que Pierre LORIN a présenté son beau-fils Pierre ROBERT de la Mennais, pour le haut poste de subdélégué pour la région malouine. Titre qui n'est pas seulement honorifique, comme nous l'avons compris avec le travail de Pierre LORIN lui-même et encore mieux peut-être par la manière dont son successeur l'avocat Gautier s'en est vite débarrassé. Le poste apporte de lourdes responsabilités, mais aussi de merveilleuses possibilités d'oeuvrer pour le bien des gens, de ceux surtout qui sont défavorisés. Dans les campagnes, les besoins sont énormes et les années qui viennent apporteront, par une dureté climatique exceptionnelle, bien de la misère.

Mais déjà un passé récent a montré les capacités de Pierre-Louis ROBERT à faire face aux circonstances les plus imprévues. Au moment de la Guerre d'Amérique, en 1779, il avait été chargé «de faire passer au plus vite tous les effets d'artillerie et des hôpitaux» assemblés à St-Malo pour

³⁰ . Le mot « magasin » avait alors son vrai sens : lieu où l'on emmagasine, on dirait aujourd'hui « entrepôt » ; les lieux de vente s'appelaient alors «boutiques»

l'armée du comte de ROCHAMBEAU. En huit jours, il était parvenu à expédier 800 voitures, leur chargement et leurs chevaux... soit le besoin des troupes françaises, leur ravitaillement et leur matériel vers le nouveau continent pour voler au secours de la Jeune Amérique luttant pour son indépendance. L'organisation, la promptitude et la bonne réussite des voyages ont valu à ROBERT de la Mennais force félicitations de tous et celles du Roi lui-même. « *Pierre-Louis ROBERT distribua tout l'argent qu'on lui offrait aux paysans qui avaient fourni charrettes et chevaux* » d'après Ange Louis BLAIZE.

« *Un subdélégué qui remplit ses fonctions avec le zèle et l'exactitude qu'elles exigent, peut être regardé comme un des hommes les plus utiles à l'État et à ses concitoyens.* »

Il prend en effet à sa charge le bien public, le service du Roi, doit connaître à fond : villes, bourgs et les moindres paroisses, leurs besoins, ressources, industries, la nature des sols, leurs productions, la population, le nombre des pauvres, les récoltes, le prix des denrées, se préoccuper de la santé des hommes et des bestiaux, veiller à la sûreté et à la salubrité des prisons... etc.

Telles étaient, d'après le résumé des Instructions officielles, l'étendue des devoirs que Pierre-Louis ROBERT acceptait d'ajouter à la lourde gestion de sa maison de commerce et d'armateur et aux soins qu'il devait aussi à sa famille. Son aîné Louis avait 6 ans, Pierre 4 ans, Jean-Marie 2 ans, et Féli venait de naître, ondoyé à sa naissance, il n'était pas encore baptisé.

Heureusement, Pierre LORIN lui a cédé son secrétaire qui connaît bien les diverses questions de la subdélégation.

L' écrivain Christian MARECHAL, dans « La Famille de La Mennais » qui a su découvrir l'abondante correspondance entre Pierre-Louis ROBERT et son supérieur, le Surintendant de Bretagne, analyse cette correspondance pendant plus de 120 pages et ne tarit pas d'admiration devant le travail accompli. Il ne peut être question, bien sûr, de tout reprendre ici. Un survol pourtant s'impose mais ne remplacera pas l'oeuvre magistrale de l'écrivain.

Dès les premiers mois, le nouveau Subdélégué défend les petits paysans dont on a pris les terrains pour les agrandissements du Fort de Châteauneuf, et à qui l'Etat réclame les impôts dus pour ces mêmes terres :

« *Nul ne doit de taxe à l'État sur un bien qu'il ne possède plus* », écrit-il à l'Intendant le 14 septembre 1782.

Il défend de même un entrepreneur qdi risque la ruine : « *Il n'est pas douteux que depuis 1777, époque de la signature de son contrat, les bois et la main-d'oeuvre ont considérablement augmenté* » et obtient la révision du contrat (1782).

Les officiers du génie ont encore pris d'autres terrains pour le même fort : le subdélégué, avec son sens aigu de la justice, intervient pour défendre les propriétaires et les métayers et leur obtenir de justes indemnités.

Un autre jour, c'est un avocat qui réclame une indemnité, le subdélégué analyse le cas et ne trouvant pas la réclamation justifiée, il la fait refuser : les titres et la rancune possible des gens en place ne sont pas pour l'impressionner (24 août 1786).

Il ne lésine pas avec le gouvernement. S'il juge que le service du Roi l'exige, sans hésiter, il fait les avances qui lui semblent nécessaires pour les travaux dont il a la charge. Ainsi le 12 septembre, déjà en avance de 314 livres, il prévoit qu'il pourra l'être bientôt de 5 ou 600 livres : « *Je me suis vu forcé de faire ces avances pour que soient payés les travailleurs du régiment...* » (12 septembre 1783).

Il sait recevoir, chez lui, rue St-Vincent, l'évêque, l'Intendant, ou tel voyageur de marque ; pour l'honneur du Roi, mais à ses frais. Ainsi en juin 1786 (un an avant le décès de Mme La Mennais), les spécialistes venus inspecter les élevages des huîtres de Cancale où il y avait des pertes importantes par maladie, M. de Chardon, maître des requêtes et l'abbé Diquemare, correspondant de l'académie des Sciences, se dirent vraiment enchantés de la façon dont ils avaient été reçus...

LETTRE DE CACHET :

Un fait curieux montre encore la valeur humaine du subdélégué. Un père de famille avait demandé et obtenu une «lettre de cachet» du Roi pour enfermer un de ses fils dans l'hôpital St-Méen. Pierre ROBERT, ami de cette famille, put se faire autoriser à garder quelques semaines cette lettre qui normalement demandait une exécution immédiate... Ce qu'il espérait arriva : les choses s'arrangèrent, il put faire retour de la terrible missive...

Mis, à 13 ans, par son père, interne au Collège de Dinan, le garçon n'avait aucun goût pour les études, encore moins pour la pension. Un maître avait voulu lui infliger une correction, il s'était révolté et enfui dans la campagne, d'où quelques jours après, des paysans le ramenèrent, dépenaillé et affamé, chez son père. Celui-ci le fit embarquer sur un bateau

de pêche côtière : cela ne marcha pas mieux. C'est alors que colère et désespéré, le père avait sollicité une lettre de cachet...

Mais grâce à M. de La Mennais, le jeune trouva sa voie en s'embarquant pour les Indes. Il devint le plus célèbre de tous les corsaires : Robert Surcouf !..

La misère fut grande en ces années pendant lesquelles d'exceptionnelles intempéries climatiques provoquèrent, coup sur coup, de graves disettes. M. de La Mennais agit déjà par lui-même. Lui et son épouse ont recueilli deux enfants abandonnés, se chargeant de leur entretien, en attendant une meilleure solution. De même, il soutient de son crédit et de son argent les institutions charitables, cela lui semble tout naturel.

CRISE pour le lin et le chanvre

En ce temps, le lin était encore cultivé dans toute la région, de même que le chanvre. Certes chaque paysan devait produire ce qui lui était nécessaire pour vivre ; volaille, élevage, culture devaient essentiellement nourrir et chauffer la famille. Pourtant la plupart cultivaient aussi quelques lopins de plantes textiles. C'était un de leurs rares moyens de se faire un peu d'argent, tout en procurant une occupation pour les longues soirées d'hiver.

On organisait des veillées en se réunissant à plusieurs familles, tantôt chez les uns tantôt chez les autres, pour teiller le lin qui avait roui dans la mare voisine. Le lieu était fréquemment l'étable, ce qui avait au moins comme avantages de profiter de la chaleur animale, d'éviter d'empoisonner de poussière la salle commune familiale et de permettre aux jeunes enfants, aux vieux, aux malades, d'y dormir tranquilles. De cette habitude-là, sans doute, vient le fait que dans de nombreuses campagnes, le mot « étable » lui-même était inconnu, on ne connaissait que le « teil ». Et, pendant que les machines rudimentaires fonctionnaient à la force des bras, sans beaucoup de bruit, les langues se déliaient. C'était l'heure du conteur, de la conteuse et de leurs légendes : « Il était une fois... »

On obtenait la filasse que les plus habiles filaient, et on pouvait vendre le résultat aux filatures ou aux tisserands.

«A St-Malo, et St-Servan, les trois quarts des femmes du peuple étaient occupées à faire des chemises pour l'Espagne... » écrit Pierre Robert de La Mennais, qui était lui-même le plus important négociant à ce sujet : *«J'achète annuellement plus de la moitié des toiles qui se fabriquent à 15 lieues à la ronde. J'en expédie plus d'un million à la destination des colonies. »*

Le climat très variable de la région convenait assez mal à la culture du lin. L'année 1785 fut catastrophique spécialement, risquant de priver beaucoup de gens de travail, d'où misère accrue chez les petites gens. Le gouvernement du Roi demande donc à tous ses représentants, et aux subdélégués bien spécialement qui sont les plus proches de ceux qui souffrent, d'oeuvrer pour prévenir ou soulager cette misère. Pierre ROBERT, substitut de St-Malo, n'a pas attendu les consignes pour agir. Il répond à l'Intendant de Bretagne, son supérieur direct, que des bateaux sont déjà dans les ports du Nord, à StPétersbourg, à Schucken, à Dantzig, pour charger lin ou chanvre...

«Et je ne suis pas le seul à agir ; d'autres négociants viennent au secours des paroisses : M. de Montmorin fait un achat de 12 000 livres de chanvre pour la paroisse des Ifs et environs, Mme de la Soudre pour Bonaban et la Gouesnière de 6 000 livres ; Mr De Grandclos Meslé 6 000 aussi pour les environs de St-Malo... », écrit-il au Surintendant.

Pierre ROBERT profite de cette occasion pour manifester son opinion : *«L'objet du Gouvernement est de fournir du travail au pauvre pour le faire vivre. Quel est le pauvre ? Celui qui n'a pas les moyens d'acheter la matière de son travail et à qui le commerce la refuserait à crédit. Il faut donc la lui fournir si l'on veut qu'il vive et la lui fournir à crédit... »*

D'autre part, il encourage à substituer à la culture du lin, le plus possible celle du chanvre. D'autant plus que l'exportation vers l'Espagne devient impossible :

«J'exportais moi-même chaque année vers Cadix plus de cent mille chemises de lin, fabriquées à St-Malo. La prohibition de ces chemises, décrétée en Espagne, a ruiné cette industrie. Les femmes et les filles qui n'avaient que ce seul moyen d'existence sont réduites à la misère. J'ai proposé d'y substituer la filature du chanvre utilisé pour des toiles exportées vers l'Amérique et employées également pour la fabrication de lignes, rêts et sennes pour la pêche. L'idée a été adoptée et j'ai fait les avances sans intérêt d'une vingtaine de milliers de chanvre au bureau de charité pour fournir de l'ouvrage aux pauvres de St-Servan. » (12 août 1785) référence, comme pour toutes les citations de correspondance avec le Surintendant : « Intendance » Archives d'Ille-et-Vilaine C. 1741.

ÉCOLE D'APPRENTISSAGE

Et c'est dans cette même idée qu'il aide la création d'une école de filature

du chanvre chez les Soeurs de la Croix de St-Servan. Il y consacre lui-même d'importantes sommes, obtient que d'autres personnes en fassent autant, demande après au gouvernement autorisations et subsides.

«J'ai fourni déjà 150 livres ; mais les élèves ont accouru en beaucoup plus grand nombre : il faut construire. Une personne charitable donne 1200 livres. Mr le Curé de St-Malo et M. l'abbé Grandclos et moi fournirons à peu près l'excédent. Environ 300 filles viennent à cette école : chaque année, 50 ou 60 en sortiront après avoir appris un métier. » (Lettre du 18 septembre 1785.)

DISETTE DES FARINES

Le climat tempéré de la Bretagne permet les ensemencements des céréales en automne. Mais l'hiver peut exceptionnellement être celui des régions continentales et détruire les cultures. Dans ce cas on peut, en général, ensemercer de nouveau au printemps. Mais plusieurs fois l'hiver rigoureux se prolonge trop et les ensemencements trop tardifs ne donnent qu'une récolte très déficitaire. C'est ce qui était arrivé déjà en 1782 et ce qui arrive de nouveau après l'hiver de 1785-1786.

Le biographe LAVEILLE cite déjà pour 1782, le désintéressement de Pierre ROBERT de la Mennais : *«En 1782, une disette terrible sévissait sur la Bretagne. Le boisseau de blé avait atteint sur le marché le prix énorme de 12 livres. Le prévoyant armateur, qui avait fait venir de l'étranger; au prix de 10 livres chacun, quinze mille boisseaux de grains, les distribua au prix de 8 livres le boisseau.³¹»*

En 1782, Pierre ROBERT n'était pas encore subdélégué ; nous n'avons donc pas à notre disposition pour cette époque, d'aussi abondantes informations que celles que nous apporte sa correspondance avec l'Intendant de Bretagne en 1786. Il n'en sera cité ici que quelques-unes.

La disette fut terrible comme le témoigne ce cri inhabituel d'un évêque breton :

«Au nom de Dieu, Monsieur; écrira, le 7 avril 1786, l'évêque de Quimper à l'Intendant de Bretagne, au nom de Dieu, donnez-nous du pain!
»

Le blé, on écrivait alors « le bled », les « grains », et les mots disaient aussi bien le froment que le seigle qui fournissait le « pain gris » des campagnes et des classes pauvres ; les mêmes mots désignaient encore parfois le sarrasin, la galette étant le pain 'des pauvres.

³¹ Laveille (« Jean-Marie de La Mennais », 1903). - p.13

Une émeute dite «du bled », dont il sera question plus loin, fut occasionnée par la rareté du « bled noir », mais, comme sa culture est plus tardive que celles du froment et du seigle, elle ne fut pas trop déficitaire en 1786, elle le sera gravement pour les années 1789-1790...

« Le gouvernement de LOUIS XVI était un gouvernement paternel, très préoccupé de la situation du menu peuple, et s'appliquant, autant qu'il le pouvait, à lui venir en aide. Aussitôt qu'on prévoyait une disette, on s'efforçait, par tous les moyens possibles, de la prévenir, ou du moins d'en corriger les malheureux effets », écrit Christian Marechal dans « Famille de La Mennais ». Monsieur de La Mennais se défiait un peu de l'efficacité des moyens utilisés par l'État et ses fonctionnaires. Pour lui, il faut faire confiance au commerce qui sait mieux et qui peut être plus efficace. Sa politique à lui : le bled manque, mais il y en a ailleurs, il faut aller le chercher en grande quantité et le vendre à des prix raisonnables. Le quérir sera le rôle particulièrement de quelques compagnies d'armement, et surtout de la sienne. Il le fera donc venir en grande quantité et le vendra au plus juste prix, proche du prix de revient. Parfois même au-dessous, mais là, ce sera surtout son audace particulière. Le manque à gagner, les pertes qui résulteront seront prises au maximum à son compte personnel, pour ne pas nuire, dans sa Compagnie, à ceux qui lui ont confié leurs capitaux. Il répond donc dans ce sens à l'Intendant de Bretagne.

En février, il constate : *«Le prix du blé a sensiblement augmenté à StMalo et à Dinan ; cela provient de l'urgence de préparer les fortes quantités de pain biscuit pour les bateaux qui se préparent au départ pour la grande pêche sur les bancs de Terre-Neuve. Mais j'ai de fortes commandes en cours... Un bâtiment chargé de grains m'est annoncé de Chichester pour moi. Je vais le céder aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général : c'est la subsistance de six cents personnes assurée d'ici la récolte.»* (9 février 1786)

« Il faut compter sur la bonne volonté et l'activité du commerce. De mon côté, j'applique à ce sujet un fonds d'environ 150 000 livres, avec la volonté de renoncer au bénéfice pour parvenir à empêcher une trop forte augmentation. Jusqu'à présent, j'ai réussi à tenir les grains au même prix depuis un mois, ce serait une belle opération si j'étais assez heureux pour avoir le même succès toute l'année.» (14 février 1786)

«J'établirai les cours des grains au détail au-dessous du cours du

marché. » (18 février)

Un navire lui ayant amené une nouvelle cargaison de froment de toute beauté, il en avait livré à la vente, en 3 jours, 1 800 boisseaux à 8 livres le boisseau à prix coûtant. Il constate et fait constater à l'Intendant et donc au service royal : *«Le bled diminue de prix assez considérablement... Certes ce ne serait que momentanément si l'on ne pouvait suffire à l'approvisionnement, mais les fonds que j'ai destinés à cet objet sont assez considérables pour me permettre d'opérer en grand. Les propriétaires qui ne voulaient pas vendre, dans l'espoir d'un plus grand profit, seront forcés de vendre et de suivre les cours, et les spéculateurs devront se borner à un petit bénéfice... »* (11 mars 1786)

Conclusion ? *« Quoique j'ai perdu effectivement cette année une somme assez considérable sur les grains, je ne cesserai pas pour cela de concourir au bien public. Je me bornerai à agir avec un peu plus de précaution. »* (Juin 1786)

Aussi Bertrand de Molleville, l'Intendant de Bretagne, lui rend maints hommages, louant son désintéressement, son zèle et son savoir-faire : *« Vous rendez, lui écrit-il, le service le plus essentiel à la province. Je ne puis qu'applaudir à votre activité, à votre intelligence, à tous vos sentiments. Évitez cependant de prendre des mesures susceptibles de vous faire éprouver de trop fortes pertes. »* Il ne sera pas étonnant, après cela, que l'Intendant soit un des meilleurs « supporters » de Monsieur de La Mennais auprès du gouvernement et du Roi, pour la requête que lui ont transmise les États de Bretagne de reconnaître le mérite particulier de ce grand négociant bienfaiteur de la Province, en lui accordant des lettres de noblesse.

«Lui seul, écrit l'Intendant au sous-secrétaire d'État le 9 mars 1788, lui seul alimenta presque toutes les paroisses des évêchés de St-Malo et de StBrieuc, tant pour les approvisionnements de grains et de farines qu'il tira de la Hollande et de l'Angleterre, que par l'immense quantité de lin qu'il fit venir du Nord et qui ranimèrent toutes les manufactures de toiles dans un temps où la disette nationale de cette denrée était extrême... » (Archives dép. d'I.-et-V. C 2255)

LETTRES DE NOBLESSE

L'initiatrice de la demande de cet honneur semble avoir été Madame de La MENNAIS, fière de son mari et de sa façon d'agir. Dans l'entourage du Roi on prisait peu ces demandes et il n'y eut pas de réponse pendant longtemps. Il fallut qu'au cours d'une conversation la question fut évoquée devant le Roi, pour que celui-ci approuve l'idée et demande expressément une réponse favorable.

Diverses citations, sans indication, Archives d'Ille-et-Vilaine Intendance C. 1741

Hélas ! Entre-temps, Madame de La MENNAIS était décédée... Et il semble que son mari reçut, à cause de cela, la nouvelle de sa distinction avec une certaine indifférence. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'en fit jamais étalage, se présentant, toujours et en tout, comme « négociant et armateur », signant, comme avant : « Mennais Robert ».

MADAME DE LA MENNAIS

Gratienne LORIN, fille de Pierre LORIN et de Bertranne ROCE, avait épousé Pierre ROBERT de La Mennais en 1775. Quand son mari est devenu Subdélégué, elle lui avait déjà donné quatre garçons : Louis, Pierre, Jean-Marie et Féli qui venait de naître. Depuis, le petit Pierre est mort à cinq ans, mais il a été remplacé par leur fille unique Marie-Joseph, puis par le petit dernier Gratien né en 1785.

De même que sa soeur Félicité qui a épousé, le même jour qu'elle, Denis ROBERT des Saudrais, elle a reçu une éducation soignée et une instruction solide. Elle avait beaucoup lu. De ses lectures, elle avait recueilli ce qui pouvait être utile à ses enfants et « *tracé à leur intention un plan d'éducation* », a écrit son petit-fils BLAIZE. Elle fut non seulement l'éducatrice de ses enfants, mais encore leur première institutrice. Elle a eu le temps de conduire son aîné au terme de ses études primaires. Jean-Marie sait déjà lire et écrire et connaît bien ses prières. Féli est vraiment trop jeune, c'est à peine s'il se souviendra d'elle. Les autres ne sont que des bébés.

Madame de La Mennais a laissé quelques écrits, conservés par Jean-Marie de La Mennais comme des reliques. LAVEILLE, le biographe³² de celui-ci, les a analysés de même que Christian Marechal plus longuement encore... Ils y découvrent, avec admiration, la profondeur d'âme de cette femme et aussi une puissance d'imagination, et de sentiment, le goût enthousiaste du beau, la passion religieuse aimant à s'exprimer en images frappantes. Son sens littéraire très délicat, finement aiguisé, met en oeuvre une riche matière avec le sentiment de la valeur des termes, harmonie et rythme très heureux de la phrase...

³² Laveille (« Jean-Marie de La Mennais », 1903).

«J'ai connu l'auteur de mon être, j'ai éprouvé sa bonté, il mérite mon amour, et je mets tout mon bonheur à l'aimer ; je ne veux plus avoir d'autres occupations que de parler de sa grandeur, je le célébrerai devant toutes les nations, je leur inspirerai le zèle qui m'anime et leurs voix se réunissant à la mienne nous publierons ensemble la Majesté de Dieu que nous adorons et nous annoncerons à l'univers entier qu'il doit espérer en lui depuis le commencement du jour jusqu'au soir depuis le temps jusqu'à l'éternité. » (Archives des Frères, passage publié par Marechal.)

Cette femme toute donnée aux siens et manifestant de tels dons, formatrice intelligente et éclairée, n'aura pu mener à bien la formation de ses enfants. Après une assez courte maladie, elle meurt en septembre 1787, à 37 ans. Personne ne peut remplacer une maman ! Elle manquera à tous énormément, à son mari et à ses 5 enfants vivants, si jeunes (11, 7, 5, 3 et 2 ans !). Formation humaine et chrétienne, instruction sérieuse et méthodique auraient été conduites au maximum de chacun. Elle les confie à sa soeur Félicité, épouse de Denis des Saudrais, en qui elle a toute confiance, c'est un peu une autre elle-même ! Elle a confiance aussi en Mademoiselle Villemain à qui elle les a tous confiés, avec un plus pour son Féli qui semble plus fragile. Et, puisque tout n'a pas été si mal après tout, il faut croire qu'elle a mystérieusement poursuivi de veiller sur eux... Mais chacun garde sa liberté...

St-Malo. Décès ; Dame Gratiennne Jeanne LORIN âgée de trente-sept ans, épouse de Monsieur Pierre-Louis ROBERT sieur de La Mennais subdélégué de l'Intendant, décédée le vingt-deux septembre mille sept cent quatre-vingt-sept, inhumée le vingt-trois par moy soussigné en présence des soussignés.

Signatures : Sébire S. Bellenoë, Sébire s. de Bellenoë, une troisième illisible, et J-C. Faguet chapelain³³.

A remarquer, que contrairement à ce qui a été écrit, elle n'est pas décédée à St-Servan, mais à St-Malo. On a écrit « décédée chez sa mère à St-Servan ». Chez sa mère, c'est possible puisque nous savons — certificats d'état civil et actes notariaux faisant foi que les LORIN habitaient rue St-Vincent à St-Malo.

Elle aurait été fière de son aîné luttant avec bravoure pour relancer les affaires après les mauvais jours. Il y croyait et, grâce à lui, le père y croyait

³³ Archives de St-Mato. Registres paroissiaux de St-Mato

encore. Hélas ! Louis décéda, presque au même âge qu'elle-même. Elle aurait été fière de son Jean, volontaire, travailleur et dévoré du zèle pour le Christ et son Église. Elle aurait été fière du génie de Féli. Peut-être aurait-elle pu le guérir de cette angoisse sournoise qui l'a tant fait souffrir, et peut-être perdu. Elle aurait été une bienheureuse grand-mère au milieu des enfants de Marie. Et combien elle aurait été attentive pour son petit dernier, Gratien, à qui une mère a tant manqué !

DENIS ROBERT DES SAUDRAIS

L'oncle Denis François des Saudrais est né le 14 mai 1744, un an après son aîné Pierre. La jeune maman meurt quelques jours après sa naissance. Les deux garçons resteront unis en tout. Ils seront élevés sans doute, en partie chez la grand-mère PADET, en partie parmi les jeunes PITOT, les enfants de la demi-soeur de leur père, Marie-Laurence ROBERT des Saudrais.

Il a 8 ans quand son père se remarie. Devenus déjà de vrais Malouins, les voici dans un vrai ménage. L'adoption réciproque sera facile. On ne sait s'ils fréquentèrent une école : — la raison d'être de celle des Frères de La Salle étant de s'occuper des enfants du peuple : les élèves ne manquent pas ! — Sans doute déjà Pierre et Denis sont suivis par un précepteur avant de devenir internes du Collège des Jésuites de Caen³⁴. L'avenir prouvera qu'ils y furent de brillants élèves en français, latin, mathématiques, sans négliger l'anglais et peut-être d'autres langues, dont l'espagnol, leur père commerçant déjà avec Cadix.

A partir de 1759, ils pourront prendre leurs vacances à St-Méloir-des Ondes : leur père et sa dame viennent d'acheter le manoir du Val-Ernoul et sa métairie. Denis racontera, plus tard, dans une de ses lettres à ses neveux Jean-Marie et Féli, qui soignaient alors à La Chesnaie leurs deux santés ébranlées par la fatigue et la maladie, comment il s'était lui-même guéri, dans son adolescence «par une cure de grand air, au Val-Ernoul, où je ne me nourrissais que d'oeufs gobés et de lait frais ».

Après un bon apprentissage de la profession sous la direction de leur père, Pierre et Denis prendront à leur tour la direction de la Compagnie maritime et commerciale. Il n'y aura jamais entre eux de partage : leurs biens resteront indivis. Ils se marieront le même jour, chacun avec une des filles de Pierre LORIN, le subdélégué d'alors. Lui ce sera avec Félicité LORIN qui donnera son nom au quatrième enfant de la famille LA MENNAIS.

La culture intellectuelle de Denis est étendue. Ses traductions d'auteurs latins comme ses essais littéraires, créés pour son plaisir et celui des enfants de son frère qui sont ses élèves, montrent ses connaissances et beaucoup de talent. Il formera et guidera les jeunes La Mennais dans les différentes branches du savoir. Il restera guide et critique avisé pour les premiers ouvrages des deux solitaires de la Chesnaie. Il rappellera à Féli — celui-ci ne suivra pas toujours ce conseil qui lui aurait peut-être évité bien des

³⁴ Frère Julien Potier

impasses : « *Écrire n'est pas d'abord une affaire de style ; aujourd'hui, le style fait tout : c'est simple on ne pense plus !* »

Denis des Saudrais n'en est pas moins un négociant habile et considéré par ses pairs qui l'enverront, en 1785, les représenter à Paris, près des Ministres du Roi, pour défendre leurs intérêts et ceux du grand commerce. Nous l'apprenons par une lettre' de Pierre³⁵, alors subdélégué, qui avoue être débordé de travail par suite de l'absence de son associé de frère...

Comme la plupart des bourgeois de St-Malo, il sera d'abord favorable à la Révolution, partisan des réformes que tous jugeaient indispensables. Deux siècles après, il nous faut faire effort pour retrouver le vrai sens du mot, qui justement par la manière dont cela s'est déroulé alors, nous est devenu synonyme de terreur et de persécution. Pour eux, le mot annonçait une ère nouvelle, dans laquelle tout deviendrait plus simple, par la disparition des diverses juridictions, accumulées par les siècles et se superposant les unes aux autres, se mêlant, s'imbriquant. Il y avait le pouvoir royal — un pouvoir qui n'avait d'absolu que sa faiblesse — mais aussi la puissance ecclésiastique de l'Église catholique, religion d'État, et encore les survivances de la Féodalité.

Il faut admettre qu'ils avaient bonne intention et même raison de souhaiter une modification profonde : c'était le sens qu'avait pour eux le mot révolution. Fidèles au Roi, ils avaient confiance que ces transformations en profondeur étaient non seulement souhaitables mais aussi possibles.

Des représentants ont été élus dans cette perspective. Ils légifèrent. Le Roi promulgue les lois... Les édiles de St-Malo sont d'accord pour les appliquer, dans l'espérance de ce progrès rêvé... Si bien qu'ils ne vont pas comprendre, au premier abord, que les ecclésiastiques qui ont, comme eux, juré fidélité, obéissance, au Roi et aux Assemblées, en 1789 — vont, dans un ensemble impressionnant, refuser de répéter ce serment pour la Nouvelle Constitution du Clergé³⁶.

C'est dans cette optique qu'il faut concevoir la collaboration de Denis des Saudrais, aux décisions pendant les deux ans où il fait partie du « Conseil général » de St-Malo. La répression exagérée, méchante, qui commence, contre ceux qu'il vénère au fond, et dont les événements le rendent lui-même quelque peu complice, va le convertir à une nouvelle compréhension pour ceux qui sont persécutés... Il démissionne. Il protégera les prêtres réfractaires. On lui a reproché d'avoir trop lu ceux

³⁵ Lettre du 5 août 1785

³⁶ Mais qui ferait d'eux des fonctionnaires soumis au pouvoir civil...

qu'on a appelés «les philosophes». Voltaire qui critique tout dans un style irrésistible, Rousseau qui rêvait un monde si beau... voici que ce dont il est témoin lui apporte une plus vraie philosophie ! Christian Marechal³⁷ consacre plus de soixante pages aux deux années de participation de Denis des Saudrais au gouvernement de la Cité. L'écrivain rend Des Saudrais responsable des décisions prises, chaque fois où, parmi d'autres, à la suite du compte rendu, il trouve le nom « Robert ». Il semble pourtant que cette façon de faire soit simple signe de présence, plus qu'une vraie signature pour une approbation totale ; Des Saudrais signe normalement : « Denis François Robert des Saudrais » ou « Saudrais Robert ». Ici il signe seulement « Robert ». Le procès-verbal ne donne presque jamais un vrai compte rendu des discussions et des opinions émises par les participants.

Entrer dans les détails de ces multiples réunions manquerait ici d'intérêt, puisqu'il s'agit, le plus souvent, de celles du «Conseil permanent» chargé d'expédier les affaires courantes et spécialement des affaires de police journalières. Souvent il faut appliquer des décisions déjà prises, soit par la Municipalité, soit par le District.

Évoquons seulement deux faits parmi les plus graves reprochés à Denis des Saudrais, d'abord sa signature lors de la réunion au sujet de l'école des Frères :

³⁷ 4. Christian Marechal a scrupuleusement relevé de nombreux passages des dossiers LL 22 et suivants (Archives de St-Malo) ; ceux du moins qui lui permettaient d'étayer ses intuitions personnelles sur son personnage. Plume à la main, j'ai relu ces mêmes dossiers. Je ferai trois remarques :

1° Une grave confusion de date fait écrire, à Christian Marechal, dix pages erronées : page 235 de *La Famille de La Mennais*, édition de 1913, il note au 1^{er} paragraphe : «Denis Robert des Saudrais est élu officier municipal le 17 novembre 1790 », ce qui est exact. Mais le 2^e paragraphe débute ainsi : «Le mardi 30 mars *suivant*, le procureur de la Commune, Michel de la Morvonnais... » Vérification faite, cette intervention du Procureur de St-Malo est du 30 mars 1790, il fallait donc débiter le paragraphe par « Le mardi 30 mars *précédent* ». L'erreur se poursuit sur les dix pages suivantes ; à la p. 245 nous ne sommes encore qu'au 14 octobre 1790 ! Alors que Denis Robert des Saudrais, élu le 17 novembre 1790, n'entrera au Conseil général, dont il est question, que le 22 novembre suivant.

2° Dans la même page 235, l'auteur commet une confusion sur le personnage du procureur : le nom de famille de celui-ci est Michel : c'est François-Julien Michel, tandis que le procureur de Châteauneuf est son frère Jacques-Jean Michel ; on retrouve cette même confusion dans d'autres pages du même auteur (comme dans celles de plusieurs autres écrivains, qui prennent Michel comme prénom et de la Morvonnais comme nom de famille).

3° Le jugement porté par l'auteur me semble manquer de la nuance suffisante pour qui juge *un siècle après* : le mot *révolution* n'avait pas, en 1790, le même sens pour Denis Robert des Saudrais que pour Marechal en 1903, ou pour nous-mêmes aujourd'hui. La Terreur d'alors a définitivement donné au mot sa coloration d'atteintes aux libertés, le sens de «persécution». Et, dans ce sens-là, ce que nous connaissons des Malouins en général et des Robert en particulier, suffit pour nous convaincre qu'ils auraient été difficilement complices.

Il s'agit, ce jour-là, 28 septembre 1792, de répondre à une démarche des responsables du District. L'affaire a été provoquée par une dénonciation portée au District par un groupe de « maîtres de lecture » qui manquent de clients, car tous les enfants fréquentent l'école des Frères. *«Les membres de cette congrégation déjà supprimée par la loi sont suspects d'incivisme et de collusion avec les ennemis intérieurs de la République »*³⁸

Sur injonction du District, le Conseil permanent va prendre la décision, sans enthousiasme si on lit bien son texte en entier (LL 25 D 5) :

*« Considérant que la loi du 18 août a supprimé la Congrégation des Frères de l'École chrétienne, que les membres de cette congrégation qui tiennent l'école sont généralement suspects d'incivisme et de collusion avec les ennemis intérieurs de la République, le Conseil Général a arrêté qu'il leur serait fait provisoirement défense de rouvrir leur école, qu'il leur sera enjoint de quitter leur costume et qu'en donnant son avis au District, la Municipalité demandera leur remplacement au Département. »*³⁹

Parmi les noms qui suivent le compte rendu de ce jour, il y a bien un Robert : c'est au moins l'acte de présence de Denis Robert des Saudrais.

Cela peut choquer, en effet, quand on sait que son neveu Jean-Marie de la Mennais sera fondateur de congrégations enseignantes.

Autre fait, celui qui semble le plus troubler l'écrivain Marechal, tellement cela ne ressemble pas à tout ce qu'il connaît des Robert, ordinairement soucieux des malheureux, des pauvres et de ceux qui souffrent.

Le 2 novembre 1792, c'est l'expulsion de la ville d'un prêtre non jureur, mais malade dûment muni d'un certificat médical : *«Le Conseil Général ne peut admettre dans ses murs nul étranger dont les opinions politiques soient suspectes »* et le prêtre malade est expulsé ! Deux signatures seulement ce jour-là, dont celle de Robert⁴⁰.

5. ³⁸ Les « ennemis intérieurs » dont, bien sûr, les prêtres qui n'ont pas accepté la Constitution civile du clergé.

³⁹ « Provisoirement »... « demander leur remplacement au Département » : tous savent combien celui-ci est totalement dépourvu à ce sujet ! Et, ici, il faudrait une dizaine de maîtres. Le texte ne révèle pas une détermination farouche : les Frères ne seront en fait expulsés que le 19 janvier 1793 (LL 26 D 6) et F. Moniteur est arrêté le 8 mars 1794, à Paramé, pour être exécuté, à Rennes, après la chute de Robespierre.

⁴⁰ Étranger » : en effet, la présence de prêtres non jureurs, mais Malouins, est encore tolérée. Denis des Saudrais avait refusé de signer l'expulsion de prêtres de paroisses voisines réfugiés à St-Malo, mais du District.

«*Son libéralisme semble compromis* », en conclut Marechal⁴¹.

Quelques jours seulement après, réélu pourtant aux élections municipales du 20 novembre, il donne sa démission et quittera St-Malo pour St-Servan, où, en effet, un acte officiel le dira domicilié. Il ne reprendra des responsabilités publiques qu'en 1800 et à St-Servan. En tant qu'officier municipal il demandera, par une lettre connue, la réouverture au culte de l'église paroissiale⁴².

Pendant ce temps son frère Pierre, qui dès le début de la Révolution, en 1789, a démissionné de toutes ses responsabilités publiques, ne fera jamais partie de l'un quelconque des organismes municipaux. Il acceptera seulement la lourde responsabilité, en ces temps difficiles, de l'Hôpital Général et de l'Hôtel-Dieu, et, un moment, d'être Président de la Chambre de Commerce. Il eut ainsi maintes occasions de servir encore !

La décision de Denis a dû être longuement mûrie et décidée en commun. Ce n'est pas une simple décision politique, c'est encore une importante décision familiale. Les enfants La Mennais ont maintenant : 16, 12, 10, 8 et 7 ans. Le précepteur Carré n'est plus là, la tante, Madame des Saudrais, s'en occupe assidûment pour leur instruction. Mais il est temps de la soulager et les plus âgés surtout ont besoin maintenant d'un nouveau guide. Ils seront d'ailleurs bien mieux dans la maison de campagne à St-Servan, s'ils n'y sont déjà. L'oncle Denis des Saudrais sera donc désormais surtout le précepteur de ses neveux. Le ralenti des affaires commerciales, l'arrêt quasi total — imposé par l'état perpétuel de guerre avec l'Angleterre — du trafic maritime et spécialement celui de la pêche à la morue, ne nécessitent plus d'ailleurs sa présence à St-Malo.

⁴¹ Il est vrai qu'on ne peut savoir ce qu'a réellement fait après Denis des Saudrais. Je le vois bien personnellement mettre ensuite aimablement sa voiture personnelle et son cocher à la disposition du malheureux, pour le conduire où il le désirera, et même je le verrais bien lui offrir l'hospitalité dans sa maison de St-Servan, tout près de celle des Soeurs de la Croix qui pourront donner tous les soins nécessaires : sans doute une des maisons appartenant aux Lorin (d'après l'acte de succession) et où serait décédée son épouse : « en sa maison près de l'hôpital militaire de la Montagne »

⁴² Lettre de 1800. Cf. *Chronique des Frères*.

Le meilleur jugement sur ces temps troublés qui viennent d'être évoqués me semble être celui de Julien Potier, qui clôturera ce chapitre :

«Jusqu'à l'arrivée des Commissaires du Gouvernement, Jean Bon St-André en septembre 1793 et Le Carpentier le 15 décembre 1793, le libéralisme malouin sut accommoder, sans trop de peine, la présence quasi-officielle des prêtres insermentés, quand ils n'étaient pas trop connus et assez discrets, avec la rigueur, officielle également, de la décision municipale.⁴³ »

Mais revenons aux années précédentes : 1789 et surtout 1790. Comment les faits de cette époque ont-ils été vécus par le pays, par la chrétienté, l'évêché de St-Malo, autour de l'évêque Mgr Cortois de Pressigny ?

⁴³ AFIC, Dossier IV, p. 20

ÉMEUTES À ST MALO

Plusieurs historiens font allusion à une émeute contre les La Mennais, accusés d'accaparer le blé. Je pense que c'est encore une légende de plus. Je sais que la foule est changeante, mais c'était de la connaissance de tous, qu'au contraire, les La Mennais s'étaient montrés, en pareille circonstance de disette, d'une générosité remarquable. La page qui suit va en apporter un nouvel exemple. Les Archives de St-Malo possèdent bien un dossier sur une « émeute » du début de septembre 1790, motivée, en effet, par un prétendu « accaparement de blé », mais il n'y est pas question des La Mennais. Le dossier est intitulé «Émeute contre LE MÊME ». Celui-ci, victime d'une méchante calomnie, est Jacques Henri LE MÊME, âgé de 63 ans, demeurant rue de la Fosse (dossier LL 79 ou LL 72).

Les faits se passent à l'occasion du marché du 3 septembre 1790. Alors qu'une sérieuse disette sévissait déjà à St-Malo, la rumeur courait que des commerçants stockaient du blé, de façon à le revendre avec d'énormes bénéfices par la suite... Principale personne visée le «*Sieur LE MÊME marchand et commissaire de police* ».

Quelques faits ont pu accréditer la rumeur : à la fin d'un marché précédent, un ami et parent, Pierre PORTIER, un blatrier⁴⁴ de Cancale avait demandé, comme un service, de pouvoir déposer dans l'épicerie tenue par l'épouse du sieur LE MÊME, quatre boisseaux de blé noir qui appartenaient à DES NOYES de Cancale : il n'avait pas réussi à les vendre «*n'en n 'ayant pas trouvé 4 livres du boisseau* ». Il les reprendrait pour le prochain marché, ce qu'il fit en effet. Mais le manège a alerté des femmes du voisinage...

Au jour de marché, du 3 septembre, un Jean ROUXEL de Cancale, encore, se présente devant le magasin de LE MÊME, porteur d'un sac de blé noir⁴⁵. Il n'eut pas le temps d'expliquer quoi que ce soit : des femmes l'agressaient, lui reprochant l'achat de ce blé avant l'heure d'ouverture du marché. LE MÊME en tant que commissaire de police essaie d'apaiser la querelle et conseille spécialement à Jean ROUXEL de porter en effet son blé au marché. Ce qu'il fit, poursuivi par les femmes continuant de manifester bruyamment leur mauvaise humeur.

⁴⁴ Un blatrier était un vendeur ambulant de blé, allant de marché en marché, pour le compte de propriétaires

⁴⁵ On aura remarqué qu'il s'agissait de blé noir, ou sarrasin. En temps de disette surtout, alors que les prix du froment et du seigle augmentaient, les petites gens remplaçaient le pain blanc ou gris, par la galette

LE MÊME voulut en avoir le coeur net et ayant endossé les insignes de sa fonction de commissaire, se rendit lui-même au marché. Il y fut accueilli par un redoublement du tumulte et reçut les pires insultes. Le désordre allant grandissant, la dame qui dirigeait les divers blatriers, par prudence ou habileté, fit comprendre à ceux-ci, de mettre le blé en sécurité et de cesser la vente. C'était jeter de l'huile sur le feu ! Cris, coups, injures et désordre se multiplièrent. Si bien que devant les menaces, le commissaire LE MÊME dut faire appel aux gardes de la porte de Dinan. Cela mit le comble à l'excitation à peu près générale et LE MÊME ne dut son salut qu'au réflexe des gardes qui l'arrêtèrent pour le mettre en prison : le meilleur moyen d'assurer sa sécurité ! Dans le calme de celle-ci, il eut le loisir de préparer sa défense par un écrit de plusieurs pages que nous retrouvons dans le dossier.

Voilà les faits principaux. Le tumulte ne prit pas fin pour autant et plusieurs rues furent parcourues par la populace, criant, brisant peut-être, insultant et menaçant sûrement. La nouvelle de cette « émeute » à St-Malo émut plusieurs municipalités des campagnes voisines et même de quelques villes qui réagirent en proposant, à la Ville de St-Malo, des secours en ravitaillement. Leurs lettres sont jointes au dossier.

Il est évident, bien sûr, que la principale victime, Jacques Henri LE MÊME, ne moisit pas en prison et qu'il retrouva vite sa bonne réputation de toujours. Il n'était d'ailleurs même pas marchand de froment, ni de blé noir. Il n'en a jamais vendu d'autre que celui qu'il récoltait sur ses propres terres. Sa femme tenait seulement une petite épicerie, lui était comptable au service de quelques riches bourgeois.

Où est la place des LA MENNAIS dans cette affaire ?

Il y a, dans le même dossier, au-dessus de la pièce d'archives qui a servi pour l'étude de cette émeute, deux lettres. Ces lettres ne sont là que par le zèle d'un archiviste qui a rapproché des pièces concernant le même problème de la difficulté de ravitaillement.

L'une est datée du 17 juin 1793. C'est une lettre collective au sujet d'une cargaison de riz, sans doute un navire étranger arraisonné par un corsaire. Les principaux négociants et autres ont fait précéder chacune de leur signature de la mention « BON pour... barriques » (le nombre indiqué variant suivant la fortune ou la générosité).

On peut y trouver toutes les signatures des ROBERT de La Mennais, comme celles des membres de leur famille, de leurs amis, de leurs associés, parmi d'autres.

Mais cette pièce n'a rien à voir avec l'Affaire Le Même...

La deuxième lettre est de « juin 1790 », donc plus proche des faits. Elle est une explication et une requête. Elle n'est signée que du seul « MENNAIS ROBERT, fils » la manière habituelle de signer du père des La Mennais. Elle est contresignée d'un autre responsable de la Société commerciale, signature difficilement lisible.

Cette lettre⁴⁶ nous apprend que l'Armement a contacté et payé deux navires étrangers, « un Hollandais, un autre d'Amsterdam ». Ils vont arriver avec leurs cargaisons de grain. La Compagnie a, d'autre part, frété deux de ses bateaux pour rapporter de Baltimore, en Amérique, des cargaisons de blé. Tout cela pour répondre à la demande du Pouvoir royal qui, prévoyant la disette, a promis une prime importante pour toute cargaison arrivant à StMalo avant une date précisée.

Or, LA MENNAIS reçoit des nouvelles de ses navires. A Baltimore, des difficultés n'ont pas permis au responsable de la Compagnie de se procurer les quantités nécessaires dans le temps voulu : seul, le navire « St-Joseph » peut partir avec une cargaison complète. Il faudra quelques semaines pour compléter celle de la « La Poste » le second bateau. Il ne pourra donc arriver dans les délais...

« Nous avons tellement multiplié nos achats que le Capital des Membres dont l'administration nous est confiée — écrit spécialement ROBERT de La Mennais — se trouverait insuffisant pour couvrir les pertes, si nous étions privés de la prime promise par la susdite proclamation du Roy... »

A St-Malo le 12 juin 1790

Mennais Robert fil⁴⁷s

Est-il complètement absurde qu'un chercheur pressé a cru que la lettre et le plaidoyer du prisonnier LE MEME ne faisaient qu'un ? La lettre est courte, très lisible, le plaidoyer est long, très difficile à lire... et, ce vocable LE MEME pris pour le même... ? Ce qui aurait permis d'accréditer la véracité d'une émeute contre La Mennais ? En tout cas, je n'ai pu trouver trace d'une telle chose dans le répertoire des Archives de St-Malo

⁴⁶ La lettre montre que les ROBERT n'ont pas changé et restent généreux, allant jusqu'au risque total. Elle suggère aussi que l'entreprise reste fragile, ce qui va contre l'opinion qui leur attribue une richesse considérable

⁴⁷ Archives municipales LL72

UNE AUTRE ÉMEUTE

Toujours le même motif : le peuple a faim et s'énerve, facilement soupçonneux contre tout trafic. Cela nous fait comprendre combien la disette des années 1790 et 1791 fut terrible...

Au départ, une charrette chargée de diverses denrées : beurre, farine, lard... doit sortir pour ravitailler un bateau de Jersey, mouillé sous les remparts. On l'arrête, on la fouille, on crie au détournement de vivres en ce temps de disette. La foule s'amasse et hurle. Certains accourent armés de bâtons ou d'outils divers, l'un a même sorti un vieux fusil hors d'usage...

La garde intervient énergiquement, procède à des arrestations ; des personnes arrêtées seront jugées le lendemain en instance et certaines condamnées... Le désordre reprendra le lendemain matin mais n'arrivera pas à dégénérer : une foule hurlante défile dans les rues avec cris et menaces contre certains gros négociants, note le rapport du Conseil permanent de St-Malo, qui nomme plusieurs de ces négociants, mais le nom des LA MENNAIS ne paraît pas. La garde reste maître de la situation et sera félicitée par le « Conseil permanent »

DERNIERS JOURS DE L'ÉVÊCHÉ DE ST MALO

Tributaire de la longue histoire de la christianisation de la France et de toute l'histoire de cette nation, l'organisation de l'Église dans le royaume avait besoin, comme l'État entier, d'une remise en question, d'une réorganisation mieux adaptée au temps nouveau.

L'Assemblée constituante qui s'est donnée mission d'entreprendre les réformes nécessaires pour la Nation entière — puisqu'il n'y a pas alors séparation entre l'État et l'Église — va aussi légiférer sur l'organisation ecclésiastique ; par souci de clarté, elle va décréter, vote du 12 juillet 1790, qu'il n'y aura plus qu'un diocèse par département, en même temps que tout un ensemble d'autres décisions loin d'être aussi défendables, qu'on désignera sous l'appellation « Constitution civile du clergé ». Celle-ci sera forcément condamnée par le pape, et c'est son application sectaire qui sera à l'origine de la persécution religieuse des années suivantes.

L'évêché de St-Malo avait une forme allongée. L'évêque avait son siège ordinaire à St-Malo, mais par suite des difficultés de circulation de l'époque, il avait également une résidence à Dinan, à Ploërmel et à St-Méen qui possédait le principal séminaire. Il est prévu que son territoire sera partagé entre trois départements. Le diocèse de St-Malo serait donc appelé à disparaître...

En ces années de transition entre l'Ancien et le Nouveau Régime, l'évêque de St-Malo est Mgr Gabriel CORTOIS de Pressigny, d'une famille anoblie au début du siècle.

Homme fier, d'aspect sévère, soucieux de justice et fortement attaché à la recherche du plus grand bien pour ceux qu'il gouverne, ainsi le présentent ses biographes et les historiens les plus sévères. Comme tous ses prédécesseurs, depuis la fondation de St-Malo par un évêque, il a été le seigneur de la ville ; mais ce temps de gouvernement public est révolu. L'évêque a d'ailleurs été surtout le pasteur fidèle de son diocèse.

Il est de ceux qui vont subir les premiers effets des transformations en cours. Déjà l'abolition des privilèges a changé le statut social acquis par sa naissance, mais cela ne l'a que peu affecté. Plus récemment, le vote de la Constitution civile du clergé a, au contraire, profondément affligé son âme sincère de pasteur par de nombreux articles qu'il juge dangereux pour l'Église de France. La suppression probable de son diocèse l'émeut profondément. Il a alors 45 ans et homme d'action en pleine forme, il s'est déjà hâté de prendre des dispositions en conséquence.

Il s'est ainsi préoccupé de ses séminaristes. Il a suivi, pendant des années, leur préparation au sacerdoce. Il ne peut les laisser dans l'embarras d'avoir à se retrouver sous des juridictions où on ne les connaît pas. Rapidement, étudiant les différents cas, accordant au mieux — après avoir consulté les supérieurs et formateurs de ces jeunes hommes — les dispenses des «interstices⁴⁸ », nécessitées par les circonstances, il préside, le 18 septembre 1790, une importante cérémonie d'ordinations dans son église «St-Malo» de Dinan. C'est ce jour, par exemple, que, avec dispense, Gabriel DESHAYES⁴⁹ est ordonné diacre et que l'abbé GEORGES, futur curé de St-Servan, est ordonné sous-diacre, et cela avec de nombreux autres prêtres, diacres et sous-diacres...

De même, il est vraisemblable que l'évêque prévoit de hâter, au plus tôt, la Confirmation des jeunes qui s'y préparent.

En attendant, et bien que le Nouveau Comité communal a seul autorité désormais, par la nouvelle loi, sur la ville, l'évêque et son Chapitre de chanoines continuent d'assurer en partie leur autorité. L'évêque a ainsi encore présidé, le 10 février 1790⁵⁰, la réunion préliminaire aux votes, puis, le 25 février', les élections générales des officiers municipaux et des notables pour la section Nord. Cependant des difficultés de juridiction finissent par excéder certains membres du Comité communal à qui la loi nouvelle attribue le pouvoir.

Des excités vont soulever la populace et provoquer une émeute contre l'évêché. Le mobile est toujours le même : la faim du peuple en ces jours de disette des grains... Jadis des écrivains se sont plu à dramatiser les faits ; les travaux historiques actuels tendent, au contraire, à en minimiser la gravité : « cris, tumulte, des portes brisées peut-être : la garde municipale arrive à temps et disperse la petite foule. Pourtant le but recherché d'intimidation était atteint »... Encore que Mgr de Pressigny n'était pas un homme facile à intimider !

⁴⁸ Les « interstices » sont les espaces de temps imposés par les lois ecclésiastiques entre les divers degrés du sacrement de l'Ordre

⁴⁹ Gabriel DESHAYES reçut le diaconat dans l'église « St-Malo » de Dinan, et non comme l'écrit Crosnier, son biographe, dans l'église « St-Sauveur » de St-Malo (Éd. 1918, p. 47). L'abbé DESHAYES passa, par la suite, à Jersey pour être consacré prêtre, rentra en Bretagne et remplit héroïquement son ministère pendant tous les troubles révolutionnaires. Il est considéré par les Frères de Ploërmel comme l'un des fondateurs de leur congrégation en collaboration avec son ami Jean-Marie de la Mennais.

⁵⁰ Archives de St-Malo et suite...

Trois jours après cette émeute, le 14 octobre, la municipalité malouine communiqua officiellement à l'évêque et à son Chapitre les récents décrets d'application de la nouvelle loi et leur enjoignit d'en prendre acte et donc de cesser immédiatement toutes leurs fonctions d'administration publique. Le texte de cet arrêté se trouve aux Archives municipales, ainsi que les réponses écrites des intéressés : longue protestation du Chapitre, simple accusé de réception de l'évêque, manifestant cependant sa ferme volonté de conserver tous ses pouvoirs religieux.

Les protestations ne changeront rien. L'évêque comprend que c'est maintenant le moment du départ. Rester deviendrait, pour lui, vite intenable. Il n'est pas pris au dépourvu. Il a pris les dispositions pour lui-même et pour ses biens personnels. Pour son diocèse, il veut croire que tout n'est pas perdu. C'est même sans doute le principal mobile de son départ : rejoindre Paris, consulter, intervenir... pour conserver St-Malo comme évêché. Avant il reste la célébration de la « confirmation ».

«*Le 15 octobre⁵¹ au soir, Mgr de Pressigny s'en alla coucher au séminaire de St-Servan, d'où il partit pour Paris après avoir reçu les adieux du clergé...* », ainsi s'exprime l'abbé Manet⁵².

Les faits qui vont suivre ont prêté à de graves confusions, par manque d'attention à la date précise. Dans la mémoire collective dont il est difficile de se désolidariser, les mots **Révolution française** et **persécution violente de la Terreur** sont trop souvent synonymes et de cette confusion sont nées les affirmations ou approximations erronées quant aux faits des derniers jours de présence de Mgr de PRESSIGNY dans son diocèse. Nous sommes en 1790 : la Constitution du clergé a certes été votée, mais le décret qui va obliger les prêtres en poste, à prêter le serment de soumission à cette constitution ne sera voté que le 27 novembre prochain et ne recevra le sceau royal que le 26 décembre... A St-Malo, le culte reste totalement libre, toutes les églises sont ouvertes, aucun prêtre n'est encore persécuté. Monseigneur va trouver son séminaire tranquille où les élèves continuent calmement leurs études. **Il n'est lui-même ni un proscrit, ni un homme en fuite. Et, s'il part, c'est librement, et s'il voyage, ce sera sans se cacher !... Il n'est pas temps encore de parler «d'exil» !...** C'est pourtant ce qu'on lit ordinairement à ce sujet...

⁵¹ Mes recherches ont précisé que le 15 octobre était un vendredi, le 17 par conséquent un dimanche. Jules HAIZE, *St-Servan sous la Révolution* paru en 1907, réédition 1939.

⁵² Cet ancien professeur du collège de Dinan exerça son ministère clandestin à Saint-Malo au temps de la Terreur

Depuis des semaines, Monseigneur a prévu et organisé son départ. Il a ses gens, domestiques, valets, cocher. Il a ses chevaux et ses voitures, et même ses marins pour son bateau sur 'la baie. Ses biens sont en sûreté : bagages et meubles sont déjà confiés aux voitures de louage et vont partir pour le château familial où il a décidé de se rendre. Quant aux sommes d'argent, il ne serait pas prudent de les emporter avec soi, ni de les confier aux voituriers : les chemins du royaume ne sont pas de toute sécurité ; mais il y a des notaires et des personnes de confiance comme M. de La Mennais, négociant riche et avisé, avec qui il est en relation amicale ; il est facile de lui confier, si nécessaire, des valeurs contre par exemple des lettres de change pour les banquiers parisiens de sa Compagnie commerciale. Ce qui est sûr, il y a eu des contacts, ces jours-là, entre les deux hommes.

L'évêque pourrait partir sans plus tarder, mais il tient à administrer, comme prévu, la Confirmation et cette cérémonie officielle — la dernière cérémonie épiscopale par un évêque de St-Malo, dans son diocèse ! — sera sans doute aussi celle des adieux à son clergé.

«*Le 17 octobre 1790, le clergé de St-Servan se rendit faire ses adieux à Mgr de Pressigny* », a relevé Jules Haize dans les Archives de St-Servan⁴.

D'après cela, on devrait pouvoir dater la cérémonie... mais il n'est pas certain que les deux choses aient coïncidé... Après tout rien ne bousculait le prélat.

La cérémonie de la confirmation par le dernier évêque de St-Malo ne nous est connue que par une confidence de l'abbé Jean-Marie de La Mennais à son ami l'abbé de Lézéleuc, confidence que celui-ci évoque avec éloquence dans l'Oraison funèbre. Éloquence ne veut pas dire précision hélas !

En substance, voici cette confidence : «*Je me souviens toujours avec émotion, du départ de Mgr de Pressigny, le dernier évêque de St-Malo. Le soir de ma première communion et de ma confirmation, il était dans le salon de notre maison de campagne. Je lui ai déclaré, devant tous, mon désir bien arrêté de devenir prêtre. Oui, c'est bien de ce jour-là que date ma vocation. Je ne l'ai jamais remise en question.* »

Les premiers biographes de Jean-Marie de La Mennais ont voulu écrire du précis et enjoliver au mieux ce fait. Ils ont donc interprété «*Notre maison de campagne* » par «*La Chesnaie* » qu'ils connaissaient bien, comme tous les Mennaisiens. Mais alors il leur fallait expliquer la présence de l'évêque dans cette maison d'un lointain fond de campagne, d'où **l'idée de fuite** devant le danger de la persécution. L'erreur de lieu entraînait

l'erreur d'époque. Ils parleront donc de fuite, d'exil, de départ clandestin par bateau... Rien de cela n'est exact.

D'ailleurs «La Chesnaie» n'appartient pas aux La Mennais qu'à la suite de l'héritage de leurs grands-parents LORIN, or Pierre Lorin ne mourut qu'en 1799 et Bertranne ROCE la grand-mère qu'en 1803... Aujourd'hui tout le monde le sait, mais cela n'empêche pas certains de penser encore : danger, fuite, exil ! En 1790, il n'est pas encore question de persécution religieuse, le culte est totalement libre, et, simple exemple entre tant d'autres, Louis-Marie ROBERT de la Mennais, l'aîné des garçons, est parrain au baptême de Pierre Marie François POIRIER, le 15 octobre 1790.

Nous retenons qu'il y a bien eu une cérémonie publique de confirmation célébrée par Mgr de Pressigny avant de quitter son diocèse, soit le samedi 16 octobre, soit le dimanche 17, soit un des jours suivants.

Il semble évident que l'évêque n'a pas donné au seul petit garçon de dix ans une espèce de confirmation à la sauvette, mais que ce sacrement fut solennellement donné à tout un groupe d'adolescents comme c'était et c'est toujours la tradition dans l'Église. Parmi ces jeunes, c'est, pour moi, une quasi-certitude, devait se trouver l'aîné de la famille, Louis-Marie ROBERT de la Mennais : il avait quatorze ans. Alors tout devient clair. L'évêque, soit pour ses affaires personnelles, soit par simple sympathie, avec la raison supplémentaire de rencontrer le grand garçon, rend visite aux plus proches voisins du Séminaire, avant la cérémonie. Qui a attiré son attention sur Jean-Marie ? la tante Félicité des Saudrais ? l'abbé Engerran ou l'enfant lui-même ? Il voudrait tant faire sa première communion ! Il sait son petit catéchisme (ce petit catéchisme de St-Malo si bien fait, si facile à mémoriser, dont on retrouvera bien des pages dans celui de Rennes en usage jusqu'à la guerre de 1940). «L'enfant sait même répondre la messe, et prononce les « répons » en latin sans bredouiller », déclare l'abbé Engerran, à qui il a déjà en effet répondu la messe et à qui il la répondra encore, en cachette, lorsque ce sera la persécution ! L'évêque n'a rien à refuser, ni à la famille, ni à cet enfant qui l'a conquis : celui-ci fera donc sa première communion avec dispense d'âge s'il le faut. Et même, puisque les circonstances sont telles, il recevra également la confirmation... Autant il était invraisemblable de confirmer un garçon de 10 ans tout seul, autant cela va à peu près de soi dans de telles circonstances.

La cérémonie, dans la grande chapelle du Séminaire, avec une importante présence d'ecclésiastiques, si c'est leurs adieux à l'évêque, la foule des parents, le groupe important des séminaristes et de leurs

professeurs, fut des plus solennelles, et il est aisé d'imaginer que les homélies de ce jour-là ne sombrèrent pas dans de vagues considérations...

Mgr Gabriel CORTOIS de Pressigny né tardera plus maintenant à quitter définitivement. Comme déjà redit : il part librement, sans avoir à se cacher. Sa voiture personnelle conduite par son cocher habituel prend la route⁵³, et, de maisons religieuses accueillantes en maisons religieuses, déjà utilisées comme étapes aux voyages précédents, il gagnera d'abord Paris⁵⁴, puis le château de QUINCEY, petite localité entre Dijon et Beaune, en Bourgogne, avant de connaître, au temps de la persécution, (deux ou trois années plus tard), l'exil vers la Savoie qui faisait encore partie des États Sardes, puis vers la Suisse et surtout plus longuement à Landshut, en Bavière⁵⁵.

Je n'ai pas évoqué le lieu où Monseigneur a dormi... Je suis assez clair par ailleurs, pour être d'accord avec notre informateur, l'abbé Manet : « Il a dormi au séminaire », il n'y avait nulle raison pour le faire ailleurs. Il a donc été logé pendant ce séjour soit dans la « Maison de l'Évêque » si elle n'était pas louée alors, ou dans la maison des Pères Lazaristes, directeur et professeurs du Séminaire. Ceux-ci semblent avoir poursuivi leur enseignement jusqu'à leur expulsion en 1792, d'après les Archives des Lazaristes à Paris⁵⁶.

Des démarches se feront, avant la signature du Concordat de 1801, pour le rétablissement du diocèse de St-Malo, mais resteront vaines.

⁵³ J'ai opté pour le voyage en voiture comme le seul vraisemblable, dans les circonstances évoquées

6. ⁵⁴ Sans doute pour étudier toute possibilité de conserver le diocèse de St-Malo et intervenir si possible près de toutes les instances concernées : ce devait être là le motif principal de son départ de St-Malo, sans plus tarder.

⁵⁵ Détails tirés de la biographie de Mgr de Pressigny. La précision de Paris est donnée aussi par MANET

⁵⁶ Lettre de l'archiviste, 1997. I — F. DE LA MENNAIS, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL (1832-183

FUITE ? EXIL ? NON !

Il ne faut parler, en 1790, ni de fuite, ni d'exil pour l'évêque de St-Malo.

Il faut sans doute insister pour emporter l'adhésion des lecteurs des premiers biographes de Jean de La Mennais. «*Lesquels, de toute bonne foi, se sont trompés d'époque, car ils s'étaient trompés de lieu. Pour placer les faits à La Chesnaie comme ils en étaient persuadés — il leur fallait les placer sous la Terreur, afin de sauvegarder la vraisemblance...* » comme l'a démontré Henri RULON dans des articles fort documentés parus dans «Chronique des Frères de Ploërmel ».

Henri RULON est en effet le vrai découvreur de la propriété des Corbières en St-Servan⁵⁷, qui appartenait aux La Mennais et qui était bien, au temps de l'enfance de ceux-ci, leur seule «*Maison de campagne* », alors que La Chesnaie appartenait aux Lorin et cela jusqu'en 1803.

Nous connaissons donc ainsi le lieu que désignait, dans sa confiance à son ami Lézéleuc, l'expression de Jean Marie de La Mennais «*dans notre maison de campagne* », le lieu qui est aujourd'hui appelé «LAMélia ». Nous connaissons aussi aujourd'hui, les dates exactes : départ de l'évêque de StMalo «*le soir du vendredi 15 octobre 1790* » (Manet), la présence de l'évêque «*au Séminaire de St-Servan le dimanche 17 octobre 1790* » (Haize). Ces deux précisions se confortent l'une l'autre et montrent également qu'il n'y avait pas précipitation.

La «*Constitution civile du clergé* », qui déclencherà peu à peu la persécution des années prochaines, est certes votée déjà, mais les décrets d'application, eux, ne le seront que le 27 novembre prochain, et le Roi n'y apposera son sceau que le 26 décembre 1790.

A St-Malo spécialement, le culte catholique reste entièrement libre, en 1790 comme en 1791. Nous le constatons en feuilletant les Registres, LL 22 et suivants, du «*Conseil général* » de St-Malo dans lesquels ont été enregistrés, presque au jour le jour, faits divers et décisions municipales :

Certes, en mai 1790 : inventaire et scellés au Couvent St-François ; mais rien à voir avec la persécution religieuse. Les décisions n'ont pu être prises 1d'ailleurs que d'accord avec l'autorité toujours en place de l'évêque et du Chapitre. L'intervention a été nécessitée par la faillite totale de la maison :

⁵⁷ . Pourtant Roussel, en 1892 p. 33 et p. 48, en avait déjà parlé.

les employés, par exemple, n'avaient pu être payés depuis des mois. Il a fallu prendre les choses en main, saisir et vendre quelques objets de valeur.

Le 3 septembre : émeute, causée par la disette, contre le sieur LE MÊME. Le 11 octobre : émeute contre ÉVÊCHÉ, même cause.

14 octobre : revendication par la Municipalité de l'exclusivité du pouvoir civil, en application des lois récentes. C'est une revendication entièrement civile.

Mais rien contre les prêtres et l'Église. Les prêtres des paroisses gardent leurs ministères. Le curé Le Saoult et ses vicaires tiennent les registres des baptêmes, des sépultures et des mariages.

Même des mois plus tard, deux délibérations municipales⁵⁸ témoignent dans le même sens :

« Le 5 janvier 1791, les Récollets présentent un rapport... ils désirent conserver la maison établie en cette ville, qui, sans être très spacieuse, peut fournir des cellules à vingt religieux et suffit à la vie commune... sur quoi, le Conseil Général voulant donner un témoignage authentique (sic) aux Récollets de cette ville de l'estime et de la reconnaissance des citoyens pour les services importants que ces ecclésiastiques ont rendus à la religion et pour les principes sages qu'ils ont toujours professés,

... considérant que dans cette ville peuplée d'environ douze mille âmes, il n'existe qu'une seule paroisse, dont l'église ne peut contenir qu'environ trois mille personnes,

... que la suppression du Chapitre Cathédral et l'abandon du monastère St-Benoît par les religieux, le nombre des ministres du culte, fonctionnaires publics, a considérablement diminué et ne serait plus proportionné au besoin du peuple si la Communauté des Récollets était abandonnée...

... arrête, sur les conclusions du procureur de la Commune que la Maison des Récollets sera conservée pour que 20 religieux de la cy-devant Congrégation de St-François qui veulent conserver la vie commune puissent l'habiter aux termes de l'Assemblée Nationale... »

Suivent les signatures : du Maire, des Conseillers Municipaux (dont Denis des Saudrais qui signe ROBERT).

⁵⁸ . Ces deux extraits des délibérations municipales n'ont pas été mentionnés par Christian Marechal

Le même jour : « *Sur rapport de MMrs ROBERT le Jeune⁵⁹ et BOSSINOT, commissaires chargés de conférer avec les administrateurs des divers établissements de charité... arrête qu'un bureau général sera établi auquel sont nommés représentants de la Municipalité au Bureau de Bienfaisance* » : Madame de CARCARADEC, L'une des dames du Bureau de Charité de cette ville sous le titre « de la Passion », Mr l'abbé CORET prêtre, comme l'un des représentants des fondateurs de l'établissement des frères de l'école chrétienne, MM ROCHER et MORVONNAIS avocats, Mr. TASTON, inspecteur des Manufactures des Toiles en Bretagne... »

1791 : A St-Malo, quelques rares prêtres ont adhéré à la Constitution du clergé, mais les prêtres non assermentés, continuent leur ministère, bien que les bourgeois malouins ne comprennent pas leur résistance. On trouve même, dans le Registre 22 bis, un arrêté municipal qui « prescrit le respect aux prêtres, sous peine de sanction, arrêté valable pour les prêtres qui ont adhéré à la Constitution civile du clergé ; comme pour les insermentés... » (Il est vrai que ceux qui risquaient le plus l'irrespect étaient les premiers, mal acceptés par le peuple chrétien, comme le démontrent certains épisodes rapportés dans les pages du même registre.)

Un nouveau curé, assermenté celui-là, sera installé officiellement. Il sera à peu près totalement boudé par les fidèles. Mais le curé LE SAOULT est toujours là. Il ne sera inquiété qu'en 1792. Pourtant le 12 février 1791, malgré les ordres reçus de la Municipalité, il a refusé de lire en chaire, à la grand-messe, la Constitution civile du clergé ; le maire a dû lui-même monter en chaire pour le faire. Le curé LE SAOULT a refusé encore d'annoncer, à la messe du 12 mars suivant, malgré les ordres, la nomination de l'évêque jureur LE COZ. Et il est toujours là ! Il ne sera inquiété sérieusement qu'en mai 1792 : il devra quitter St-Malo muni d'un passeport communal. Il se retirera un moment dans une paroisse tranquille des Côtes-du-Nord, avant de choisir l'exil vers Jersey...

Même en 1792, les prêtres non assermentés, mais malouins, sont encore tolérés, au moins s'ils restent suffisamment discrets. Les églises paroissiales ont peu à peu été officiellement confiées à des prêtres jureurs, ou fermées. En décembre on ferme la dernière des environs, celle de St-Ideuc, où la foule s'entassait à l'intérieur et dehors dans le cimetière pour suivre la messe dominicale, alors que les églises des jureurs restaient presque vides... Le culte par les prêtres non jureurs se poursuivra dans les chapelles, dans les communautés religieuses, à l'Hôtel-Dieu...

Le 22 septembre 1792, la Municipalité prend, forcée semble-t-il, en tout

⁵⁹ . Il s'agit de Denis ROBERT des Saudrais, l'oncle des La Mennais

cas sans enthousiasme, et d'une façon la plus atténuée possible, un arrêté contre les Frères de La Salle qui dirigeaient encore leur école, mais l'exécution traînera. Ils ne seront expulsés de leur établissement que le 19 janvier 1793⁶⁰.

Mais, en 1790, on est loin de tout cela. Et, répétons-le encore, l'évêque qui a décidé de partir alors, l'a fait en toute liberté et il était loin de penser à l'exil !

Quel a été donc le mobile de sa décision ? On pense de suite : puisque, tous ses pouvoirs administratifs civils lui ont été retirés, que son diocèse est déjà théoriquement supprimé, il n'a plus qu'à en prendre son parti et à s'en aller. Mais cela ne ressemble guère à la personnalité de Mgr CORTOIS de Pressigny. D'ailleurs s'il ne s'agissait que de sa tranquillité personnelle, il s'en irait directement vers le château familial, et non vers Paris. Or l'abbé Manet, malgré sa sobriété, est net et clair : « Mgr de Pressigny s'en alla coucher au séminaire de St-Servan, d'où **il partit pour Paris** après avoir reçu les adieux de son clergé. » Ce départ a lieu en 1790 et non à une date mal définie mais beaucoup plus tardive comme le supposaient les premiers biographes de Jean de La Mennais pour sauvegarder la vraisemblance de leurs propos, puisqu'ils se croyaient obligés de situer les faits à La Chesnaie...

Pensons au caractère, aux manières de ce grand Monsieur, Mgr Cortois, et nous devons au moins soupçonner que le mobile de sa décision dut être sérieux et relever d'une réflexion délibérée. Il n'est pas homme à subir les événements passivement, il est un prélat actif soucieux d'essayer tout ce qui peut être tenté. **Le mobile principal de sa décision semble donc être de rejoindre au plus tôt Paris, pour consulter, intervenir, agir. S'il existe la moindre chance de maintenir St-Malo comme évêché, il la prendra, faisant intervenir toutes ses relations.**

Et, ce n'est que convaincu de l'inutilité navrante de toutes ses démarches, et pour que sa personne ne soit pas obstacle à la meilleure organisation possible de la nouvelle chrétienté, qu'il choisira de se retirer dans sa solitude de Bourgogne.

⁶⁰ Archives municipales de St-Malo, LL 26 D 6

« JE SERAI PRÊTRE »

Avant son départ de St-Servan cependant, Mgr de Pressigny a de nouveau rendu visite aux La Mennais. On devine l'insistance de Monsieur de La Mennais et de la tante Félicité, si fiers de leurs confirmés, pour obtenir la présence de l'évêque dans le salon familial pour les fêter avec la grande famille.

On était nombreux : le père Pierre Louis ROBERT ; ses enfants : Louis-Marie et Jean-Marie, les héros de la fête ; Félicité 8 ans, Marie 6 ans et Gratien 5 ans ; le grand-père Louis Francois ROBERT et sa deuxième épouse Jeanne BRIAND ; les grands-parents maternels : Pierre LORIN et son épouse Bertranne ROCE ; l'oncle Denis des Saudrais et son épouse la tante Félicité ; d'autres parents et amis encore ; bien sûr, Mademoiselle VILLE-MAIN, tout occupée des plus jeunes, mais tellement heureuse pour « ses grands » ; le précepteur CARRÉ ; sans doute aussi l'abbé Engerran (mais pas l'abbé Vielle qui n'arrivera au plus tôt qu'en 1791) ; et Mgr CORTOIS de Pressigny pour qui ce sera un souvenir merveilleux qu'il emportera avec lui, en même temps que l'attachement qui restera sans faille aux amis de ce jour : celui particulièrement de cet enfant qu'il a aujourd'hui comblé de bonheur, et à qui il donnera, dans quelques années, une autre consécration plus importante encore, celle du sous-diaconat, premier pas vers le sacerdoce.

Et, c'est là, devant tous, que l'enfant de 10 ans, Jean-Marie ROBERT de la Mennais, annoncera son désir d'être prêtre.

« Absent un moment de la réunion, il arrive, bâton en main, avec un petit bagage, prêt pour partir lui aussi. Où vas-tu ainsi ? — Je vais avec Monseigneur pour lui répondre la messe. » Ainsi écrivent ses biographes... Vérité ? Enjolivures encore ? Je ne sais...

Ce qui est certain : la confiance du vicaire général de St-Brieuc à son ami l'abbé de LÉZÉLEUC, des années après : **« Devant tous, j'ai dit à Monseigneur de Pressigny, qui allait quitter son diocèse, le jour de ma première communion et de ma confirmation, mon désir d'être prêtre. »**

Et c'est cela qui importe !

Ce ne fut pas une velléité d'un jour. Enfant, adolescent, jeune homme, il vivra dans cette perspective, se préparant déjà et de son mieux, par des études sérieuses, avec l'aide de l'oncle des Saudrais, des abbés Engerran et Vielle et du père Picot de Clorivière; par l'action aussi : dès 1801, il milite pour l'organisation d'un collège à St-Servan pour remplacer celui ruiné par

la persécution religieuse. Il en suggère l'installation dans l'ancien séminaire, où il a été confirmé, et qui reste à l'abandon.

«Dans notre arrondissement, écrit-il alors, une très grande population est vautrée dans une ignorance stupide : elle ne pourra en sortir qu'avec l'aide

du gouvernement. La fondation d'un collège à St-Servan contribuerait à remplir cet objet.

La Commune possède le local de l'ancien séminaire qui réunit toutes les convenances et toutes les commodités qu'exige la fondation d'un collège : situation heureuse, air salubre, jardins et cours... »

Ce jeune de 21 ans, qui parle ainsi, préfigure le fondateur prestigieux qu'il sera demain, au service des garçons, des filles, et des adolescents, dans sa Bretagne d'abord, avant que ses jeunes congrégations essaient de par le monde...

Dès 1802, lui-même rejoint les abbés Engerran et Vielle qui n'ont jamais cessé — malgré la persécution — de s'occuper de quelques jeunes, clandestinement alors et maintenant plus librement, mais sans moyens et sans autres locaux que leurs propres logements. Avec eux, le jeune Jean de la Mennais va débiter sa longue carrière d'enseignement. Et, nécessité obligeant, il enseigne la philosophie et bientôt la théologie car certains des adolescents, ses élèves, désirent se diriger eux aussi vers la prêtrise.

L'année précédente, en 1801, il a de nouveau rencontré Mgr de Pressigny, à Paris, et reçu de lui le sous-diaconat... il ne sera prêtre qu'en 1804, alors que plusieurs de ses élèves d'aujourd'hui recevront au cours de la même cérémonie, le sous-diaconat...

Entre-temps, il aura contribué, avec son frère Féli et d'autres, à l'achat des premiers bâtiments du «Collège de St-Malo », où Féli est venu le rejoindre pour enseigner les mathématiques. Pour toute belle œuvre, il faut ainsi des pionniers !⁶¹

..

⁶¹ La correspondance de 1812 de son frère Félicité nous apprend que dans un traité entre Mgr Enoch et Jean-Marie de La Mennais, celui-ci se chargea encore personnellement de tous les frais de liquidation du « Collège Ecclésiastique ».

**Extraits des actes de
BAPTÊMES des LA MENNAIS
tous paroisse de St-Malo.**

1776. LOUIS-MARIE. Fils de Pierre-Louis ROBERT sieur de la Mennais négociant de cette ville et de Gratiennne LORIN son épouse ; parrain Louis-François ROBERT sieur de la Mennais, aïeul paternel et marraine Bertranne Marie ROCE dame LORIN, aïeule maternelle...

Signatures : Mennais Robert', Bertranne Roce Lorin', Mennais Robert fils2, Des Saudrais Robert", Lorin des Saudrais Robert', BRIAND de La Mennais', Lorin', Morin chanoine.

1778. ROBERT Pierre. Fils de Pierre Louis ROBERT sr de la Mennais et dame Gratiennne LORIN... Parrain M' Pierre LORIN sénéchal, marraine Jeanne Roberde Perrine BRIAND dame ROBERT de La Mennais...

Signatures : Jeanne Roberde Perrine BRIAND de la Mennais', LORIN' Pierre Louis ROBERT de la Mennais, Félicité Simone Jeanne LORIN des Saudrais Robert", Des Saudrais Robert", Le Saout subcuré.

1780. ROBERT Jean Marie. Fils de Monsieur Pierre Louis ROBERT sieur de La Mennais et de dame Gratiennne Jeanne LORIN son épouse, né le huit septembre 1780 et baptisé le dit jour par moi soussigné subcuré, a été parrain Monsieur Pierre Marie BRIAND sieur de la Feuillée et marraine dame Félicité Simone Jeanne LORIN dame ROBERT des Saudrais, qui ont signé.

Signatures : Félicité Simone Janne LORIN des Saudrais Robert', Briand de la Feuillée", Briand de la Mennais', Mennais Robert fils, L. Carfantan subcuré.

1782. ROBERT Menais (sic) Félicité fils de Pierre Louis ROBERT... et Gratiennne..., ondoyé le 19 juin 1782, complément le 23 octobre 1782, parrain Denis Robert Dessaudrais (sic), marraine Marie Jeanne GENNES dame comtesse de LAUMONE.

Signatures : Gennes de Laumone"⁶², Des Saudrais Robert", Gratienn
LORIN de La Mennais ROBERT', Briand de la Mennais', Félicité
Lorin des Saudrais Robert, Mennais Robert fils², Uguet de
Laumone¹³, Launay subcuré, Antoine Joseph évêque (Mgr des
LAURENTS).

1784. ROBERT La Mennais MARIE ; fille de Pierre Louis ROBERT de la
Mennais et de dame Gratienn... née le 24 février, baptisée le
lendemain, parrain : Gilles SÉBIRE de BELLENOË, marraine :
Bertranne ROCE dame LORIN.

Signatures : Bertranne ROCE LORIN, Gilles Sébire de Bellenoë8, Mennais
Robert fils', Félicité LORIN des Saudrais Robert, Morin subcuré.

1785. ROBERT Gratien ; le 2 mai 1785... de Pierre Louis ROBERT de la
Mennais et Gratienn... parrain Claude Guy LOUVEL, marraine
Félicité Simone Jeanne LORIN dame ROBERT des Saudrais...

Signatures : Félicité Jeanne des Saudrais Robert³, Claude Guy LOUVEL,
Mennais Robert fils²,..., LOUIS (le frère aîné), Le Saoult prêtre.

Registres paroissiaux de St-Malo.

⁶² 1. Le grand-père paternel. - 2. Le père. - 3. Tante Félicité. - 4. Le grand-père maternel. - 5.
Deuxième épouse du grand-père paternel. - 7. La maman. - 8. Beau-frère de Bertranne
ROCE. - 9. Grand-mère maternelle. - 10. Oncle. - 11. Frère de Jeanne BRIAND. - 12.
Descendante de aieule Prairier. - 13. Son mari.

Comment se sont instruits les enfants La MENNAIS ?

Avant la Révolution française, St-Malo était bien pourvu en écoles, diverses et souvent bien adaptées aux besoins du temps. Les jeunes filles avaient le choix. Les Soeurs de St-Vincent recevaient surtout les enfants du milieu populaire ; elles savaient s'adapter aux cas particuliers, elles tenaient même ce qu'on appellerait aujourd'hui une école technique pour les grandes filles qui se préparaient à servir dans les maisons bourgeoises, tandis que les Filles de la Croix en préparaient d'autres pour les ateliers de filatures de chanvre : un des principaux promoteurs et bienfaiteurs de ces cours fut Pierre Robert de la Mennais dans sa fonction de subdélégué royal de St-Malo. Les jeunes filles de notables fréquentaient plutôt l'école des Ursulines soucieuses de leur donner, avec une instruction sérieuse, une éducation soignée, les préparant à leur rôle de maîtresses de maison et d'éducatrices de leurs enfants. Les adaptations étaient faciles, il n'y avait pas alors la rigidité d'une administration centralisée.

Les Frères de La Salle avaient une école florissante, pour les garçons et pouvaient les conduire assez loin, si on en juge par la réponse négative que les autorités de la ville opposèrent à une demande de fondation des Pères Jésuites : *« Nous avons à St-Malo une école de garçons qui donne toute satisfaction et répond à tous nos besoins scolaires. La fondation proposée est donc inutile. »* Les Frères avaient également des cours techniques. Un historien avance qu'il y avait une trentaine de religieux dans cette école⁶³.

Les familles bourgeoises n'avaient sans doute pas l'habitude de leur confier leurs enfants, l'instruction première se donnait alors par un membre de la famille ou par un précepteur, souvent un ecclésiastique. Il est possible pourtant que les jeunes ROBERT aient fréquenté l'école des Frères : un passage lu dans Marechal, répétant Blaize, parle de Féli *« répondant une messe à la cathédrale pour manquer le plus possible la classe qu'il n'aimait guère... »*.

Dans la famille ROBERT de La Mennais, la première institutrice fut la maman. La grand-mère, Madame LORIN, avait su et pu donner à ses deux

⁶³ La Révolution détruira toutes ces écoles. De 1792 à 1810, comme à peu près partout en France, il n'y aura plus d'école à St-Malo. Toute une génération d'enfants du peuple va croupir dans l'ignorance ; s'occuper d'eux devient un crime : le F. Maurice MARTINET le paiera de sa vie, il fut décapité sur le Champ de Mars à Rennes. L'École d'hydrographie où étudia le mathématicien Querret put sans doute poursuivre son enseignement. (Laveille p. 132 pour Querret.

filles, Gratienne, Mme de La Mennais, et Félicité, Mme Des Saudrais, une instruction solide et une éducation particulièrement soignée. Laveille qui a pu étudier deux travaux littéraires que Jean de La Mennais avait gardés comme des reliques de sa mère, admire la culture et la haute piété de celle-ci. Cette maman instruite, à l'autorité à la fois douce et ferme, possédait toutes les qualités pour faire de ses enfants des personnes instruites et des chrétiens vrais. En choisissant une gouvernante aussi précieuse et dévouée que Mlle Villemain, elle s'était assuré la liberté de pouvoir se consacrer à son rôle d'éducatrice et d'enseignante. *«Elle avait tracé, dit Laveille, un plan d'éducation pour ses enfants .»* Ce qui signifie la progression à suivre, les niveaux à atteindre, mais aussi les jours et les heures de travail, les jours et les heures de repos.

Hélas ! elle disparaît trop tôt. Quand elle meurt, le 22 septembre 1787, l'aîné Louis a 11 ans, elle l'a conduit jusqu'à la fin de ses études primaires, mais Jean n'a que 7 ans, il sait ses prières, lire et écrire, il ne pourra jamais oublier sa mère. Féli n'a que 5 ans, elle lui a sans doute appris quelques prières, il se souviendra seulement «l'avoir vu réciter son chapelet et jouer du violon », quant aux deux petits, Marie de 3 ans et Gratien de 2 ans, ils n'en garderont même pas le souvenir...

La tante Félicité qui n'a pas d'enfants, tout aussi capable, prend la relève de la maman, près des enfants, comme institutrice et formatrice. Louis suit peut-être dès lors les cours, que nous dirions aujourd'hui « secondaires », dirigés par l'abbé Engerran, « l'écolâtre ». Jean apprend vite et retient ; il arrive que Féli, ayant pris du retard dans son travail, ait recours à Jean, qui sait remettre à flot ainsi son premier élève. Le moment arrive aussi pour la fillette et le petit dernier de devenir écoliers... On suit programmes et horaires tracés par la maman.

Un précepteur, l'abbé Carré, sera engagé par la suite et, malgré quelques défauts qui finiront par le faire remercier, assurera, près des plus grands surtout, un travail efficace.

L'oncle des Saudrais ne s'est jamais désintéressé de ses neveux, plus libre de son temps que le papa accaparé par son entreprise commerciale et ses autres responsabilités, il s'est toujours préoccupé pour ses neveux et pour sa nièce de leur instruction. Il a eu, comme le papa, une sérieuse instruction, littéraire surtout, chez les Jésuites de Caen. Il est un fin lettré, il sera d'abord le professeur de philosophie des grands, puis, se fera de plus en plus, quand Carré aura quitté, le nouveau précepteur de tous et quel précepteur ! En 1792, en partie parce que dégoûté de la triste politique du moment, mais surtout pour être plus disponible pour son enseignement près des enfants de son frère, il donne sa démission d'officier municipal de St-

Malo. Il se consacre ainsi totalement à ses neveux, près de qui d'ailleurs il trouve maintes consolations par leur application et leur progrès.

En 1794, nouveau bouleversement douloureux pour ces jeunes : la tante Félicité qui fut pour eux comme une deuxième maman, surtout pendant les temps troublés de la Terreur qui vient de se terminer, tombe malade et meurt. Les garçons continueront leurs études à St-Malo ou à St-Servan. La fille Marie, qui a dix ans, est alors confiée aux grands-parents Lorin qui, sans doute pour faciliter l'instruction et l'éducation de la jeune fille, « s'installent à Avranches », dit Laveille après Blaize⁶⁴.

Après Blaize aussi, des auteurs se complaisent à dire Féli enfant plutôt récalcitrant aux études, cela met un peu de sel dans une biographie et permet quelques épisodes amusants, mais personnellement, avec d'autres, je n'y crois guère... peut-être un peu vexé de ne pas savoir ce que les autres savaient, il pouvait boudier un moment, ayant du mal à s'admettre inférieur à ses aînés...

En 1800, Denis des Saudrais redevient officier municipal près de la Municipalité de St-Servan cette fois, mais il ne négligera pas l'instruction de ses neveux, presque tous maintenant capables d'un travail plus personnel. Louis, l'aîné, prend vite des responsabilités dans l'administration commerciale ; mais longtemps encore l'oncle guidera Jean et Féli jusque dans leurs recherches ardentes des temps de La Chesnaie. Sans négliger Gratien, le plus jeune, qui sera capable de remplacer l'aîné Louis-Marie à son décès en 1805 dans la même administration : un acte d'état civil le dit, en effet, « négociant ».

L'écolâtre, Engerran, dont les cours ont été supprimés officiellement en 1792, a continué clandestinement de s'occuper de ses étudiants, dont sans doute Louis et Jean-Marie, puisque ce dernier « lui répond souvent la messe. » Plus tard, probablement Féli sera aussi son élève. Il a en tout cas veillé sur ces jeunes pour leurs études latines, comme il veillera ensuite sur les études théologiques de Jean qui persévère dans son désir de devenir prêtre.

La Providence leur a aussi envoyé un prêtre généreux, dévoué, l'abbé Vielle, qui, malgré un apostolat prenant et difficile, pendant les heures terribles de la persécution et de la clandestinité, s'impliquera entièrement à

⁶⁴ Je n'ai pu trouver une preuve de cette affirmation ; le même ajoute que les Lorin sont décédés à Avranches, ce qui est erroné, leurs actes de décès prouvent leur décès à St-Malo, où ils ont sans doute toujours vécu.

la préparation au sacerdoce de Jean, préparation intellectuelle et religieuse ; à laquelle contribuera aussi, d'une autre façon, le père de Clorivière surtout par la piété profonde qu'il savait inspirer.

Les biographes ont dit, de Féli adulte, sa soif de tout savoir, même les langues difficiles du Moyen-Orient qu'il s'acharnait à apprendre par lui-même.

Le Père Jean-Marie de la Mennais perfectionnera encore magnifiquement son instruction personnelle, en s'occupant avec une activité dévorante pour sa santé, à instruire les autres. D'accord avec Engerran, Vielle, Féli et d'autres, aussitôt la liberté du culte et de l'instruction retrouvée, il lance les études dans sa bonne ville de St-Malo, par la création du Collège.

Il connaîtra plus tard le séminaire de St-Sulpice, certes quelques mois seulement, mais combien fructueux ! S'est-il d'ailleurs arrêté d'apprendre ? Se rappeler sa soif de lecture, sa bibliothèque extraordinaire...

Réflexion

JEAN-MARIE * FÉLICITÉ

**ni l'un ni l'autre
n'est fils unique**

Pour un biographe de Félicité de La Mennais, Féli est une espèce de fils unique, dans ce sens que l'on ne parle que de lui, rarement de Jean, jamais de Louis, l'aîné... ni des autres. Il est fils, le fils, héritant caractère, intelligence... du père, des ancêtres, de la race... en bien, ou en moins bien... On explique Féli par son pays, ses antécédents familiaux... comme l'ont déjà signalé Rulon, Merlaud, Le Guillou...

Les autres aussi sont du même père, des mêmes aïeux, de la même race et du même pays, ils ont vécu la même enfance avec lui... **pourquoi sont-ils autres ?** Mais on n'en parle pas : on n'a donc pas à répondre.

Même ceux pour qui ils sont deux frères : «Les frères La Mennais », au lieu de dire « Jean-Marie », on dit « l'aîné », ou « Jean-Marie, l'aîné ».

Mais l'aîné, c'était Louis-Marie de quatre ans plus âgé que Jean!

« La MENNAIS » : il n'y en a qu'un !

«Les La Mennais» : il n'y en a que deux !

Ils furent pourtant SIX :

Louis-Marie (1776-1805),

Jean-Marie (1780-1860),

Marie (1784-1851) et

Pierre (1778-1784),

Félicité (1782-1854),

Gratien (1785-1818).

Il est vrai qu'il ne restera que deux garçons, lorsque Louis-Marie qui avait pris en main (en second encore, mais réellement) l'administration de la Société maritime et commerciale, décédera après une brève maladie, à 29 ans, et que Gratien, qui, après avoir essayé à son tour d'aider et de suppléer

le père un peu désabusé, à la même administration, se sera embarqué (après le dépôt de bilan) comme second officier à bord d'un navire de l'armement Blaize, et trouvera la mort à 33 ans, à la Havane, en 1818⁶⁵

Alors, alors seulement, donc à partir de 1818, il n'y a plus que deux fils La Mennais et leur soeur Marie, épouse de Ange BLAIZE, conseiller municipal, adjoint au maire de St-Malo, négociant et armateur comme son père Blaize de Maisonneuve⁶⁶. Les « deux La Mennais » ont 38 et 36 ans.

St-Malo a la dévotion à ses grands hommes, ses découvreurs de terres, ses corsaires, ses savants, ses écrivains. Féli de La Mennais est de plus en plus connu et honoré. Son frère Jean-Marie reste dans l'ombre, trop méconnu. Et pourtant, si corsaires et explorateurs du vieux temps revenaient au pays, n'envieraient-ils pas la gloire de l'humble prêtre qui arma pour d'autres conquêtes et dont les disciples continuent, aux quatre coins du monde, l'étonnante intuition. Certes il n'a pas écrit des pages qu'on déclamerait sous les coupes ou dans les cathédrales, il a seulement appris à d'autres hommes comment on aime les jeunes... (d'après André MERLAUD).

⁶⁵ Transcription de son acte de décès (Archives de St-Malo : décès 1818) : « MENNAIS ROBERT Gratien Claude, fils de Pierre Louis et Gratiennne LORRAIN (sic) demeurant à St-Malo, natif de St-Malo le deux mai mil sept cent quatre-vingt-six (sic), embarqué sur le brick (sic) « Le LOUIS », en qualité de premier lieutenant, commandé par Monsieur Gilles SÉBIRE, est décédé à La Havane, le quatre juin mil huit cent dix-huit, le Commissaire des classes : signé Pennel. »

On aura rectifié l'orthographe LORIN, brick et la date de naissance : 1785. Le navire appartenait à l'Armement Ange BLAIZE, beau-frère de Gratien, le capitaine Sébire était son cousin

⁶⁶ Divers actes donnent ces renseignements sur Blaize : (naissance de ses enfants et de ses neveux. État Civil de St-Malo.

LIEUX ÉVOQUÉS

Métairie possédée par le grand-père
au hameau de LA MENNAIS dans la paroisse de Trigavou

VAL-ERNOUL
du grand-père et de son épouse

Dans Les CORBIÈRES
(lotissement d'un terrain communal)
« L'AMÉLIA »
La seule « propriété » des LA MENNAIS
et seulement à partir de 1775

SÉMINAIRE du diocèse

«MAISON VERTE»
appartenant aux grands-parents LORIN

Immeuble ÉON rue ST-VINCENT
quelques appartements loués par les LA MENNAIS
RUE ST-VINCENT

1. Maison de Jeanne BRIAND (et du grand-père MENNAIS)
2. Habitation des LORIN

Dans ST-MALO encore :

deux maisons appartenant aux LORIN d'après l'acte notarial

1. Cour de La Houssaye
2. Angle des rues des Bés et de la Crosse
... et, au-delà de leur enfance
LA CHESNAIE
qui appartient aux LORIN jusqu'en 1803

LIEU DIT LA MENNAIS
en TRIGAVOU
dont une propriété du grand-père
Louis-François ROBERT

A l'origine, dans ce hameau, au début du xviii^e., divers propriétaires, spécialement Jean-François de CAHIDEUC marquis du «Bois de la Motte », Jean-Jacques VANDRIN, sieur de la Hautonnière, François TAHIER... possèdent diverses terres.

Peu à peu, par achats et échanges échelonnés : en 1709, 1714, 1722, 1731, 1732, Louis YVER constitue une métairie et possède une «maison de maître », selon les actes.

(dossier 005.1.003 Archives FIC Rome)

Les actes de 1726 et de 1731 disent Louis YVER *«demeurant à sa maison de La Mennais de la dite paroisse de Trigavou »*.

Louis YVER sieur des Rivières devient le beau-père de François ROBERT sieur Dessaudrais, par le mariage de sa fille Marie. Celle-ci meurt quelques jours après avoir donné naissance à Louis-François ROBERT, en 1717.

Et c'est ainsi que ce dernier héritera de la métairie possédée par son grand-père Louis Yver. Il la gérera avec soin, lui empruntera le complément de son nom et la conservera jalousement jusqu'à sa mort, en 1804.

Ses fils, Pierre Louis ROBERT de La Mennais et Denis ROBERT des Saudrais, en hériteront normalement alors.

VAL-ERNKUL en SAINT MÉLOIR-DES-ONDES

Le Manoir actuel du Val-Ernoul, en St-Méloir-des-Ondes, porte la date 1719 sur l'encadrement de l'entrée. Il aurait été bâti par Gabriel Macé de la Villéon⁶⁷. Celui-ci fut maire, sous l'Ancien Régime, de la ville de St-Malo, de 1728 à 1731. Il s'était marié à Marie Anne DUHAMEL, le 7 novembre 1713, à St-Malot⁶⁸. Son épouse est une petite-fille de Jean PRAIRIER, qui est un ancêtre des La Mennais. Les descendants du ménage MACÉ donneront, avec raison, du « mon cousin » dans leur correspondance avec Jean-Marie et Félicité de La Mennais. D'autre part, la même Marie Anne Duhamel est la tante de Jeanne BRIAND, deuxième épouse de Louis François ROBERT...

En 1759, les propriétaires du Val-Ernoul ne sont plus les MACÉ, mais les PORÉE seigneurs de Razet. Louis-François ROBERT, grand-père des LA MENNAIS et sa dame Jeanne Roberde BRIAND de la Feuillée, plus riche que lui, leur achètent, cette année-là, le Manoir et sa métairie ; celle-ci et ses bâtiments d'exploitation seront loués ; nous savons, par exemple, que ce fut, le 21 août 1773, à François Baslé⁶⁹

Le Manoir sera leur « maison de campagne ». C'est toujours une bien jolie propriété : du petit étang pavé, le terrain s'étage en gradins vers la demeure sobre, cinq ouvertures au rez-de-chaussée et à l'étage sur cette façade, seulement trois sur la face opposée, un solide toit mansardé... et quelques vieux arbres vénérables... Les deux fils de Louis-François, Pierre ROBERT de La Mennais et Denis ROBERT des Saudrais, y passèrent spécialement leurs vacances d'étudiants, alors qu'ils étaient internes chez les Jésuites de Caen⁷⁰. Les fils de Pierre ROBERT, Louis, Jean-Marie, Féli, Marie et Gratien, à leur tour, purent jouir parfois de la propriété de leur grand-père. Elle restera en possession du ménage Robert-Briand, jusqu'au décès de Louis-François ROBERT, en 1804 : il est signalé, en effet, dans l'acte préparatoire à la reconnaissance de ses droits⁷¹, que sa veuve y fit placer alors des scellés.

⁶⁷ Joseph PICHOT « St-Méloir-des-Ondes ».

⁶⁸ Archives de St-Malo

⁶⁹ Acte de métayage du 21 août 1773

⁷⁰ Recherches du frère Julien POTIER.

⁷¹ Archives FIC Rome. 3.23.001

Le même acte notarial, du 16 prairial an douze, porte cette notation : «... frais d'obsèques payés aux églises de St-Méloir où le défunt a été inhumé, Paramé et St-Ideult où il est passé... » Cette notation a fort intéressé ma vaine recherche d'un tombeau de l'un ou l'autre des membres de la famille, dans la région malouine ! Aurais-je enfin trouvé ?... tombeau personnel ou familial ?... dans l'église ? elle a été démolie pour la construction de l'actuelle !... dans le cimetière? Il a été transféré hors du bourg !... Toutes recherches semblent impossibles.

Seule trouvaille, mais qui, à elle seule, ne peut être concluante, est l'existence d'un ancien « enfeu »⁷² :

« Il paraît qu'à l'origine, le seigneur de Val-Ernoul avait également une chapelle particulière en l'église de St-Méloir car en 1574, Jean Le Bret, sieur de la Tréhennais, céda à Pierre le Filleur, sieur de Ville-Volant, les droits d'enfeu et préhémminences lui appartenant en cette chapelle. En 1755, l'abbé du Mont-St-Michel confirma François Porée, sieur du Razet et propriétaire du Val-Ernoul, dans la possession de ces privilèges. » (Réf. Pouillé historique et l'évêché de Rennes. J. Corson, 1886, t. 6.)

Il est donc possible que Louis-François Robert, premier à s'appeler La Mennais, ait pu revendiquer l'utilisation de cet enfeu pour ses obsèques, sinon pourquoi ces obsèques à St-Méloir ? Il doit y avoir une liste des transferts, j'ai enquêté sans succès...

Aux environs de 1810, les nouveaux propriétaires sont les héritiers, Ange BLAIZE et Marie de LA MENNAIS, son épouse. Ils tenteront d'en faire leur véritable habitation, mais, en fait, il semble qu'elle ne fut encore que leur maison de campagne, où ils passeront spécialement les mois d'été. En tout cas, aucun de leurs enfants n'a été enregistré à l'état civil de St-Méloir. Avec les moyens de circulation de l'époque, la propriété était vraiment trop éloignée de St-Mato, où le mari, Ange, est «négociant et adjoint au Maire»⁷³. L'épouse, cinq enfants déjà et qui vient d'en perdre un sixième à sa naissance, ne supporte plus la situation.

« C'est une belle propriété ; il est certes fâcheux qu'elle ne soit pas plus proche de la ville », écrivait Jean-Marie de La Mennais à son beau-frère Ange Blaize, le 12 mai 1818, alors que celui-ci le tenait au courant de ses tractations de ventes⁷⁴.

⁷² Enfeu : sépulture souvent dans une chapelle latérale d'une église, ou renforcement dans un mur des bas-côtés.

⁷³ Divers actes d'état civil, St-Malo

⁷⁴ Travaux frère POTIER

La vente eut lieu en effet au courant de ce même mois de mai. La famille BLAIZE s'installa dans une maison place du Pourpris à St-Malo et utilisa une maison de campagne dans le petit bourg de St-Ideuc, où est né leur fils Félix en 1820.

(En 1823, ils achèteront à Féli de La Mennais qui l'avait acquise lui-même en 1819, la propriété de TRÉMIGON, près de Combourg⁷⁵ et s'y installeront définitivement. Ils y décéderont ainsi que plusieurs de leurs enfants.)

CURIOSITÉ

ÉVALUATION DU FERMAGE en 1804

(réf. 3 23 001 Arch. FIC Rome)

La métairie du Val-Ernoul affermée 700 livres en argent. 130 boisseaux de froment ; 30 boisseaux de blé noir ; 100 livres de beurre ; 150 fagots ; 300 gerbes de foin ; 2 charretées de fumier ; 8 journées de charrois ; 800 balles de paille ; 16 gerbes de foin ; la 1/2 des pommes ; et la nourriture de 4 vaches, estimée à 2 150 F (*)

Il semble encore qu'à partir de 1807, il y eut un accord pour que le nommé JUIN valet ou ouvrier agricole au Val consacre quelques-unes de ses journées au service de l'Amélia.

A noter encore que Pierre ROBERT avait grande confiance dans la fermière du Val, puisqu'il demande à ses fils responsables de l'Amélia pendant son absence en Espagne, de la consulter pour l'achat d'une bonne laitière : « à Jean, jour des rameaux 1803 : « *Tu pourrais prier la fermière du Val de te procurer une bonne vache. Il vaut mieux la payer quelque chose de plus et l'avoir bonne.* »

⁷⁵ Henri RULON place, par erreur, Val-Ernoul en St-Coulomb, sans doute par confusion avec le village de Ville-Esnoul qui se trouve bien dans cette dernière commune. (ValErnoul est en St-Méloir et Ville-Esnoul est en St-Coulomb.)

* Ce qui permettra des laitières à la propriété de St-Servan (l'Amélia) qui n'avait pas la surface d'herbage nécessaire.

LES CORBIÈRES

Les Corbières était une bande de terrain comprise entre le « Chemin de la Vigne au Chapt » et le fleuve, la Rance. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, ce terrain n'était pas construit; c'était un bien « commun » qui appartenait à la collectivité de la paroisse.

Le plan rêvé d'un grand port, voulu par Louis XIV, va en lancer le morcellement : c'est l'hypothèse des historiens locaux, mais il peut y avoir une deuxième hypothèse au moins aussi valable : le lotissement nécessité par la transformation de la Métairie de la Fosse, à la suite de la construction du Séminaire⁷⁶.

Du Sud au Nord, on trouve :

1. La Métairie de la Fosse, exploitée jusqu'alors au profit de l'Hôtel-Dieu de St-Malo, fournit l'emplacement du « Petit **Séminaire** des Pauvres Clercs du Diocèse de St-Malo » qui, après avoir été transformé longtemps en caserne, a été rasé pour faire place aujourd'hui à une résidence collective.

2. « **La MAISON de l'ÉVÊQUE** » et la résidence des Professeurs du Séminaire... Ces deux propriétés voisines ne devaient pas, de toute évidence, avoir utilisé la surface entière d'une métairie, d'où une des raisons de la deuxième hypothèse ci-dessus...

3. **Un chemin de cordiers**, propriété encore aujourd'hui de la Ville de St-Malo.

4. **Une maison**, rue de l'Équerre, convoitée par les propriétaires du lot suivant, jamais cédée.

5. **Une bande de terrain** vaguement rectangulaire, allant du Chemin de la Vigne au Chapt jusqu'au fleuve. Ce terrain fut divisé en quatre lots. Pierre PADET⁷⁷, négociant à St-Malo, put acheter le lot n° 2 et le lot n° 4. Il ne pourra jamais acquérir le n° 3 qui séparait ses deux terrains. Cependant, sur le lot n° 2, il bâtit sa maison de campagne, une modeste malouinière qui existe toujours. (*C'est ce terrain qui appartiendra un jour aux ROBERT, il en sera question plus loin en détail.*)

⁷⁶ Hypothèse personnelle qui me semble plus vraisemblable. La superficie de cette métairie capable de faire vivre une famille et de fournir des revenus substantiels à l'Hôtel-Dieu, devait être assez vaste, mais l'amputation du terrain, nécessaire à l'établissement du Séminaire, l'amointrit suffisamment pour décider son morcellement... Mais ce n'est pas le lieu ici de développer les divers arguments de cette hypothèse...

⁷⁷ Un « Pierre PADET du Dréneuf » est cité dans la liste des corsaires de St-Malo, sans doute le père de celui dont nous parlons ici, qui est le grand-père maternel des La Mennais ou lui-même avant de devenir « négociant ».

6. A côté, **un vaste terrain**, à l'arrière du cimetière, est acheté par le Sieur GODET, qui, pour ce faire, a poussé l'offre au-delà de ses possibilités. Il ne pourra jamais satisfaire les conditions de son achat... il se minera en procès. Aujourd'hui on y trouve le **Château de l'Artimon** desservi par l'impasse des Corbières.

7. La Paroisse a créé, en 1722, dit-on, **un cimetière** et du coup, le « Chemin de la Vigne au Chapt » deviendra par la suite la « rue du Repos ».

8. **Un Emplacement** d'une ou plusieurs maisons disparues qui gardent pour moi leur mystère.

9. **Terrain** acheté, en 1670, par un bienfaiteur pour y construire une maison de Religieuses : **la Maison de la Croix**. Jusqu'à la Révolution, les « Filles de la Croix » visitent et soignent les malades, ont une école de filles et une école « technique pour tisseuses de chanvre ». Elles sont chassées, vers 1792 ; la maison devient « l'Hôpital de la Montagne ». Aujourd'hui, ces deux emplacements, 8 et 9, sont la propriété « **Ma Maison** » des Religieuses de Jeanne JUGAN.

10 Au bord de la me, **un îlot de maisons** de cette même époque...

11. En profondeur, la propriété actuelle du Collège du Sacré-Coeur, it alors celle **d'une malouinière** simple, avec ses dépendances et jardins.

Personnellement — mais sans avoir trouvé de preuves certaines — je pense qu'au départ, ces deux emplacements n'ont formé qu'un seul lot. Le tout semblerait avoir été acheté par les ancêtres de Bertranne ROCE, épouse de Pierre LORIN. Les ROCE étaient constructeurs de navires, je suis tenté de croire qu'ils ont, pendant les temps morts inévitables sur les chantiers navals, occupé leurs charpentiers de marine à cette construction pour tout ce qui était bois : même la cave est un vrai chef-d'oeuvre de charpente... Je rêve bien sûr ! Mais il est certain que l'acte notarial préparant l'héritage de Pierre LORIN et de son épouse Bertranne ROCE, en 1803-1804, énumère parmi leurs biens : « leur villa des Corbières louée à Féat, et d'autres appartements aux Corbières loués à (le document cite six personnedérentes »)⁷⁸³...

12. **Un terrain**, longtemps jardin, sur lequel fut bâtie par la suite une grande **chapelle**, transformée en partie aujourd'hui (ce terrain a pu faire partie lui aussi du lot précédent et être ensuite rétrocédé).

13. La vaste propriété, à l'arrière des lots précédents (10, 11, 12), plus en profondeur vers le fleuve : celle des GOUYON de BEAUFORT, leur «

⁷⁸ Acte 3.24.001 Archives FIC de Rome

Manoir des Corbières » et leur très importante Corderie. Cette propriété fut par la suite celle des Soeurs qui dirigeaient «la Clinique des Corbières », annexe désormais de l'ensemble hospitalier de St-Malo.

14. L'église bâtie en 1743, sur cette extrémité nord du terrain commun à la paroisse.

15. Pour être à peu près complet, il faudrait encore ajouter l'emplacement de **l'établissement de la Marine**, gagné sur les falaises des Corbières grâce à la dynamite.

16. Et le « Parc Municipal des Corbières ».

Qu'est-ce qui appartenait aux La Mennais là-dedans ? RIEN avant 1758, année du décès de la veuve Padet, ils héritent alors du 1/3 des revenus PADET, puisque fils de Marie-Thérèse Padet... Les deux lots acquis par PADET restent indivis. Il faudra attendre 1784 pour que les La Mennais finissent par posséder l'ensemble des quatre lots d'une bande de terrain de

65 m sur 400, environ, soit moins de 3 ha, mais cela est une autre histoire que nous allons suivre...

« Les La Mennais étaient très riches et possédaient toutes les Corbières », a-t-on dit, ce sont idées faciles mais fausses, dues, en partie, à la confusion provoquée par le mauvais usage du mot Corbières. Ce mot n'est pas le nom propre de la propriété qui va devenir celle des La Mennais. Mais comme elle n'en avait pas, ils disaient : « Partons pour les Corbières », « Notre propriété aux Corbières », « notre maison des Corbières » : ce qui ne voulait pas dire « tout le plateau des Corbières est à nous ». Depuis elle s'appelle « L'AMÉLIA », c'est plus clair. Et nous allons en reparler...

Au Quartier des CORBIÈRES de St-Servan dans la propriété appelée depuis 1816 L'AMÉLIA

Le terrain — correspondant au n° 5 des pages précédentes — qui constitue aujourd'hui cette propriété de l'Amélia, faisait sans doute partie de la « Métairie de la Fosse » — ce qui expliquerait le nombre et l'importance des bâtiments fermiers qu'on y trouvait alors. La métairie, qui avait été assez vaste pour nourrir une famille et apporter des ressources substantielles à l'Hôtel-Dieu de St-Malo, se trouva cependant trop amoindrie par l'amputation du vaste terrain consacré à la construction du Séminaire et de la « Maison de l'évêque », pour rester viable ; elle dut être lotie⁷⁹.

Ainsi, entre autres, une maison d'habitation appelée dans un acte notarial « Maison du Portail », près du Chemin de la Vigne au Chapt, constitua, avec un terrain et une cour possédant sa fontaine, le premier lot du terrain qui nous intéresse ici.

Une autre habitation avec des bâtiments d'exploitation (écurie, étable...), une cour possédant elle aussi sa ou ses fontaines, et un terrain, constituèrent le second lot.

Sur le prolongement de ces deux premiers lots, en conservant à peu près la même largeur, deux autres parcelles, sans construction⁸⁰, se succédaient vers le fleuve, la Rance et ses falaises.

Le tout restant séparé de la propriété du Séminaire par un sentier rectiligne de plus de 300 mètres ; un sentier de cordiers qui possédait alors sa grande roue bruyante... Ce sentier existe toujours défendu par un écriteau « Danger » et par ses ronces. Il appartient à la municipalité du Grand-StMalo.

Pierre PADET du Dréneuf, négociant à St-Malo, descendant d'un corsaire des mêmes nom et prénom, put acquérir le deuxième et le quatrième lots. Il cherchera en vain à se procurer aussi le vaste terrain qui les séparait. Il ne réussit qu'à se procurer quelques mètres pour un passage et ce sera la cause d'une suite de procès avec un voisin qui se ruinera dans une interminable procédure...

⁷⁹ Le lotissement peut aussi être la conséquence d'un plan, resté à l'état d'étude, d'un nouveau port... mais il aurait été prévu alors pour reloger les gens de St-Servan et non pour être vendu aux négociants malouins

⁸⁰ Sauf une tour en ruine, sans doute celle d'un moulin à vent, et une petite bâtisse au-dessus de la falaise

Pierre PADET du Dréneuf meurt le 5 juin 1745 à St-Servan, il avait 84 ans.

Son épouse Gillette BRÉVILLE décédera en novembre 1758.

Enfants : Pierre, resté célibataire, décès le 11 février 1774, à 69 ans.

Auguste disparu et dont on est resté sans nouvelles.

Hélène se marie avec MACÉ des Gastines, s'installe à Marseille, cède sa part d'héritage, le 3 août 1775, contre 2 300 livres.

Marie-Thérèse, épouse Pierre ROBERT de La Mennais, en 1742, elle est décédée le 20 mai 1744.

Malgré une propriété mal unifiée, Padet construit sa maison de campagne, une modeste malouinière qui existe toujours. La plus jeune de ses filles, Marie-Thérèse, se marie, en 1742, dans la vaste chapelle du Séminaire voisin, avec Louis-François ROBERT qui est le premier à porter le nom de La Mennais. Elle lui donne deux fils : Pierre ROBERT de La Mennais en 1743, et Denis ROBERT des Saudrais, en 1744. Elle meurt 6 jours après cette deuxième naissance.

Monsieur PADET, père, décédera l'année suivante, en 1745.

Les deux enfants privés de leur mère seront sans doute confiés à la grand-mère. Mais ils fréquenteront aussi leur tante Marie ROBERT des Saudrais devenue Madame PITOT, et seront ainsi mêlés à leurs cousins et cousines sensiblement du même âge⁸¹...

Leur père ne se remariera qu'en 1752, ils ont respectivement 9 et 8 ans. Ils vivront désormais au nouveau foyer installé dans une des maisons qui appartiennent à l'épouse : Jeanne Roberde BRIAND de La Feuillée, demeure située aussi dans la rue St-Vincent à deux pas du siège de l'administration de la Compagnie maritime⁸².

Les deux jeunes connaîtront très vite l'internat au Collège des Jésuites de Caen, où ils feront de très sérieuses études. Ils prendront alors leurs vacances dès 1759, au Val-Emoul en St-Méloir, propriété que viennent d'acquérir leur père et leur belle-mère.

Madame veuve PADET décède en novembre 1758. Un premier héritage se fait sur la base du partage des revenus des divers biens PADET : 1/3 des

3. ⁸¹ Pierre ROBERT sera plus tard le tuteur de deux garçons PITOT, fils de l'un des cousins d'alors.

⁸² Maison décrite dans l'acte 3 23 001 Archives FIC Rome.

revenus à Pierre Padet fils, 1/3 à Madame des Gastines et 1/3 aux deux ROBERT, l'administration des biens étant confiée au père de ces derniers.

Pierre Padet fils, resté célibataire, décède le 11 février 1774, il a 69 ans. D'où un deuxième héritage (document 2 du cadre ci-dessous). Hélène Padet, dame des Gastines, cède sa part à ses neveux ROBERT contre 2 300 livres, le 3 août 1775.

Ainsi, en 1775, les ROBERT, Pierre et Denis, possèdent les deux lots PADET, mais aussi le lot, Maison du Portail, près du Chemin de la Vigne au Chapt, qu'ils viennent d'acquérir cette même année, à COLINET de Bellile (document 1). Neuf ans plus tard, par un astucieux échange de terrains avec M. DUBOIS le Jeune, ils posséderont enfin la totalité de la propriété : de la rue jusqu'aux falaises sur la Rance (documents 3 et 4).

Les enfants de Pierre ROBERT ont alors : Louis 8, Jean-Marie 4, Féli 2 ans, Marie six mois.

Documents sur les acquisitions des LA MENNAIS :
(Relevé RULON, Archives FIC Rome)

1. 19 août 1775 : Doivent MM. ROBERT Frères, à l'étude L. notaire, pour rapport du contrat d'acquisition de l'enclos de la Vigne au Chapt en St-Servan, vendu par Colinet de Bellile ; total des frais : 861.

2. 11 janvier 1776: Quittance de 175 livres à MM. MENNAIS frères héritiers de M. Pierre PADET du Dréneuf, pour une maison principale, 3 cours de hangars et appentis, un jardin...

3. 4 septembre 1784 : Échange fait entre Charles DUBOIS et MM. Mennais frères d'une pièce de terre acquise par le premier de Melles des CHÂTELETS SAMSON et des portions non encloses appartenant au second...

4. 21 avril 1785 : Doivent sieurs ROBERT frères pour rapport d'échange fait avec M. DUBOIS le jeune, de différentes portions de terre aux Corbières : total dû à l'étude de L. notaire à St-Malo : 86 livres.

La propriété s'étendait sur 65 x 400 m environ, d'après le cadastre, soit 2 ha 1/2. Trop peu pour qu'on puisse parler de ferme ou de métairie. Un élevage lui-même de quelques vaches ne pouvait y exister que lorsque la propriété était vraiment occupée en permanence. Vers 1803, on sait qu'il y avait quatre vaches laitières dont la nourriture était fournie en grande

partie par la métairie du Val-Ernoul, d'après le contrat de fermage. L'entretien général était fait par un ouvrier agricole qui y consacrait quelques-unes de ses journées, de temps à autre, et qui semble avoir été attaché lui aussi à la Métairie du Val, d'après une correspondance de Pierre ROBERT⁸³.

Mais, par contre, dès le temps de l'enfance des La Mennais, quelle merveilleuse maison de vacances, pour de petits Malouins confinés dans leurs rues étroites, dont on rêvait sans cesse de s'échapper. Ici, plusieurs fontaines abondantes, de l'espace où courir, des arbres où grimper et, quand les jambes ont un peu grandi les escalades de la falaise, et encore le spectacle vivant de l'estuaire de la Rance et même celui des cordiers qui cheminaient un peu ridicules avec leur ceinture de filasse autour des reins et, entre les mains desquels naissaient de si gros et si longs cordages ! . . .

En fait, on aimerait savoir, quand et comment ont vécu ici ces enfants, mais on est laissé à ses supputations. En dehors des congés et vacances, il y eut certainement des périodes plus longues. On pense surtout aux années qui suivirent le décès de leur maman ; les responsables ont dû s'organiser pour que ces jeunes trouvent ici le calme qui permet des études suivies et sérieuses, au temps du précepteur Carré, sous la responsabilité peut-être de tante Félicité, en tout cas avec les soins assidus de Mlle VILLEMMAIN...

C'est plus certain encore au temps de la Révolution et sûrement à partir de 1792, où l'oncle Denis des Saudrais a abandonné ses responsabilités d'officier municipal de St-Malo pour être au service de ses neveux. Lui et sa dame, la tante Félicité, vont habiter cette malouinière eux-mêmes, ou une maison proche. L'abbé Carré n'est plus là, les grands ne peuvent plus guère recourir à l'abbé Engerran à qui on vient d'interdire l'enseignement, l'oncle les prend donc entièrement en main, pour les diverses matières et Féli lui-même, à qui la tradition, avec raison ou non, attribue un caractère plus difficile, doit aligner des traductions latines exactes de sens et en bon français...

Bientôt ce ne sera plus de simples élèves, mais des étudiants avides de savoir. Denis des Saudrais semble avoir eu le génie d'éveiller leur curiosité sur tout et leur intelligence qui en feront demain, à leur tour, des maîtres merveilleux. Il leur a sûrement appris à profiter du savoir des livres sans être esclaves des conclusions des auteurs.

On sait qu'il a su lancer Jean-Marie et Féli spécialement dans les recherches difficiles et dans la composition d'oeuvres personnelles. Déjà — avec eux comme chercheurs de documentation, comme critiques et

⁸³ Lettre du 25 nov. 1817. Archives FIC Rome.

correcteurs — il se lance, comme par jeu, dans la composition littéraire ; c'est par exemple une attaque contre les « Philosophes » : l'ouvrage est resté manuscrit — il n'avait jamais été conçu pour être vraiment imprimé — mais il a reçu une belle préface de la main de Jean-Marie⁸⁴ !

Le décès de Guillaume ÉON en 1800 a provoqué le partage de ses biens et spécialement la vente de l'immeuble rue St-Vincent, siège de la Compagnie maritime : en conséquence, ne sont demeurés à St-Malo que ceux qui étaient indispensables. Les autres membres de la famille habiteront cette propriété de St-Servan. Jean et Féli y recevront, de leur père en voyage, des instructions pour la bonne tenue du courtil... Après la mort de sa grand-mère à St-Malo, en 1803, et jusqu'à son mariage, Marie de La Mennais s'y fera « fermière ». Le père lui-même s'y installera finalement pendant plusieurs années, avant d'opter pour une retraite définitive dans une pension de famille à Rennes, vieillard assez amer envers les gens de St-Malo, pour lesquels il avait tant fait... Il n'y reviendra jamais même pas pour embrasser ses petits-enfants :

« Vous m'invitez à aller vous voir au Val ; c'est bien ce que mon coeur désire, vous embrasser, ainsi que ma chère Marie et ses enfants... Mais il faudrait passer à St-Malo..., écrit-il le 19 août 1816 à son gendre, Ange Blaize⁸⁵.

Cette modeste propriété de St-Servan représente toute la propriété terrienne du père et de l'oncle des La Mennais, au temps de la jeunesse des enfants.

POURTANT LES LA MENNAIS NE FURENT-ILS PAS TRÈS RICHES ?

Au temps de la jeunesse de ceux que nous appelons les La Mennais, qui est celui que veut explorer cette modeste brochure, je ne le pense pas. Mes trois années de recherches me portent à contredire les affirmations trop faciles lancées à ce sujet.

Bien sûr, PLUS TARD, au début du xix' siècle, ils hériteront des grands-parents : de vrais manoirs et de vraies métairies. De Louis-François ROBERT, le grand-père paternel, ils auront la moitié du Val-Ernoul et durent sans doute racheter l'autre moitié à la veuve de celui-ci. Toutes les autres terres que Louis François ROBERT gérait aussi appartenaient en propre à son épouse et au frère utérin de celle-ci, CHAMPY ; elles ne

⁸⁴ Christian MARECHAL, « La Jeunesse de La Mennais ».

⁸⁵ Archives FIC Rome

durent point faire partie de l'héritage... De Pierre LORIN et de Servanne ROCE, les grands-parents maternels, l'héritage fut plus considérable : habitations à l'extrémité nord des Corbières en St-Servan, habitations à St-Malo et surtout La CHESNAIE et ses métairies, partie en St-Pierre de Plesguen, partie en Plesder⁸⁶.

Mais ce n'est plus le temps de l'enfance qui seul nous intéresse ici.

Ces héritages des années 1803, 1804 furent certes, pour la famille, une chance qui lui permettra de clore dans l'honneur l'activité de sa Compagnie maritime et commerciale, en lui donnant la possibilité de désintéresser ses crédeurs.

La prétendue « immense richesse »⁸⁷ des La Mennais était leur armement, leurs bateaux, dont le nombre variait constamment suivant les circonstances plus ou moins favorables et qui, spécialement à la sortie de la Révolution et de l'impérial blocus, était réduit à quelques rares unités, c'était d'ailleurs biens de la société et non des La Mennais. La disparition du seul vrai associé Guillaume ÉON, décédé en 1800, entraînant une énorme diminution du capital et la vente par ses héritiers de l'immeuble rue St-Vincent siège de la Société fut durement ressentie...

Déjà rappelons-nous la lettre du 12 juin 1790 qui faisait soupçonner la fragilité de l'armement : « l'expédition en cours pour importer des grains risquait d'engloutir la totalité du capital ! » écrivait Pierre ROBERT.⁸⁸

Reste peut-être l'argument du montant des impôts déclarés sur la liste de 1790 des Citoyens actifs⁸⁹ par les ROBERT Mennais frères. Mais - cas qu'on ne trouve qu'une autre fois dans la liste, - leur déclaration est commune, car leurs biens sont toujours restés indivis; et si, en toute justice, on divise par deux la somme en question : ils sont très loin alors de se classer parmi les plus fortunés citoyens de St-Malo; loin de Grand-Clos Meslé, même derrière leur père à cause des biens de sa deuxième épouse, et de Pierre Lorin même. Si on classait les richesses des Malouins d'après ce barème, on les retrouverait vers la trentième place...Il n'y avait pas trente négociants armateurs à Saint-Malo.

⁸⁶ Archives FIC 3 24 0001 et id. 3 23 110

⁸⁷ L'expression est du biographe LAVEILLE. (« Jean-Marie de la Mennais », 1903, 2 vol., librairie POUSSIÉLGUE), l'auteur s'est visiblement basé, pour cette affirmation, sur les pièces énumérées à la note 8 ci-dessus, où son écriture est caractéristique : mais c'étaient les fortunes des grands-parents y compris celle de Jeanne BRIAND

⁸⁸ Arch. St-Malo LL 79. 84

⁸⁹ Id. LL 121

Il ne serait pas juste de les déclarer les plus riches parce qu'ils sont, à plusieurs occasions, parmi les plus généreux : cas du « don patriotique » de 1790⁹⁰, ou celui de « l'emprunt forcé » de 1793⁹¹, ou encore dons pour secourir les pauvres, Jules Haize, dans son livre « St-Servan sous la Révolution » ne cite que le montant d'un seul don⁹², lors d'une souscription pour les nécessiteux de la paroisse de St-Servan — sans nul doute parce que c'est le plus élevé — celui des ROBERT de La Mennais... Sans rappeler le désintéressement des mêmes, lorsque Pierre ROBERT était subdélégué de St-Malo, dans leur lutte contre les disettes de grain de cette époque...

VENTE

Cette propriété de la campagne de St-Servan fut vendue en 1816. Elle reçoit, à cette occasion, son nom actuel d'Amélia. L'acte de vente permet d'en donner la description :

« La propriété consiste en une maison dite le Portail⁹³, dans laquelle est pratiqué le portail d'entrée. Cour où sont deux bâtiments servant d'étables et fontaine dans la cour. Autre cour à la suite de la précédente vers l'ouest, dans laquelle la maison principale, composée, au rez-de-chaussée, de cinq pièces, sept au premier étage, mansardes et grenier au-dessus. Troisième cour à la suite vers l'ouest, où sont une petite maison de fermier et des bâtiments d'exploitation... » puis l'acte énumère quatre terrains différents et « un enclos où sont des terrasses en amphithéâtre sur la Rance, avec un pavillon à deux étages ayant une cheminée chacun »... et encore « une allée de tilleuls, un belvédère inachevé et une autre pièce de terre.⁹⁴ »

⁹⁰ Id. LL 82.

⁹¹ Arch. I et V LLZ 316

⁹² HAIZE, p. 112 pour 3 juillet 1792

⁹³ Propriété aujourd'hui disparue

⁹⁴ Cité par RULON

L'HISTOIRE

L'Histoire retiendra qu'elle fut le lieu de rencontre, au mois d'octobre 1790, entre un enfant de dix ans et un prince de l'Église, le jeune Jean-Marie ROBERT de la Mennais et Monseigneur Gabriel CORTOIS de Pressigny, dernier évêque de St-Malo, rencontre exceptionnelle qui nouera entre ces deux personnes si différentes une amitié spirituelle qui ne se démentira jamais. On peut dire que tout l'avenir de Jean-Marie de la Mennais ne sera que l'épanouissement au service de la jeunesse et de l'Église de ce mot d'enfant qui engageait déjà mystérieusement celui-ci sur la route de son accomplissement et de sa sainteté.

La malouinière fut aussi le lieu d'autres rencontres, bien modestes mais aussi émouvantes sans doute : rencontres de pauvres fidèles peureux avec le Dieu des messes clandestines célébrées par des prêtres insermentés qui risquaient leurs vies pour le service des chrétiens de cette triste époque... Ce fut aussi de là que rayonnaient, le plus souvent sans doute, au secours de ces mêmes prêtres clandestins, les raids enfantins d'un Jean de la Mennais. Il ne fut pas d'ailleurs le seul, son frère aîné, Louis, ne dut pas lui céder en générosité, sans oublier une autre petite Servannaise Amélie SAUVAGE, dont la mère Marie PETIT et même ses grandes soeurs connurent les prisons de StServan — Tour Solidor, puis Couvent des Capucins⁹⁵ — pour le même motif : service à ceux qui étaient injustement persécutés....

16. ⁹⁵ HAIZE.

Références : Famille PADET, héritages et acquisitions : Henri RULON

DANS LES CORBIÈRES ENCORE

Maison de campagne des LORIN appelée plus tard la « MAISON VERTE »

A l'extrémité sud des Corbières, se trouve l'Amélia dont parlent les pages précédentes. A l'autre extrémité de ces mêmes CORBIÈRES, une propriété appartient aux LORIN, les grands-parents maternels des La MENNAIS. Elle existe toujours : c'est celle aujourd'hui du Collège du Sacré-Coeur de St-Servan.

Elle leur était venue certainement par héritage, sans doute de la famille ROCE constructeurs de bateaux avec des chantiers navals à St-Servan. Madame LORIN était une ROCE et son parrain était Joseph ROCE des CORBIÈRES, sans doute un grand-oncle.

La tradition semblait vouloir que ce fut leur demeure. L'étude des archives et des divers actes d'état civil, prouve le contraire. Bertranne ROCE elle-même est née à St-Malo. Ils se sont mariés à St-Malo. Leurs quatre enfants y sont nés. Leurs deux filles s'y sont mariées. Eux-mêmes y sont décédés. Ils étaient donc de vrais Malouins.

Déjà, ce que nous connaissions des responsabilités de Pierre LORIN et des difficultés de circulation entre St-Malo et St-Servan, par suite de l'existence alors de la baie qui séparait les deux villes, aurait dû nous convaincre que Monsieur LORIN ne pouvait demeurer qu'à St-Malo ! . . .

La «Maison Verte» puisqu'elle s'appela ainsi par la suite — ne fut donc pour eux, tout au plus, qu'une maison secondaire, une «maison de campagne ». Car, en effet, en 1778, Pierre LORIN acheta la propriété de La Chesnaie, où il dut abandonner le vieux manoir en ruine, pour reconstruire une malouinière quelque peu semblable à la « Maison Verte » ; dans cet achat et cette construction, il avait englouti toute la fortune acquise par sa longue carrière de légiste, devant même, pour la première fois, contracter une dette importante⁹⁶. La «Maison Verte », elle, fut louée vers 1781, ainsi que quelques maisons voisines qui appartenaient également aux LORIN, d'après l'acte d'héritage de 1803.

⁹⁶ D'après une lettre « St-Malo, 22 may 1781 » de Pierre LORIN, subdélégué, au Surintendant de Bretagne

Monsieur LORIN étant décédé en 1799, et Mme LORIN en 1803, les deux ROBERT, veufs des filles LORIN, héritèrent de cette propriété, qui fut vendue dès 1813, lors de la liquidation des biens de la Compagnie commerciale.

On ne peut donc parler ici véritablement de « lieu mennaisien ».

Curieusement cependant, en 1838, cette même propriété fut rachetée par Jean-Marie de La Mennais, pour y établir une école paroissiale de garçons et sa Congrégation de Frères de Ploërmel en resta propriétaire jusqu'à sa spoliation de 1905.

Ayant retrouvé l'acte d'achat de 1838, je possède une description assez détaillée de la propriété, mais ce n'est pas le lieu ici d'insister⁹⁷. Disons seulement que l'acheteur de 1813 fut le vendeur de 1838, M. De Gouyon de Beaufort, propriétaire du Manoir des Corbières, le voisin immédiat.

⁹⁷ Voir biographie de F. Joachim CLERY (Archives Vannes FIC Classeur St-Servan).

SÉMINAIRE de St-Servan

Créé sur un terrain de la métairie de la Fosse qui appartenait à l'Hôtel-Dieu de St-Malo, le « Séminaire des Pauvres Clercs du Diocèse de St-Malo » fut pris en charge par les Pères de la Mission, nommés plus familièrement «les Lazaristes », en 1712. Ils en seront expulsés, fin août 1792, d'après leur archiviste⁹⁸.

Le Séminaire avait été acheté, le 20 mars 1791, par Louis BLAIZE et François ROUXEL, pour 78 000 E Ils envisageaient d'y établir une filature pour donner du travail aux jeunes filles sortant de l'école d'apprentissage des Soeurs de La Croix, à St-Servan ; école créée sous l'impulsion du subdélégué Pierre ROBERT de La Mennais.

En fait, après l'expulsion des Pères, en 1792, l'époque ne se prêtait guère au lancement d'un tel projet et les locaux restèrent inoccupés. L'ordonnateur PETET, en inspection, les déclara aptes pour un hôpital maritime. Ils le furent peut-être un moment, mais devinrent rapidement une caserne, « la caserne de la Concorde » jusqu'en 1940... puis utilisés plus ou moins pour divers services. Les bâtiments ont été rasés pour créer le grand immeuble actuel d'habitations.

Gabriel DESHAYES⁹⁹, héros de l'apostolat clandestin pendant la Terreur, puis cofondateur des Frères de Ploërmel avec Jean de La Mennais, fut un des étudiants de ce petit séminaire pour le temps de ses « humanités », avant d'entrer au Séminaire de St-Méen. Mgr de PRESSIGNY, lors des dernières ordinations dans le diocèse de St-Malo, dans l'église « St-Malo » de Dinan, 18 septembre 1790, l'ordonna diacre. Le nouveau diacre dut passer par la suite à Jersey pour être ordonné prêtre...

MARIAGE : en 1742, Louis François ROBERT de La MENNAIS et Marie-Thérèse PADET se marièrent dans la vaste chapelle du Séminaire.

DERNIÈRES CÉLÉBRATIONS, en octobre 1790, par Mgr de PREPRESSIGNY

⁹⁸ Lettre du 7 avril 1997

⁹⁹ Gabriel DESHAYES » par Alexis CROSNIER, 1918

Le dimanche 17 eurent lieu ses adieux à son clergé : « *les abbés Dumont, Robichon, Guillotin et Gicquel, (le clergé de St-Servan), se rendirent au Séminaire faire leurs adieux à Mgr de Pressigny* ». (« StServan et la Révolution », réédition, p. 123, Jules HAIZE)

Le même jour, ou l'un des jours voisins, CONFIRMATION d'un groupe d'adolescents et, tout spécialement, dans cette grande chapelle du Séminaire, confirmation et première communion de l'enfant de dix ans : JEAN-MARIE de LA MENNAIS.

L'IMMEUBLE ÉON improprement dit « Hôtel La Mennais¹⁰⁰

A partir de 1707, le terrain du quartier St-Vincent est gagné sur la mer, les nouveaux remparts construits et les lots de terrain mis en vente. Guillaume ÉON acheta deux de ces terrains en 1714, et fit bâtir cet immeuble qui restera propriété de sa famille «jusqu'au 25 pluviôse an VIII » date où « il aurait été vendu », écrit Ph. PETOUT.

A lire certains, ce serait un immeuble magnifique, «un des plus beaux de St-Malo », ce n'est que cliché de style ! En fait, il a été bâti, comme les autres immeubles de cette rue nouvelle, créée après l'agrandissement de la ville sur l'emplacement de l'anse de «Mer Bonne ». Sa construction a dû respecter les consignes d'urbanisme édictées par l'ingénieur Garangeau : en façade, quelques belles pierres de granit, mais le reste des murs est en pierres tirées des flots voisins, comme on peut s'en rendre compte, encore aujourd'hui, en examinant des pans de mur conservés sur la rue Garangeau.

Ce qui distinguait cet immeuble, c'était sa disposition en deux ailes perpendiculaires à la rue St-Vincent, reliées par un autre bâtiment le long de la rue Garangeau, dégageant ainsi une cour fermée par un mur avec son grand portail. Les portes s'ouvraient sur la cour et sur la rue Garangeau, mais rue St-Vincent, en dehors du portail, seules des fenêtres existaient alors.

Les écrivains qui soignent leur style parlent «d'une grande et belle cour d'honneur ». Je la vois, moi, comme une simple cour de service. Certes un vrai luxe par rapport aux autres habitations de la rue, parce que bien commode ! J'y vois plusieurs voitures hippomobiles, rangées au mieux, des tas de cordes de bois qu'un journalier vient, de temps à autre, fendre et casser, avec son merlin et ses coins de fer ; peut-être encore des barges de fagots aussi, le bois étant en effet indispensable pour tous les feux : cuisine, chauffage, «buées »... Ailleurs, de grosses cuves de bois remplies de l'eau des toits, un abreuvoir pour les chevaux, un évier, avec leur pompe, car la cour n'est, sous ses dalles de pierres, que le dessus d'une vaste citerne recueillant l'eau des pluies, et, encore, accrochées aux murs, quelques grosses lampes tempête qu'on allume suivant les besoins...

¹⁰⁰ . Le mot « Hôtel » est aujourd'hui impropre. Il ne peut être pris dans son sens actuel « grande maison garnie où on reçoit les voyageurs », ni même dans celui de « demeure somptueuse d'un particulier », ces deux sens du dictionnaire ne conviennent pas ici, seul le sens vieilli « d'immeuble d'habitation » serait acceptable. Les La Mennais y ont été des locataires parmi d'autres : ÉON, LOUVEL, GUILLEMAUT... sans doute, d'après le Tableau des Citoyens actifs de 1790.

Ainsi, un effort d'imagination est nécessaire : nous ne sommes pas en notre xxe siècle, avec l'eau au robinet, l'électricité, le fuel et le gaz ! Je n'ose m'aventurer dans les appartements. J'y verrais sûrement de splendides meubles, de belles tentures, de la jolie vaisselle dans les dressoirs, quelques riches bibelots sur les tablettes de cheminées... mais rien de notre confort moderne ! Et ne cherchons pas les salles de bains, ni les commodités...

«L'immeuble subit des transformations nombreuses : son mur de clôture à balustres a été démoli en 1896, son grand portail a été réédifié au château Beauregard de St-Servan », écrit Étienne Dupont, dans « Vieux St-Malo » paru en 1928.

Par la suite, une paire de portes furent créées ouvrant sur la rue St-Vincent, à chaque extrémité des deux ailes, pour créer des boutiques. La cour elle-même devint boutique aussi.

En 1944, les bombes et les incendies ne laissèrent que des ruines. On a rebâti, respectant un peu le même aspect, une plaque rappelle les noms de Jean-Marie et Félicité de La Mennais.

Guillaume ÉON et son épouse Hélène Thérèse MAGON de la Balue étaient certes de riches bourgeois, ils étaient surtout riches d'enfants : le travail de Jallobert sur les « Registres paroissiaux », en cite douze, dans les mêmes tranches d'âges que les fils de son associé ROBERT, Pierre et Denis.

Guillaume ÉON était né à St-Malo le 27 décembre 1714. Il se retira à St-Servan où il est décédé, à son domicile, le 30 germinal, an 8 (1800). Un partage aura lieu la même année, entre ses enfants vivants, d'où spécialement la vente de l'immeuble rue St-Vincent et aussi l'amputation importante du capital de la Compagnie commerciale des ROBERT.

Louis-François ROBERT et Guillaume ÉON furent de grands et fidèles amis, associés dans le capital et la gestion de leur Société. Dans une des ailes de l'immeuble, quelques pièces furent occupées par l'administration de la Société. Dans le reste de l'immeuble logèrent la famille ÉON et plusieurs autres. Louis François ROBERT y occupa, sans doute, quelques pièces avant son deuxième mariage, mais alors à partir de 1752, il habitera la maison appartenant à Jeanne BRIAND, son épouse, dans la même rue St-Vincent, et y décédera en 1804¹⁰¹. Mais ses fils, Pierre et Denis, installeront leurs familles dans l'une des ailes de l'immeuble Éon.

¹⁰¹ . Acte de décès L.-F. ROBERT, St-Malo, « Tableau des Citoyens actifs de 1790 ». Acte 3.23.001 AFIC Rome

Habitations des grands-parents paternels et maternels, des LA MENNAIS à ST MALO

Pour La famille LORIN — les grands-parents maternels des La Mennais — leurs actes d'état civil nous ont déjà prouvé qu'ils vivaient à St-Malo, qu'ils étaient des Malouins, sauf le père né à Notre-Dame-des-Champs près d'Avranches. Madame a été baptisée à St-Malo. Ils s'y sont mariés. Leurs quatre enfants y sont nés. Leurs deux filles s'y sont mariées. Le père Pierre LORIN «*est décédé le vingt messidor l'an sept de la République... en son domicile rue St-Vincent*» : on ne peut être plus précis. Madame décédera aussi à St-Malo en 1803, mais l'acte ne précise pas son domicile.

Louis-François ROBERT de la Mennais, le grand-père paternel et sa deuxième épouse Jeanne Roberde Perrine BRIAND sont dits, dans différents actes officiels, leur acte de mariage spécialement, «*demeurant dans cette ville*» de St-Malo ; l'acte de décès, en 1804, de Louis François ROBERT répète «*demeurant à St-Malo* ».

« L acte de liquidation des droits de Jeanne BRIAND » à la suite du décès de son mari, décrit ainsi leur maison d'habitation : (Archives FIC Rome 3.23.001)

«*La maison où habitait le défunt comprend :*

- *2 boutiques au rez-de-chaussée, louées*
- *le premier cours de la dite maison occupé par Madame veuve*

ROBERT de La Mennais ;

- *le second vide dont le loyer a été réglé par les héritiers LOPIN;*
- *et le troisième dont jouit sans location Mr Allanic... »*

Ce même acte dit bien que cette demeure est en ville de St-Malo mais sans préciser la rue. Il semble certain d'après ce même acte que la maison comme sa voisine d'ailleurs louée à Mme Chédeville — était propriété personnelle de Jeanne BRIAND ou un bien indivis entre elle et son frère utérin CHAMPY, héritage alors de leur mère Perrine Thérèse DUHAMEL.

Henri RULON affirme :

1° que cette maison était située rue St-Vincent et différente de l'Hôtel Éon. Il se base sur un fait : la visite domiciliaire d'un huissier, avec menace de saisie, car — à l'occasion de l'héritage du tiers, aux deux fils ROBERT, des deux lots de la propriété PADET, aux Corbières de St-Servan — on avait « oublié » de payer les droits pour le deuxième fils PADET disparu sans nouvelles.

2° Rulon affirme encore que cette demeure fut vendue à LOTHON le 6 janvier 1816 ; (il a dû avoir en main l'acte de vente...).

Les Archives de St-Malo, elles, possèdent une pièce très explicite situant bien les habitations et des LORIN et des ROBERT-BRIAND, dans la même rue St-Vincent. C'est le « Tableau des Citoyens actifs de la Ville de STMALO » de février 1790, établi à la suite du recensement de cette même année **FAIT PAR RUE**. Nous y trouvons, «p. 11, rue St-Vincent» : ÉON, père, négociant, et aussitôt ROBERT de la Mennais fils et Robert DESSAUDRAIS (*sic*) puis, un peu plus loin, mais côte à côte, ROBERT de la Mennais, père et LORIN, juge. (Archives St-Malo LL22)

Plusieurs autres pièces, sans doute établies aussi par rue, (« Dons patriotiques », LL 82 ; «Matrice du Rôle de l'Emprunt forcé de 1793 » LIZ 316) donnent toujours leurs noms très proches les uns des autres...

Le document LL 82 attribue des N° successifs : 112 ROBERT Frères ; 113 Mennais Robert père ; 114 LORIN.)

N.B. Louis-Marie ROBERT, l'aîné des enfants La Mennais, est décédé en 1805 « **dans la maison n° 295, rue St-Vincent** ». La numérotation des maisons, établie vers 1795, était curieusement **continue pour l'ensemble des rues** de la ville : elle débutait « Grande rue » en allant vers la Cathédrale... d'où ce numéro 295. (Recherche personnelle A.M.) Gratien, le plus jeune La Mennais, témoin pour la naissance de Ange Blaise, en 1811, est dit «négociant habitant St-Malo », mais se rappeler que l'immeuble ÉON avait été vendu par les héritiers de Guillaume Éon, décédé en 1800. Enfin Denis ROBERT des Saudrais est décédé à St-Malo, en son domicile rue des cimetières ».

LA CHESNAIE

Cette propriété n'a rien à voir avec le sujet que j'ai voulu aborder : « l'ENFANCE des La Mennais ». Je vais quand même en dire quelques mots justement pour avoir l'occasion de contrer des idées reçues. Elle n'est entrée dans la vie de Jean-Marie et de Félicité qu'après 1804. Certes les biographes, emboîtant le pas de la renommée, ont, pour la plupart, affirmé, à qui mieux mieux, qu'elle était la « maison de campagne » de la famille : **c'est une erreur totale**. Elle fut et resta la « Maison de campagne » de Pierre LORIN et de sa femme jusqu'à la mort de celle-ci, en 1803. Les détails suivants sont justement tirés presque tous de l'acte notarial préparant l'héritage (N° 3.24.002 Archives FIC Rome).

Cet acte notarial énumère ainsi les constituants de cette propriété importante :

Une maison de maître, (celle bâtie par Pierre LORIN) dont logements, basse-cour, cour, jardins, pépinière et terrain en dépendant, la prairie sous l'étang, deux étangs, bois et taillis, le tout non affermé.

— La Prairie sous St-Pierre-de-Plesguen, affermée à Henry ;

— La métairie de la Rivaudais, affermée à Joseph Texier ;

La métairie du Coudrai, affermée à Pierre Ruault ;

— La métairie de la Porte, affermée à Jean Mesnage ;

— La métairie de la Souricière, affermée à François Rochereul

; — La métairie du Martinet, affermée à Joseph Runbert...

Les montants des fermages sont donnés dans l'acte, leur modestie semble indiquer d'assez petites exploitations. Il est probable, comme c'est le cas fréquent, que certaines furent vendues alors pour aider à payer les droits de succession. Il en restait cependant assez pour obliger Féli à engager quelqu'un pour récupérer les fermages, moyennant sa commission : (d'après une lettre citée dans « La Jeunesse de La Mennais » de Marechal).

La propriété avait été achetée par Pierre LORIN, le grand-père maternel, le 10 avril 1778, au comte de VINDIMILLE, brigadier du Roi et chevalier d'honneur de la comtesse d'Artois, affirme Ange BLAIZE dans « Œuvres inédites de E de Lamennais » (t. I, p. 22). L'habitation n'était plus que ruines au moment de l'achat. Pierre LORIN dut faire bâtir la malouinière actuelle.

« Je dois passer l'été à ma terre, écrit Pierre LORIN, et je compte partir sous quinze jours avec ma femme. Ma terre et la dépense que j'y ai faite m'ont réduit à l'emprunt. Je dois actuellement près de 6 000 livres... » dans la lettre où il renouvelle sa demande d'être déchargé de son poste de Subdélégué.

(Lettre à l'intendant de Bretagne de mai 1781)

Comment pouvait-on se rendre à La Chesnaie à partir de St-Malo ?

Une trentaine de kilomètres séparent les deux lieux, aujourd'hui ; davantage à l'époque, lorsqu'il fallait faire le tour de la baie et emprunter les mauvais chemins de campagne d'alors. C'était un vrai voyage, à cheval, ou en voiture hippomobile ! Il y avait un autre moyen plus confortable : remonter la Rance en bateau jusqu'à la cale de Mordreuc, en Pleudihen, moyen qui sera préconisé par Féli dans une de ses lettres. Certes il restait encore ensuite six kilomètres pour rejoindre La Chesnaie, il fallait alors louer une voiture, si l'on n'avait pas, au préalable, écrit à l'un des fermiers de venir attendre avec la sienne.

Les jeunes LA MENNAIS s'y rendirent-ils chez leurs grands-parents LORIN ? Peut-être, mais alors c'était toute une expédition !... et sûrement exceptionnelle¹⁰².

Ce qui est certain, on ne doit pas lier, le peu que ce soit, La Chesnaie à l'enfance des La Mennais. Elle restera la propriété des LORIN jusqu'au décès de la grand-mère en 1803, le grand-père étant décédé en 1799¹⁰³. Jean-Marie avait alors 23 ans et Féli 21. Ils découvriront vraiment La Chesnaie, lorsqu'une mauvaise santé les contraindra à y faire un séjour, vers 1805.

Quelques années après, Féli sera l'architecte et le maître d'oeuvre de la modeste chapelle qui y fut adjointe, construction rendue nécessaire par l'éloignement de lieu de culte¹⁰⁴. La Chesnaie ne sera plus une maison de campagne, une maison de repos, mais le lieu extrêmement fertile, dans lequel les deux frères de génie lancèrent sur la chrétienté une ère de rénovation intellectuelle et spirituelle, dont on pouvait beaucoup attendre...

¹⁰² Ils avaient le Val-Ermoul du grand-père ROBERT, plus facile d'accès, plus agréable aussi pour les enfants

¹⁰³ «La Chesnaie devint par héritage, du chef de leur mère, la propriété de Jean et Féli de La Mennais». Blaize; 1866. Le vicomte de La Messelière donne la liste des propriétaires successifs de La Chesnaie : Le Porc, de Chateaubriand, Ferron, Pépin, Picot de Closrivière, Clisson, Artur, de Lys de Beaucé, Talbot de Tirconnel, de Vintimille, Lorin, Robert de la Mennais, Blaize de Maisonneuve, Roger Marvaise.

¹⁰⁴ La chapelle fut rasée par Hyacinthe BLAIZE devenu propriétaire de La Chesnaie.

AUTRES LIEUX
dits aussi par certains
« mennaisiens »

« LES SAUDRAIS ».

On trouve de très nombreux lieux-dits dans la campagne des environs de St-Malo qui portent ce nom : La Saudraie ; les Saudrais, dont un domaine très vaste au nord de Dinard, intégré aujourd'hui dans le nord de la ville... J'ai enquêté, sans rien trouver de significatif, comme aurait été la possession de cette propriété par une famille alliée, celle spécialement de Josseline MICHELOT des Saudrais, mère du premier des ROBERT à porter ce nom... et je n'ai rien trouvé sur cette personne, même pas un acte de naissance ou de décès, et l'acte de mariage a été perdu, on trouve seulement mention de ce dernier dans la liste récapitulative aux Archives de St-Malo. On ne peut ainsi rien affirmer ni pour ce lieu en Dinard, ni pour les autres...

Encore moins, je crois pour « les Saudrais » en Combourg, lieu qui figure dans une liste donnée par Paul Cueff dans une Chronique des Frères de Ploërmel.

TRÉMIGON.

Dans les communes de Combourg et de Bonnemain, la propriété de ce nom fut achetée par Féli, en 1819, «*pour utiliser ses droits d'auteur et y faire cultiver du tabac...* » selon les travaux de Julien POTIER. Féli revendit cette propriété au ménage Ange Blaize et Marie de la Mennais, en 1823¹⁰⁵. Ceux-ci s'y établirent. Ils y sont décédés ainsi que plusieurs de leurs descendants. On trouvait leurs tombeaux à droite proches de l'entrée du cimetière de Combourg...

¹⁰⁵ Lettres de Félicité de Lamennais : 4 février 1823 au baron de Vitrolles, 4 février 1823 à Benoist d'Azy

TOMBES

Jean-Marie de La Mennais : tombeau dans la chapelle des Frères de Ploërmel.

Féli Lamennais : fosse commune du « Cimetière de Père-Lachaise » à Paris, comme protestation contre le sort fait aux plus pauvres à qui on ne donne pas le droit à une petite place dans nos cimetières...

Grand-père Louis-François ROBERT, premier du nom La Mennais, fut inhumé certainement à St-Méloir-des-Ondes, mais église et cimetière de l'époque ont disparu et ont été remplacés : il a été impossible de trouver le tombeau...

Marie de La Mennais (Mme Blaize de Maisonneuve), son mari et plusieurs de leurs descendants ont eu leurs tombeaux dans le cimetière de Combourg...

RIEN de connu pour les autres membres des deux familles ROBERT et LORIN, tous décédés à St-Malo (sauf Mme des Saudrais décédée à StServan et Gratien décédé à La Havane d'après une transcription au registre des décès de St-Malo, à la date du 8 août 1818, du rôle d'équipage du brick «Le Louis », armateur Blaize, capitaine Gilles Sébire).

... et Pierre Louis le père, décédé à Rennes.

VOCABULAIRE

Je me suis habitué à me méfier de certains termes utilisés dans les documents des xvne et xviii siècles...

Enterré : « enterré dans cette église par moi... » ou « inhumé dans cette église par moi », ce qui est synonyme et reste une façon impropre de dire que « la cérémonie religieuse des obsèques a été présidée par moi » mais le défunt sera enterré dans le cimetière...

Ainsi :

– François ROBERT de la Tourelle : « inhumé dans cette cathédrale octobre 1671... »

- Marie YVER « enterrée dans cette église (de St-Servan) par moi 22 mai 1717... » (pour ceux qui chercheraient la tombe : l'église de St-Servan actuelle est de 1743 !)

- Marie PRAIRIER « inhumée dans cette église... 1745 »

– Marie-Thérèse PADET, inhumée dans cette église... 1744 »,
etc. Et au hasard dans la même page d'un registre :

– Robert Macé, âgé de deux mois, inhumé dans cette cathédrale
19.11.1717

- Servanne Charal, 27 ans, inhumée dans cette cathédrale novembre 1717

- Julienne Cordier, 32 ans inhumée dans l'église St-Sauveur 27 novembre 1717...

J'ai pourtant entendu des gens tirer de cette expression « enterré dans cette église » comprise dans son sens strict, de curieuses conclusions...

Associés : les armements Mennais et Blaize de Maisonneuve sont souvent dits « associés », ce qui n'était pas le cas, au moins au sens actuel du mot, les deux armements étaient DISTINCTS. Il est vrai qu'une solide amitié entre les deux familles leur permettait de se rendre de mutuels services pour le transport des marchandises : se rappeler qu'ils étaient des «**négociants**» plus que des armateurs. Utiliser le mot « associés » pour ces deux personnes est équivoque : Pierre ROBERT écrit à l'intendant de Bretagne : «**J'ai deux associés, mon frère et Guillaume ÉON**» (lettre du 18 avril 1786)

Métairie : on utilisait alors toujours ce terme ; bien que souvent c'était devenu ce qu'on appellerait aujourd'hui des «fermes », parce que affermées un prix fixe, ce qui était déjà souvent le cas, ainsi les « métairies » de La Chesnaie étaient toutes affermées une somme fixe, nous dirions donc aujourd'hui des fermes... (acte notarial de l'héritage).

Un cours : dans la langue notariale du temps, à St-Malo du moins, le mot équivalait à «étage» ou à «niveau» aujourd'hui. Ainsi la maison Robert-Briand avait : « un enbas » (*sic*), et trois « cours », « L' enbas formait deux boutiques louées, Jeanne Briand, veuve Robert, habitait au premier cours... » (acte notarial de la liquidation des biens du ménage) de même une maison appartenant aux Lorin à la Cour Houssaye : « avait un enbas, deux cours et une mansarde loués à divers » (acte notarial de l'héritage).

Bonne : (la «bonne» Villemain) était l'adjectif affectueux, féminin de bon, et non le nom commun qui aujourd'hui a le sens de domestique... Mlle Cécile TUMBEUF, dite « La Villemain » était ce qu'on appellerait aujourd'hui «la gouvernante », elle était secondée évidemment par d'autres personnes : Féli cite l'une d'elles dans ses lettres : dans l'une «Thérèse », dans l'autre «Thérèse Tumbeuf»...

Noble homme, noble dame : dans les registres paroissiaux ces expressions se notaient souvent pour de simples bourgeois et ne signifiaient nullement que la personne faisait partie de la noblesse.

CONCLUSION

Si originalité il y a dans les pages précédentes, elle proviendrait des affirmations suivantes :

1. L'attention apportée à l'aspect du St-Malo d'alors : un îlot surpeuplé isolé par une baie avec toutes les contraintes que cela comportait.

2. 1790 ne fut pas, spécialement à St-Malo, un temps de persécution religieuse. Il faut distinguer *révolution et persécution*. Il ne faut donc parler ni de fuite, ni d'exil pour l'évêque. Mgr Cortois se rend à Paris vraisemblablement pour faire l'impossible afin que le diocèse de St-Malo soit maintenu.

3. Première communion et confirmation de Jean-Marie de la Mennais à 10 ans ont eu lieu dans la vaste chapelle du séminaire de St-Servan.

4. Certitude aussi : la confirmation a été donnée à tout un groupe de jeunes, en octobre 1790. La vraisemblance et la logique imposent cette conclusion comme une évidence.

5. Pierre Lorin et son épouse Bertranne Roce habitaient St-Malo, et non St-Servan, où ils possédèrent certes, par héritage, la « Maison Verte » qui put être un certain temps leur maison de campagne. Elle fut surtout mise en location.

6. Le grand-père Louis-François Robert et sa deuxième épouse Jeanne Briand demeuraient aussi rue St-Vincent, à St-Malo, une des maisons qui appartenaient à l'épouse.

7. La maman Gratienne Lorin, dame de La Mennais, est décédée à St-Malo (acte de décès) « chez sa mère » disent certains : c'est possible puisque nous savons que sa mère habitait St-Malo.

8. La famille avait, suivant Laveille et d'autres, « une fortune considérable » : les termes sont exagérés ; il ne faut pas confondre biens de famille et biens de la Compagnie commerciale, ni amalgamer les biens Lorin et ceux de Jeanne Briand avec ceux de Pierre et Denis Robert.

9. Le premier à porter le nom de La Mennais est le grand-père Louis-

François Robert. Il héritait d'une métairie située dans un hameau de ce nom et qui avait constitué la dot de sa mère. Son père, François Robert des Saudrais, ayant fait de mauvaises affaires, avait dû s'exiler au Nouveau Monde. Onze personnes en tout ont porté le nom de La Mennais.

10. Les Corbières : terme ambigu, cause de confusions ; les La Mennais *n'ont jamais possédé les Corbières*, qui constituent tout un quartier de St-Servan ; ils ont possédé, à partir de 1784, une propriété de deux hectares et demi environ, dans le quartier des Corbières.

11. La Chesnaie n'appartenait pas aux La Mennais au temps de la jeunesse de Jean-Marie. Ce ne fut jamais «la maison de campagne» de la famille. Seulement après 1803, elle revint par héritage à Jean-Marie et à Féli qui y vécurent, y réunirent des disciples, lui donnèrent la célébrité

ANNEXE I

La Villemain

... Et cette jeune personne ? Qui est-ce ? Familiale, sans être de la famille ; attentive à tout et à tous... Servante ? sans doute, mais plus... Gouvernante ?... Elle est l'ensemble des habitudes de la maison. Sans elle, on serait un peu perdu... Et on l'aurait été tout à fait quand la maman viendra à disparaître, happée par la mort dans la plénitude de son âge !

Nul, sans doute, ne sait le nom de l'attentive et indispensable personne sans qui la maison ne serait plus la même. L'un ou l'autre responsable l'a peut-être su, mais il l'a oublié, au moins pratiquement. Tous l'appellent, avec une déférence certaine, « La Villemain ».

Les registres de l'état civil ignorent ce nom-là. Je l'ai cherché dans les Archives de St-Malo, de St-Servan et des autres paroisses ou communes environnantes. Je n'ai repéré qu'un simple nom de lieu-dit : en la commune de St-Broladre, à un kilomètre du bourg, un groupe de quelques maisons porte ce nom : «La Villemain ». Je n'ai pu trouver aucun lien autre que ce nom, mais j'y ferai désormais de temps à autre, un discret pèlerinage.

Si j'étais audacieux — ayant pourtant certaine raison — j'affirmerais qu'elle s'appelait :

Cécile Jeanne TUMBEUF, fille de Auguste TUMBEUF et de Françoise DUPRÉ, et qu'elle est décédée, à l'âge de 76 ans, à St-Malo, le 23 novembre 1817. Les déclarants de ce décès sont Ange BLAIZE, (l'époux de Marie de la Mennais) et BIARROTTE, ancien « commis aux écritures de l'Armement MENNAIS ROBERT FRÈRES et Compagnie ». Cet homme est resté grand ami de tous les membres de la famille La Mennais. La date correspond avec celle d'une lettre de Pierre-Louis ROBERT de la Mennais — alors retiré dans la pension de Mademoiselle Berrée, 5, rue Porte-Mordelaise, à Rennes Il écrit le 25 novembre 1817 : «*Biarrote m'annonce la mort de la pauvre Villemain. Je serais ingrat si j'avais perdu le souvenir de tous les services qu'elle a rendus à ma famille, et si je ne la regrettais pas... »*

Par contre, Laveille qui reste le meilleur biographe de Jean-Marie de la MENNAIS, semble dater le décès de La Villemain après celui de Gratien de La Mennais donc en 1818. (Laveille t. I, p. 291.) Ce qui a suscité des recherches encore plus vaines à cette date.

* *

Sur le nom Villemain, ou La Villemain, le Minitel lui-même ne trouve que de rares Villemain à Dinard, Pleurtuit, et Rennes...

On peut supposer que cette demoiselle, que tous appellent La Villemain, a été une des jeunes filles qui ont suivi les cours théoriques et pratiques des sœurs de St-Vincent à St-Malo. Celles-ci, en effet, jusqu'en 1791 ou 1792, donnaient des cours adaptés pour les grandes filles qui se préparaient à servir dans les familles bourgeoises. (Notre temps n'a pas inventé — en dehors du mot ! — les « écoles techniques » !)

Il est certain, en tout cas, que les biographes ont tort de parler, dès le temps des enfants La Mennais, de « la vieille bonne ». Décédée en 1817 à 76 ans, elle aurait à la naissance de Jean-Marie, par exemple, 39 ans.

Annexe II

Jean Joseph QUERRET

St-Malo : Acte de baptême : Jean Joseph Quéret (*sic*) fils de Jean et Marguerite Thomasse DERAULT son épouse, né le 6 juillet 1783, baptisé par moi soussigné le dit jour a été parrain sieur Julien Jean Dandin et marraine Suzanne Pollé (?) qui ne signe, le père présent signe. Signatures : Jean Quéret (*sic*) Julien Dandin, le Saout (*sic*) subcuré.

Mais l'orthographe de son nom pour ses correspondants Jean-Marie de La Mennais et son frère Félicité, de même que pour les biographes divers de ceux-ci, est devenue QUERRET ! L'auteur de sa notice biographique qui se dit son élève et son parent, donne la même orthographe dans le journal « La Vigie de l'Ouest » de 1840. Ses enfants sont enregistrés à Pleurtuit ; au moins deux filles, Virginie née en 1827, Jeanne en 1830 et un fils Paul en 1833 : tous avec l'orthographe QUERRET, de même la signature très lisible et simple du père «QUERRET ». Leur père est dit dans les actes «docteur es-sciences de la Faculté royale de Paris ».

A 11 ans, il était entré à l'École d'Hydrographie de St-Malo, que dirigeait alors M. Le Cerf, sans doute le seul établissement d'enseignement malouin que la Révolution n'a pas empêché de fonctionner. Jean Joseph Querret assimilera, avec une facilité rare, les mathématiques, et pourra dans ce domaine servir rapidement de répétiteur près des camarades plus lents. Il obtiendra une compétence exceptionnelle dans cette matière. Il est reçu sans examen comme «Aspirant à la Marine de Première Classe »... Dans tout ce qui est mathématiques et sciences, il sera un professeur exceptionnel en faculté ou grande école. Se rendant compte que les perturbations de son époque ne lui avaient pas permis des études littéraires d'un niveau correspondant, il s'allia à d'autres jeunes gens dont les familles aisées avaient pu leur faire donner des compétences dans ces matières : spécialement Jean-Marie et Féli de La Mennais à qui il donnait des cours de mathématiques contre des leçons de latin et de littérature. Il excella rapidement dans ces nouvelles matières, alors que son frère Féli put assurer les cours de mathématiques aux élèves de « l'Institution de St-Malo ».

Quelques années après, Querret dirigea lui-même cette même « Institution » que les abbés Jean-Marie de La Mennais et Vielle avaient réussi à établir sur les ruines laissées par la Révolution.

Querret et les deux La Mennais restèrent très liés jusqu'à sa mort, comme en témoignent leur correspondance. Il sera le providentiel auteur des premiers manuels d'arithmétique et d'algèbre pour les écoles des «Frères de Ploërmel » fondés par Jean-Marie de La Mennais. On a reconnu, dans les milieux enseignants, l'excellence particulière dans ces matières des membres de cet Institut : ils l'ont due, en grande partie, à cet initiateur. De jeunes frères enseignants d'ailleurs purent, les jours de congé, rejoindre le manoir de La Motte en Pleurtuit, pour y recevoir des leçons particulières et gratuites. Ce fut spécialement le cas du F. Bernardin MORIN, créateur de l'horloge astronomique de Ploërmel, alors instituteur à St-Enogat.

Entre-temps, Querret, docteur ès sciences, officier de l'Université, fut professeur de mathématiques à la faculté de sciences de Montpellier. Pour se rapprocher de sa famille, il enseignera à Nantes, puis à Rennes... Sa santé l'obligea, encore jeune, à demander un congé... Et il terminera sa vie dans son Manoir de La Motte (qui faisait alors partie de la commune de Pleurtuit, et est aujourd'hui dans celle, plus récente, de La Richardais...). Il continuait avec bonheur à aider de nombreux jeunes. Les étudiants de St-Malo, de Dinan, étaient sûrs de trouver près de lui toutes les ressources dont ils avaient besoin... « *Il se rendait lui-même fréquemment dans les établissements des Frères de Dinan et de St-Servan pour soutenir les jeunes enseignants et les aider à poursuivre leurs propres études* », écrit Antonin Macé.

Il s'était marié, vers 1822, avec Virginie Marie Perrine MACÉ. « Le Manoir vivait au rythme d'une nombreuse famille : ses enfants, ses neveux et nièces dont plusieurs surent profiter d'une façon exceptionnelle de son aide pour être à leur tour des personnes savantes en langues et en sciences. » Son fils eut le geste magnifique de confier toute la correspondance entre son père et Jean-Marie de La Mennais à M. ROPARTZ qui a su si bien l'utiliser dans son oeuvre de valeur : « *La Vie et les OEuvres de Jean-Marie de La Mennais* ».

Principales oeuvres publiées de Jean Joseph Querret : « Leçons d'Hydrographie », 1819 (2 éditions), «Traité d'arithmétique », «Principes Fondamentaux de l'algèbre », «Table de logarithmes », sinus, cosinus, de minute en minute, des tangentes de seconde en seconde, pour tous les degrés de cercle, suivie d'une table de logarithmes des nombres depuis 1 jusqu'à 10 800, avec introduction en français et en anglais dans laquelle on ramène à l'usage des sinus et cosinus seulement tous les problèmes usuels

de l'astronomie nautique» (gros volume in-8). Et encore : « *Leçons élémentaires d'algèbre* », « *Leçons élémentaires de géométrie plane* »... pour les cours supérieurs des écoles.

... et de nombreux autres travaux sur arithmétique, algèbre, géométrie, hydrographie, mécanique, astronomie...

Mention spéciale pour la traduction, de deux volumes sur trois, du « Calcul intégral de EULER» (un ouvrage de trois gros volumes de in-4), la mort, en 1839, ne lui a pas permis de terminer ce travail.

Ses échanges avec l'abbé Jean-Marie de La Mennais laissent deviner, non seulement un chrétien de foi profonde, mais d'une vie intérieure intense.

Annexe III
Jean PRAIRIER

Marie Guyonne	Perrine x Robert DUHAMEL
François ROBERT des Saudrais	Marie Anne DUHAMEL
Louis François ROBERT de La Mennais	Joseph MACÉ de la Villeon
Pierre-Ls ROBERT de la Mennais	Célestin MACÉ de la Villeon
Louis, Pierre, Jean-Marie, Féli, Marie, Gratien	(Céleste Jeanne)

Jean PRAIRIER

Capitaine de navire puis colon, décédé à LA BOULIÈRE, CAP-HAITIEN, en 1691.

Époux de Guyonne LEMAISTRE.

Enfants :

_ Marie-Guyonne PRAIRIER de la Basse-Rue, née en 1665, mariée :

1° le 8 août 1690 à François ROBERT sieur des Saudrais décédé en 1695 : (deux fils, François ROBERT des Saudrais ; Jean Bernard né le 01.02.1694)

remariée :

2° le 15 février 1697 à Denis BAUDOUIN, sieur de la Ville Aime.

Elle est décédée le 14 janvier 1745 à St-Servan.

Guillemette, née le 5 mai 1668 ;

— Perrine, née le 5 mai 1670, mariée le 3 mars 1693 à Robert DUHAMEL sieur de la Fosse :

— leur fille, Marie Anne DUHAMEL épouse Gabriel MACÉ (maire de St-Malo de 1728 à 1731) : 9 enfants dont Joseph ;

- Céleste Pélagie née le 22 août 1672, baptisée le 18 avril 1676 ;
- Françoise, née le 17 novembre 1673, demoiselle de la Villequin ;
- Jean, né le 13 avril 1676, baptisé le 18 ;
- Pélagie, née le 1^{er} juillet 1678, baptisée le 30 mai 1691.

« Anciens Registres Paroissiaux » par Abbé Paul PARIS-JALLOBERT (Archives de St-Malo HB511) sauf indications entre parenthèses.

* *

FAMILLE LORIN

Pierre LORIN, sieur de La Brousse, avocat au Parlement de Paris,
 Sénéchal des juridictions de St-Malo ;
 décédé, à St-Malo, rue St-Vincent, l'an sept le 20 messidor (1799) à
 StMalo, rue St-Vincent dit l'acte de décès,
 fils de feu Me François, conseiller du roi et lieutenant de la Vicomté de
 St-James,
 et de Marie COUILLARD, originaire d'Avranches,
 est né à N.-D. des Champs (Manche) en 1719,
 marié, à St-Malo, le 16 janvier 1749, à D^e Bertranne Marie ROCE, née
 à St-Malo est décédée à St-Malo le 27 thermidor, an 11 (1803).

Enfants :

- Gratieanne Jeanne, née le 10 septembre 1750 ; nommée par Gratien VATRY, mariée le 5 septembre 1775 à Mr Pierre ROBERT, sieur de La Mennais, décédée le 22 septembre 1787, à St-Malo.
- Jean François Félicité, 9 janvier 1752 ;
- Félicité Simone Jeanne, 19 octobre 1753, à St-Malo ; mariée le 5 septembre 1775 à Denis ROBERT sieur des Saudrais, à St-Malo, décédée à St-Servan, le 5 Vendémiaire an 3 (1794), « dans sa maison près de l'Hôpital Militaire de La Montagne ».
- Pierre Jean Baptiste Louis, 17 mars 1757, nommé le 26 avril ; avocat en Parlement, décédé le P^r août 1781.

Famille PADET

Pierre PADET du DRÉNEUF décédé le 5 juin 1745 à St-Servan, à 84 ans ; marié à Gillette BRÉVILLE, décédée en novembre 1758.

4 enfants :

— Pierre mort célibataire, décédé le 11 février 1774 à 69 ans à St-SERVAN,

— Auguste disparu sans jamais de nouvelles,

— Hélène, épousa MACÉ des Gastines, s'installa à Marseille et vendit, à ses neveux, sa part d'héritage, en 1775.

— Marie-Thérèse épouse, le 17 avril 1742, dans la chapelle du Séminaire, Louis François ROBERT de La Mennais, dont elle eut deux fils : Pierre le 16 juin 1743 (à St-Servan), Denis le 14 mai 1744 (à St-Servan)

Elle est décédée, à St-Servan, le 20 mai 1744 à 27 ans.

Famillë ROCE

Julien ROCE 1614, marié en 1653 à Guillemette CORDON

Philippe ROCE sieur de la Cité, né en 1653, époux de Hélène DUCHESNE, inhumé le 14 septembre 1713 à 60 ans :

- NICOLAS (qui suit)
- Servanne, mariée le 29 septembre 1699 à François FAGUAIS ;
- François Phillippe 8 novembre 1682
- Françoise Hélène 30 mai 1686

NICOLAS ROCE sieur de la Cité, constructeur de vaisseaux, marié en 1715 avec Jeanne Michelle ALLAIN de La Hulotais dont :

- Jeanne Françoise mariée 1° à Gratien VATRY le 14 février 1743
- 2° à Me Gilles SEBIRE le 8 janvier 1760 (voir ci-dessous). Elle est morte le 30 mars 1772 à 56 ans ;
- Bertranne Marie, née le 14 septembre 1716, mariée le 16 janvier 1749 à M' Pierre LORIN, sieur de La Brousse (voir autre page)
- Hélène 17 mai 1718
- Simon Nicolas 5 juin 1719

Gilles SEBIRE, né le 21 mars 1721, sieur de Longpré, puis seigneur de BELLENOË, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, marié le 8 janvier 1760 à Jeanne Françoise ROCE.

Son fils :

Gilles François SEBIRE, seigneur de Bellenoë, marié par l'évêque le 14 juillet 1783 à Joséphine GUILLEMAUT, dont :

- Gilles Auguste 1784 — Auguste Marie 13 septembre 1785, mort le 28 novembre ;
- Jean Céleste 16 décembre 1786, mariée à Zélie MORAS, à Rennes, décédé à Rennes ;
- Julie Marie 26 mars 1788
- Cécile 24 janvier 1791 à Pierre LEVEL, 1828 à Carfantan.

REMARQUE : On retrouve le cousin Gilles SEBIRE, seigneur de Bellenoë comme parrain de Marie ROBERT de La Mennais.

SOURCES

Archives St-Malo, St-Servan, Combourg, Dinan, Pleudihen, Rennes...

(une centaine d'actes copiés ou photocopiés)

«Conseil Général» St-Malo

Affiche recensement 1790

Tableau des Citoyens Actifs 1790

État sorties de navires 1783 à 1790 etc...

(Archives St-Malo)

Biens LORIN; biens ROBERT-BRIAND acquisitions diverses au hameau

La Mennais domaines Val Emoul, «L'Amélia»...(AFIC Rome)

: François Robert des Saudrais, Pierre Lorin, Pierre Robert, Intendant de Bretagne ... Lettres du Roi...

Jean-Marie de La Mennais

(citations de plusieurs inédites),

Féli de La Mennais t.I et II (Le Guillon)

(restés en grande partie inédits)

Henri Rulon, Paul Cueff, Julien Potier...

(cours, conférences, articles, documentation...)

Vte de la Messeliere

(enquête inédite Trigavou, La Chesnaie)

A - Fondamentales : Registres paroissiaux du 18` :

Registres 1790, 91, 92... Autres pièces même époque

Pièces notariales du temps Correspondances de l'époque Autres

correspondances Travaux de chercheurs

B - Auteurs «Famille La Mennais» I, par Christian consultés : - Marechal

Spécialement : Lezeleuc 1861 (panégyrique), Ropartz

- (avant 1891); F. Stéphane 1894; Herpin

Biographes 1896; Laveille 1904; Auffray 1905;

de Jean de La Mennais, Malouin 1900

- Biographes

de Félicité la Mennais(se contentent de peu sur l'époque étudiée ici)

C - Autres :

St-Servan, YVON 1992

St-Servan-sous-la-révolution, Jules Haize 1907 Vieux St-Malo,

Étienne Dupont 1928

St Malo, éd. Privat (par des Maitres d'Université de Rennes) «Le Pays Malouin» : Hircouet; André Pincemin...

Chroniques et études Mennaisiennes

Annales Société Archéologique et Historique de St-Malo, etc...

*Merci bien spécial à F. Philippe Friot pour tout le temps qu'il m'a consacré
et sa direction éclairée.*

SOMMAIRE

Évocation	1
Avertissement	3
Saint-Malo au temps des La Mennais	4
Famille Robert	8
Généalogie.....	9
Ancêtres	11
Le grand-père	13
Pierre Lorin	19
Pierre-Louis Robert	26
Madame de la Mennais	37
Denis Robert des Saudrais	40
Émeutes à Saint-Malo	46
Derniers jours de l'évêché de St-Malo	50
Instruction des enfants La Mennais	65
Lieux évoqués	71
La Mennais	72
Val-Ernoul	73
L'Amélia	79
L'immeuble Éon	91
La Chesnaie	95
Conclusion	101
Annexe I : La Villemain	103
Annexe II : Jean-Joseph Querret.....	105
Annexe III : familles Prairier, Lorin, Padet, Roce	107
Sources	112